

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport trimestriel de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme (LBDH) « ITEKA »

janvier-mars 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 à mars 2017, au moins 410 cas de disparitions forcées sont parvenues à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0 .INTRODUCTION</i>	6
<i>I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	10
<i>I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	10
<i>I.2. DES CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	15
<i>I.3.DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	21
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	30
<i>I.5.DROIT A LA LIBERTE D'ASSOCIATION</i>	52
<i>I.6. JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI</i>	53
<i>I.7. DROIT DE FONDER UNE FAMILLE</i>	58
<i>I.8.DROIT A L'EDUCATION</i>	58
<i>I.9.DROIT A LA PROPRIETE</i>	64
<i>I.10.DROIT A LA SANTE</i>	67
<i>I.11.DROIT ET SECURITE AU TRAVAIL</i>	70
<i>I.12. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	70
<i>I.13. DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU BURUNDI</i>	73
<i>II. DES FAITS SECURITAIRES</i>	77
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES</i>	77
<i>II.2. ATTAQUE ARMEE</i>	86
<i>II.3.AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	90
<i>III. DES PHENOMENES RECURRENTS</i>	116
<i>IV. DES INSTRUMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX</i>	116
<i>V.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	117

SIGLES ET ABREVIATIONS

AMISOM: *African Union Mission In Somalia*

APC : *Agent de Police Chef*

API : *Appui à la Protection des Institutions*

APN : *Agent de Police Nationale*

APRODH : *Association pour la Protection des Droits Humains et des Prévenus*

BAE : *Brigade Anti Emeutes*

BRARUDI : *Brasseries et Limonaderies du Burundi*

BRB : *Banque de la République du Burundi*

BSR : *Bureau Spécial de Roulage*

CDS : *Centre de Santé*

CNARED : *Conseil National pour le Respect de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et de l'Etat de Droit*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNDI : *Commission Nationale de Dialogue inter-Burundais*

CNI : *Carte Nationale d'Identité*

CNIDH : *Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

CPP : *Code de Procédure Pénale*

CVR : *Commission Vérité Réconciliation*

DCA : *Défense Contre Avion*

DDH : *Défenseur des Droits de l'Homme*

DPE : *Direction Provinciale de l'Enseignement*

EAC : *East African Community*

EALA : *East African Legislative Assembly*

ECOFO: *Ecole Fondamentale*

EP : *Ecole Primaire*

ETG : *Ecole Technique de Gestion*

ETS : *Ecole Technique Secondaire*

ETSO : *Ecole Technique des Sous Officiers*

FAB: *Forces Armées Burundaises*

FDN: *Force de Défense Nationale*

FNL : *Front National de Libération*

FPR : *Front Patriotique Rwandais*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie au Burundi*

INSS : *Institut National de Sécurité Sociale*

IPA : *Institut Pédagogique Appliqué*

IRC : *International Rescue Committee*

ISCAM : *Institut Supérieur des Cadres Militaires*

IST : *Infections Sexuellement Transmissibles*

LCO : *Lycée Communal*

LCVG : *Lésions Corporelles Volontaires Graves*

LM : *Lettres Modernes*

MINUSCA: *Mission Intégrée Multidimensionnelle de Stabilisation des Nations Unies en République Centrafricaine*

MP : *Ministère Public*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

NIF : *Numéro d'Identification fiscale*

ODH : *Observateur des Droits de l'Homme*

ONG : *Organisation Non Gouvernementale*

ONU : *Organisation des Nations Unies*

OPC : *Officier de Police Chef*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

PAFE : *Police des Airs, des Frontières et des Etrangers*

PAIVA: *Projet d'Appui à l'Intensification et à la Valorisation Agricole*

PAM : *Programme Alimentaire Mondial*

PARCEM : *Parole et Actions pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités*

PBA : *Participation à des Bandes Armées*

PJ : *Police Judiciaire*

PM : *Police Militaire*

PNB : *Police Nationale du Burundi*

PSI : *Police de Sécurité Intérieure*

PSR : *Police Spéciale de Roulage*

PV : *Procès-Verbal*

RDC : *République Démocratique du Congo*

RMP : *Rôle du Ministère Public*

RN : *Route Nationale*

SNR : *Service National de Renseignement*

SOSUMO : *Société Sucrière du Moso*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

UA : *Union Africaine*

UB : *Université du Burundi*

UE : *Union Européenne*

UGL : *Université Des Grands Lacs*

UMLK : *Université Martin Luther King*

UPD : *Union pour la Paix et le Développement*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

V.Q : *Vol Qualifié*

VBG: *Violence basée sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport trimestriel sur la situation des droits de l'Homme est le 1^{er} produit par la Ligue Iteka pour l'année 2017. Il est ainsi un condensé des informations parues dans les rapports mensuels de janvier, février et mars 2017.

Ce rythme permet à la Ligue Iteka de dégager les grandes tendances qui se dessinent par rapport aux violations des droits de l'Homme, de mettre en exergue les violations majeures, d'alerter à temps sur les graves violations des droits humains et sur la dégradation de l'état sécuritaire dans le pays. Des recommandations sont adressées aux différents acteurs susceptibles de changer la situation problématique des droits de l'Homme qui sévit dans le pays.

Sur le plan de la situation des droits humains, les grandes tendances observées sont les suivantes : au moins 74 personnes tuées, 87 torturées, 41 portées disparues, 34 blessées et 697 personnes ont été victimes d'arrestations et détentions arbitraires.

Dans ce rapport, des violences basées sur le genre ont été enregistrées par la Ligue Iteka. Au moins 30 cas ont été relevés.

Des militaires ex-FAB en fonction ou en retraite continuent à faire objet de séquestration, d'arrestations arbitraires, de tortures et d'assassinats. Au moins 5 militaires ont été tués, 3 portés disparus, 15 torturés et 27 arrêtés.

Le rapport revient sur le phénomène inquiétant des cadavres dans des rivières ou jetés dans différents endroits et qui sont enterrés à la sauvette par l'administration publique sans qu'aucune lumière n'est faite ni pour l'identification des victimes, ni pour en connaître les auteurs et les mobiles derrière ces crimes. Pour cette période, au moins 65 cadavres ont été répertoriés par la Ligue Iteka dont une fosse commune retrouvée contenant au moins 6 cadavres à Ruziba, zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Mairie de Bujumbura.

Il évoque aussi le phénomène des attaques armées perpétrées sur des ménages qui emportent des vies humaines dans des endroits où la police et l'armée sont très actives. Le silence de l'administration et de la police sur l'issue des enquêtes font planer le doute sur les auteurs. Le rapport dénonce aussi les violations du droit à une justice équitable et fustige la dégradation de la sécurité alimentaire et sanitaire comme des conséquences directes de la crise politico-sécuritaire liée au troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Le droit à la santé a été menacé au cours de cette période couverte par ce rapport où le gouvernement a attendu des centaines de décès et des millions de malades avant d'accepter officiellement que le pays connaît une épidémie de Malaria.

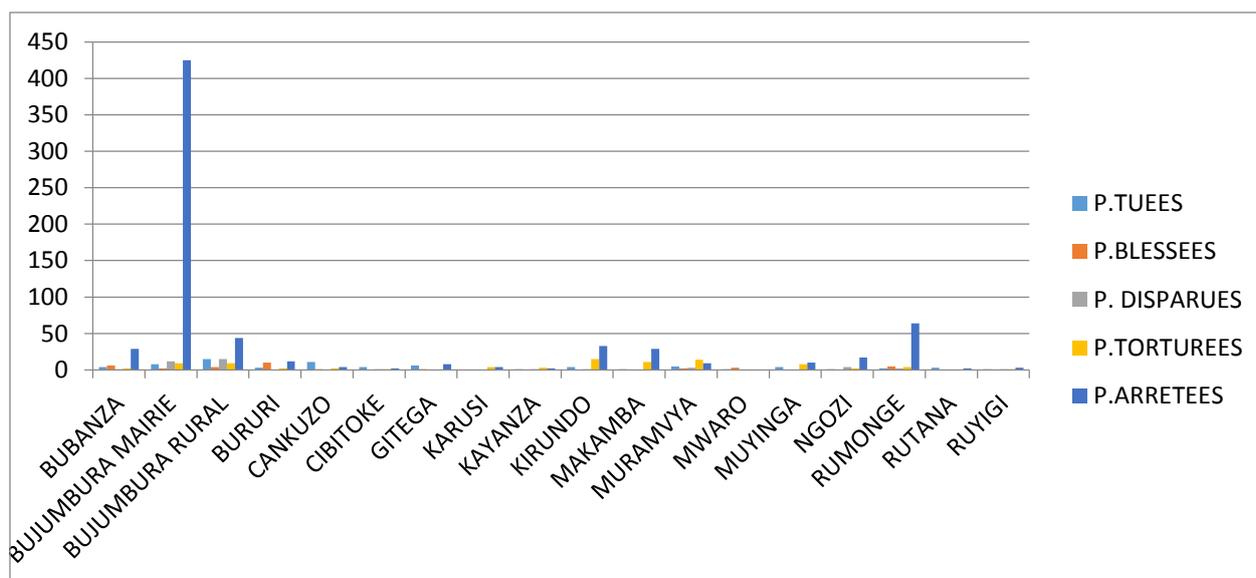
La situation économique dans le pays est précaire et l'insécurité alimentaire en est la conséquence. La famine s'installe de temps en temps dans le pays et des milliers des

burundais continuent à fuir le pays suite à la crise économique occasionnée par le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Il aborde aussi la situation du droit à l'éducation qui est menacé notamment la grève des universités et instituts publics sur base de la prêt-bourse. Les taux d'abandons scolaires inquiétants sont également évoqués dans ce rapport.

Figure 1: TABLEAU ET GRAPHIQUE ILLUSTRANT LES PRINCIPALES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME COMMISES AU BURUNDI DE JANVIER A MARS 2017

PROVINCE	P.TUEES	P.BLESSEES	P. DISPARUES	P.TORTUREES	P.ARRETEES
BUBANZA	4	6	1	2	29
BUJUMBURA MAIRIE	8	2	12	9	425
BUJUMBURA RURAL	15	4	15	9	44
BURURI	3	10	0	2	12
CANKUZO	11	1	0	2	4
CIBITOKÉ	4	0	1	1	2
GITEGA	6	1	0	0	8
KARUSI	0	0	0	4	4
KAYANZA	1	0	1	3	2
KIRUNDO	4	0	1	15	33
MAKAMBA	1	0	0	11	29
MURAMVYA	5	2	3	14	9
MWARO	1	3	0	0	0
MUYINGA	4	0	0	8	10
NGOZI	1	0	4	2	17
RUMONGE	2	5	2	4	64
RUTANA	3	0	0	0	2
RUYIGI	1	0	1	1	3
TOTAUX	74	34	41	87	697



Les effectifs élevés des personnes tuées sont localisés en provinces de Bujumbura Rural, Cankuzo et la Mairie de Bujumbura. La province de Bujumbura rural vient en tête avec 15, Cankuzo avec 11 et la Mairie de Bujumbura avec 8.

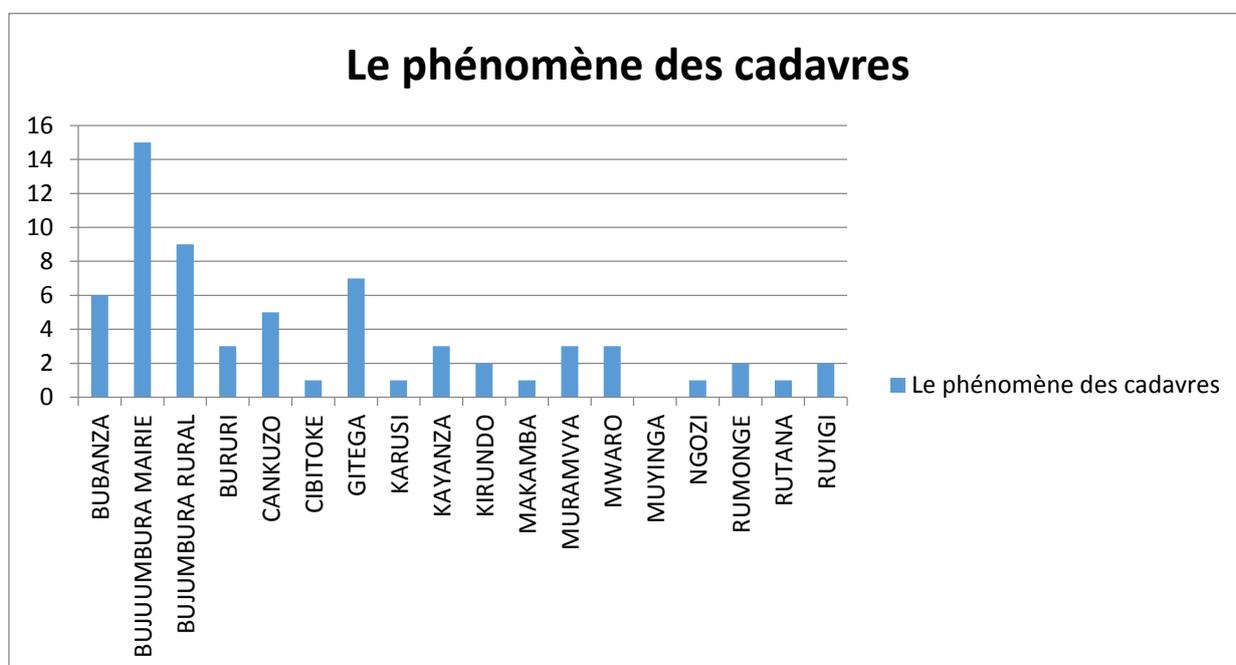
Des quartiers de la Mairie de Bujumbura dits contestataires constituent la cible privilégiée de la répression du pouvoir du CNDD-FDD sur base des contrôles des cahiers de ménages. Des assassinats ciblés, des disparitions forcées, des tortures et des arrestations arbitraires sont le lot quotidien dans ces quartiers.

Le tableau et le graphique montrent des effectifs inquiétants des cas d'enlèvements et d'arrestations dans les provinces de Bujumbura Mairie, Bujumbura rural, Ngozi et Rumonge. La province de Bujumbura rural vient en tête avec au moins 15 cas de personnes enlevées et portées disparues, la Mairie de Bujumbura avec 12 et la province de Ngozi avec 4.

Les effectifs d'arrestations arbitraires ont été élevés en Mairie de Bujumbura avec 425 cas, en province Rumonge avec 64 cas et en province de Bujumbura rural avec 44 cas. Des citoyens, victimes de rafle dans les quartiers contestataires du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza ont été relâchés après avoir payé des rançons, d'autres ont été emprisonnés et d'autres encore ont été conduits dans les cachots de police.

Figure II : TABLEAU ET GRAPHIQUE ILLUSTRANT LE PHENOMENE DE CADAVERES ENREGISTRE DE JANVIER A MARS 2017

PROVINCE	Le phénomène des cadavres
BUBANZA	6
BUJUUMBURA MAIRIE	15
BUJUMBURA RURAL	9
BURURI	3
CANKUZO	5
CIBITOKÉ	1
GITEGA	7
KARUSI	1
KAYANZA	3
KIRUNDO	2
MAKAMBA	1
MURAMVYA	3
MWARO	3
MUYINGA	0
NGOZI	1
RUMONGE	2
RUTANA	1
RUYIGI	2
Total	65



Le tableau et le graphique montrent des cadavres dont certains non identifiés qui ont été retrouvés dans différents coins du pays. La Mairie de Bujumbura vient en tête avec 15

cadavres, Bujumbura rural avec 9 et la province de Gitega avec 7. Certains de ces cadavres présentaient des signes des actes de tortures.

I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Au cours de la période couverte par ce rapport, les informations recueillies par la Ligue Iteka montrent qu'il y a eu des allégations de violations et de violations du droit à la vie.

MARS 2017

Une personne morte suite aux tortures en commune Bukemba, province Rutana

Un agent du SNR dans les commune Bukemba et Rutana, enseignant à l'ECOFO Bukemba du nom de Zachée Niyomwungere, âgé de 34 ans, est décédé à l'hôpital de Gitega en date du 14 mars 2017 suite aux tortures subies de la part de son patron, le responsable du SNR en province de Rutana du nom de Jovin Cishahayo.

Les informations recueillies auprès de la population du chef-lieu de la province Rutana indiquent que Zachée Niyomwungere avait été convoqué le 10 mars 2017 par Jovin Cishahayo, une convocation à laquelle Zachée Niyomwungere n'a pas répondu. Selon les mêmes sources, cela a suscité la colère du numéro 1 du SNR à Rutana qui est allé l'arrêter lui-même. Après l'avoir arrêté et tabassé sérieusement, il l'a enfermé dans son bureau quelques jours. Constatant que Zachée Niyomwungere était dans un état critique, ce responsable a tenté de transférer la victime à la police, mais ils ont refusé de le recevoir car il était dans un état critique. Il a été acheminé à l'hôpital de Rutana pour quelques jours avant d'être transféré à l'hôpital de Gitega où il est finalement décédé suite aux tortures subies. Zachée Niyomwungere est mort 5 jours après qu'il ait été tabassé par ce responsable du SNR à Rutana, en complicité avec ses deux gardes corps Gordien Nzeyimana, âgé de 40 ans et Bosco Kwizera, âgé de 39 ans.

Une personne tuée en province Muramvya

En date du 9 mars 2017, sur la colline Mubuga, zone Buhangura, commune Mbuye, province Muramvya, un prénommé Evariste a été battu à mort par des Imbonerakure dont un certain Dismas, un Imbonerakure de cette localité. Il est mort sur place.

FEVRIER 2017

Une femme retrouvée morte en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

Un corps sans vie d'une femme ligotée a été retrouvé en date du 18 février 2017 au quartier Kizingwe, zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, le cadavre était celui d'une femme connue sous le nom de Lydia Nibogora, employée de la REGIDESO. La même source indique que cette femme retrouvée ligotée avait été enlevée dans la journée du 17 février 2017 par des personnes identifiées comme des agents du SNR. Son mari connu sous le nom de Charles Twaraziwe, chef-charroi au sénat du Burundi, était hospitalisé suite à un accident de roulage qu'il venait d'avoir. La victime laisse derrière elle deux orphelins, un de 5 ans et un autre de 3 ans.

Une personne tuée en commune Isare, province Bujumbura rural

En date du 18 février 2017, une femme du nom d'Anita Kwirikiye a été battue par un policier surnommé Muhonyi et ses collègues de cette localité. Selon des sources sur place, ils avaient reçu une commission de la part du mari. La victime a succombé à ces coups en date du 19 février 2017 en zone Kibuye, commune Isare, province Bujumbura rural. Selon les mêmes sources, son mari avait épousé une autre femme et ne voulait plus la première. Les auteurs présumés n'ont pas été inquiétés.

Deux personnes tuées et une autre blessée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 14 février 2017, vers 21 heures, deux personnes ont été tuées au cours d'une attaque armée au domicile de Jean Baptiste Sibomana situé sur la colline Muyange, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon des témoins, l'attaque a emporté Aline Irankunda, l'épouse du chef de ménage et leur visiteur. Ces mêmes témoins affirment que la femme tuée était un des élus de cette colline issue du parti politique FNL aile d'Agathon Rwasa qui occupait le poste de chef adjoint de la colline Muyange. Le chef collinaire prénommé Clovis, membre du parti au pouvoir CNDD-FDD accompagné des jeunes Imbonerakure de cette localité sont pointés du doigt comme étant les auteurs de cette attaque, selon les mêmes sources. Jean Baptiste Sibomana, blessé, a été conduit à l'un des hôpitaux de la capitale. Des membres du parti CNDD-FDD sur cette colline avaient avisé ce ménage en le menaçant de rejoindre ce parti au risque d'en subir les conséquences en cas de refus.

L'administrateur de la commune Mutimbuzi, Damien Barindambi, a confirmé cette situation d'insécurité et d'intolérance politique dans sa commune sans préciser les auteurs pourtant pointés du doigt par les habitants comme étant des jeunes Imbonerakure.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 février 2017, indique que Nepomscène Dusengumuremyi, chef des Imbonerakure en commune Mutimbuzi et Clovis, chef collinaire qui étaient arrêtés et détenus au cachot du SNR à Bujumbura pour ce dossier, ont été finalement libérés.

JANVIER 2017

Un militaire tué au camp militaire de Mutukura en province Cankuzo

En date du 26 janvier 2017, le Major Dieudonné Karashira S3 du camp de Mutukura chargé des opérations et instructions, a été tué par caporal Ntahomvukiye. Selon le porte-parole de la FDN, le colonel Gaspard Baratuza, il s'agissait d'un accident. Selon la même source, Major Dieudonné Karashira se promenait dans le camp et des militaires en patrouille se sont trompés et ont tiré sur lui par mégarde.

Selon d'autres sources sur place, le caporal a tiré sur major Dieudonné Karashira au moment où ce dernier tentait de l'arrêter dans l'affaire liée à l'attaque du 24 janvier 2017 contre le camp militaire de Mukoni dans la province Muyinga. Le major était connu comme étant très actif dans la répression des militaires ex-FAB, il venait de procéder à l'arrestation de

l'Adjudant Nimubona, la veille. Il circulait vers 18 heures au marché de Cankuzo en date du 26 janvier 2017 avec dans ses mains beaucoup de menottes.

Une personne tuée en commune Mutambu, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 25 janvier 2017, le nommé Paul Nkundwanabake a été tué sur la colline et zone Gomvyi, commune Mutambu, province Bujumbura rural. La victime a été fusillée par un militaire de la position Kinonko répondant au nom de Bigirimana. Selon une source sur place, il l'a accusé d'avoir allumée une lampe torche sur lui.

Trois personnes dont un militaire tuées en commune et province Muyinga

Dans la nuit du 23 au 24 janvier 2017, vers 2 heures du matin, de tirs nourris ont été entendus aux environs du camp militaire de Mukoni, en commune et province Muyinga.

Selon le porte-parole de la FDN, Colonel Gaspard Baratuza, il s'agissait d'un groupe de bandits qui cherchait à voler dans les ménages de la localité.

D'autres sources sur place ont indiqué que c'est un complot tentaculaire qui touche de nombreux camps militaires afin de pouvoir arrêter des militaires ex-FAB du camp militaire de Mukoni et des autres camps soupçonnés être contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Le lendemain, trois corps sans vie ont été retrouvés à 2 km du camp militaire de Mukoni sur la colline Rusengo, commune et province Muyinga. Parmi ces cadavres, figurait celui de l'Adjudant François Nkurunziza, administrateur du camp Mukoni qui avait été arrêté le 24 janvier 2017 dans l'après-midi, puis remis à la police. Son corps était criblé de balles et était avec deux autres cadavres non identifiés qui serait aussi de militaires, selon les mêmes sources. L'administration a ordonné leur enterrement à la sauvette sans enquêtes.

Une personne tuée décapitée en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 18 janvier 2017, vers 18 heures, Joseph Maniragaba alias Kajisho, âgé de 49 ans, a été assassiné à son domicile situé sur la colline Rumvya, zone Buhoro, commune Mabayi, province Cibitoke.

Selon nos sources, la victime a été ligotée avant d'être décapitée. Veuf et père de 6 enfants, ce vieillard était originaire de la colline Ruseseka, commune Mabayi, province Cibitoke, a été décapité par deux hommes vêtus en longs manteaux identifiés comme des Imbonerakure de la localité qui n'avaient cessé de le menacer l'accusant de sorcellerie. A moins de deux semaines, trois personnes ont été tuées dans des circonstances semblables d'accusations de sorcellerie. Pascal Basabuguzuye, l'administrateur de la commune Mabayi ne semble pas être préoccupé par ces deux incidents dont les auteurs sont de son parti politique CNDD-FDD. Il se contente de déclarer que des enquêtes sont en cour sans en montrer de résultat, selon des informations recueillies auprès de ses proches. Cette criminalité recrudescence dans cette commune a un caractère politique, révèle un habitant de la localité.

Une personne tuée en commune et province Ruyigi

En date du 16 janvier 2017, un homme prénommé Ernest, d'un âge compris entre 35 et 40 ans, originaire de la commune Matongo province Kayanza a été tué au chef-lieu de la province

Ruyigi. Son corps a été retrouvé par des bergers de vaches sur la colline Ngarama, dans un buisson situé à 3 km du chef-lieu de la province Ruyigi. Des témoins affirment avoir vu la veille cette personne dans les mains des policiers qui disaient vouloir l'amener à bord d'un véhicule de type probox, vers le commissariat de police en province Ruyigi. Les blessures remarquées montrent que la victime avait été poignardée avant d'être étranglée. Croyant cacher l'identité de la victime et les circonstances de la mort de ce jeune homme, l'administration locale s'est précipitée à enterrer le corps avant que des enquêtes ne soient menées. L'attitude de l'administration publique burundaise d'enterrer à la sauvette des personnes tuées s'est généralisée ces deux dernières années de crise liée au 3^{ème} mandat de Pierre Nkurunziza, des agents de l'Etat, auteurs de crimes de sang tentent d'en cacher la vérité.

Un cas d'enlèvement suivi d'assassinat en province Cankuzo

En date du 17 janvier 2017, un burundais, originaire de la commune Kigamba, a été tué au village Nyabibuye, zone Muganza, en République unie de Tanzanie. Selon des sources sur place, des Imbonerakure l'avaient enlevé et l'avaient conduit du côté de la Tanzanie où ils l'ont exécuté. Selon ces mêmes sources, la victime avait fortement crié au secours lors de son enlèvement mais personne n'avait osé venir s'approcher pour ne pas subir le même sort.

En date du 18 janvier 2017, le commissaire PAFE de la province Cankuzo du nom de Jothan Nikora, a confirmé les faits. Il s'est rendu à Rusagamba du côté Tanzanie pour leur demander d'aider à retrouver le corps de la victime.

Deux personnes tuées en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 14 janvier 2017, deux hommes non identifiés, ont été tués tout près de l'église adventiste situé en zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza. Selon des sources sur place, les deux hommes avaient été amenés pendant la nuit par le véhicule du commissaire provincial de police en province Bubanza pour être exécutés à cet endroit. Les mêmes sources disent avoir entendu ces deux personnes crier suite à des coups de poignards qu'elles venaient de subir. C'est ce même véhicule du commissaire provincial qui a assuré l'évacuation de leurs cadavres, le lendemain.

Deux personnes tuées en commune Mishiha, province Cankuzo

Deux personnes, cultivatrices, l'une surnommée Wakera, originaire de la colline Kaniha et l'autre surnommée Mandela, originaire de la colline Mukaza ont été arrêtées, exécutées sauvagement et enterrées sur la colline Makangara, commune Mishiha, province Cankuzo, en date du 11 janvier 2017. Selon des sources sur place, ce double crime a été commandité par l'administrateur communal de Mishiha, Anaclet Bizimana et l'OPJ Bucumi. Ils étaient respectivement l'un à la maison et l'autre au cabaret. Ils ont été conduits sur la colline Makangara par des Imbonerakure Privat alias Kaboko, Ndongeye et le chef de zone Lambert Karenzo où ils ont été amputés de leurs bras, des jambes et des têtes puis enterrés directement au cimetière de Mugishungu par ces bourreaux, sans la présence de leurs familles. Ces

dernières ont été interdites de ne pas pleurer leurs morts et de ne pas mener des poursuites au risque de ne pas subir le même sort.

En date du 12 janvier 2017, le chef des Imbonerakure en commune Mishiha prénommé Rénovat s'est rendu sur les lieux pour féliciter des Imbonerakure qui ont fait ce travail. L'administrateur, l'OPJ et le chef de zone sont tous de la composante sociale Hutu et membres du CNDD-FDD, les victimes aussi sont de la même composante. Le gouverneur de la province Cankuzo, Désiré Njiji et le chef provincial du SNR Nicaise ont passé la nuit du 14 janvier 2017 en commune Mishiha pour fausser toute information sur ce cas, selon les mêmes sources.

Deux personnes tuées en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 10 janvier 2017, deux personnes Félix Ntukamazina et Onesphore Marondereye ont été tuées sur la colline de Mageyo, zone de Butahana, commune de Mabayi, province de Cibitoke. Selon des sources sur place, les victimes ont été accusées de sorcellerie, elles ont été lynchées sous le commandement des jeunes Imbonerakure qui ont le contrôle de la sécurité de cette localité.

Selon ces sources sur place, cet incident faisait suite à la mort d'une femme de la localité nommée Jeannette Nihorimbere que les jeunes Imbonerakure ont attribué aux victimes. Deux autres individus qui devaient subir le même sort ont été sauvés de justesse par la police qui a dû tirer en l'air pour disperser la foule en colère. Au moment où les faits se sont déroulés en public, l'administrateur de la commune Mabayi du nom de Basabarwuzuye n'a pas hésité de déclarer que les auteurs du double crime n'ont pas été connus.

Une personne tuée et une autre blessée en commune Ryansoro, province Gitega

En date du 4 janvier 2017, un jeune élève Valentin Aboyitungiye a été tué et un autre du nom Ndayihimbaze blessé par la police en zone Mahwa, commune Ryansoro, province Gitega. Selon des informations recueillies sur place, le directeur de l'ISABU Mahwa, accompagné de deux de ses employés, avaient saisi 3 vaches qui broutaient dans les pâturages de l'ISABU. Les mêmes sources ajoutent qu'ils ont croisé deux garçons qui venaient de transporter un malade au CDS proche de la localité. Ces jeunes élèves ont voulu savoir le motif de saisie de leurs vaches. Le directeur de l'ISABU Mahwa est allé chercher des policiers à qui il a ordonné de tirer sur les deux garçons. Valentin Aboyitungiye a trouvé la mort sur le champ. Il a été touché par 6 balles au niveau du cœur, sur les jambes et au niveau de la tête. Son camarade du nom de Ndayihimbaze a été blessé sur la main. Ils sont tous originaires de la colline Gahanda, zone Kiryama, commune Songa, province Bururi. La population de la localité demande que justice soit faite mais les deux policiers ne seraient pas inquiétés car ils continuent à vaquer normalement à leurs activités.

Un ministre assassiné en zone urbaine de Rohero, Mairie de Bujumbura

En date du 1^{er} janvier 2017, vers 1 heure du matin, Emmanuel Niyonkuru, âgé de 54 ans, ministre burundais de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de

l'urbanisme, du gouvernement du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, a été assassiné en zone urbaine de Rohero, Mairie de Bujumbura. Selon des sources policières, cette haute autorité issu du CNND-FDD, a été abattu à l'aide d'un fusil de type pistolet. Sénateur de la circonscription électorale de Muramvya pour le mandat 2015-2020, il était aussi président en exercice de la conférence des ministres du NELCOM et président en exercice de la conférence des ministres de la COMIFAC. Cet assassinat suit celui de l'Honorable Afsa Mossi de l'EALA ainsi que la tentative d'assassinat du conseiller à la présidence chargé de communication Willy Nyamitwe.

I.2. DES CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Dans le premier trimestre de l'an 2017, plusieurs enlèvements suivis de disparitions forcées ont été signalés. Les uns sont portées disparues après avoir été aux mains des forces de l'ordre tandis que d'autres ont été enlevées par des groupes armés en uniforme.

Des cas illustratifs :

MARS 2017

Une personne enlevée puis portée disparue en province Muramvya

En date du 30 mars 2017, vers 17 heures, Adrien Nkurikiye, originaire de la province Karusi et travaillant comme agronome au PAIVA, à Rutegama, a été arrêté par le SNR à Rutegama, province Muramvya. Il a été incarcéré au cachot de Rutegama avant d'être conduit en date du 31 mars 2017, vers une destination inconnue.

Un militaire porté disparu en Mairie de Bujumbura

En date du 27 mars 2017, Caporal-chef Vianney Manirambona a été enlevé par des gens non identifiés en Mairie de Bujumbura. Un membre de sa famille fait savoir qu'il descendait à Bujumbura en provenance de Kirundo pour le retrait de ses soldes d'AMISOM. Les informations en provenance de la localité disent que Vianney Manirambona, matricule 49101, était de la brigade 420 à Busoni dans la province Kirundo. Les mêmes sources indiquent qu'il habite la commune Bukeye, province Muramvya et qu'il avait reçu un congé de circonstance. Sa famille ne sachant son lieu de détention, se dit inquiète de sa sécurité.

Une personne enlevée et trois autres arrêtées en province Bubanza

En date du 14 mars 2017, sur la colline Ninga, village IV, 2^{ème} avenue, entre la 10^{ème} et 11^{ème} transversale, en commune Gihanga, province Bubanza, deux personnes Félix Ndayizigiye et Célestin Barekensabe surnommé Kigongo, ont été arrêtés par des hommes inconnus armés de fusils qui ont ouvert le feu sur eux. Selon nos sources, ces hommes armés ont d'abord tiré sur les pneus du véhicule de marque probox dans lequel se trouvaient Félix Ndayizigiye et Célestin Barekensabe qui a réussi à s'échapper. Felix Ndayizigiye¹ a été enlevé. Ces hommes

¹ Felix Ndayizigiye a été retrouvé en date du 20 mars 2017

armés se sont dirigés vers la forêt de Rukoko. Félix Ndayizigiye était le commissionnaire des parcelles, selon les mêmes sources.

Cet enlèvement a été suivi par des arrestations et incarcérations en date du 15 mars 2017 de Célestin Barekensabe, de deux cousines de Félix Ndayizigiye des noms d'Emelyne Nibigira et Chantal Kwizera, résidant à Buringa commune Gihanga en province Bubanza. Ces derniers ont été conduits au cachot du poste de police de la commune Gihanga. L'information parvenue à notre rédaction indique qu'Emelyne Nibigira et Chantal Kwizera ont été libérées tandis que Célestin Barekensabe serait transféré à la prison centrale de Mpimba.

Quatre élèves arrêtés puis portés disparus en commune Busiga, province Ngozi

En date du 5 mars 2017, quatre élèves² Mutabazi, Karibu et Arthémon du Lycée de Mihigo et Mugisha du Lycée libre méthodiste de Mihigo, ont été arrêtés par la police au marché de Mihigo en commune Busiga, province Ngozi puis conduits vers une destination inconnue.

Selon notre source sur place, ces élèves ont été accusés de s'être rendus au Rwanda, pays voisin qui abrite des rebelles putschistes. La même source nous indique que ces élèves ont été arrêtés après avoir quitté le Rwanda où ils s'étaient rendus pour jouer un match de football et ont été emmenés au cachot de police de Mihigo. Ces jeunes venaient d'être recrutés par une équipe de football. En date du 7 mars 2017 aux environs de 8 heures, la police les a transférés au commissariat provincial de Ngozi.

Une personne portée disparue en Mairie de Bujumbura

L'information parvenue à la Ligue Iteka au mois de mars 2017 indique que Pacifique Ndayizeye est portée disparu depuis le mois de janvier 2017. Pacifique Ndayizeye originaire de la province Bururi, élève au Lycée du Sauveur en province Cibitoke, a disparu il y a deux mois. Il venait du Mont Sion de Gikungu en Mairie de Bujumbura où il avait passé la nuit pour demander du minerval au prêtre Rodriguo du Mont Sion qui lui payait les frais de scolarité. Sa famille a cherché dans toutes les prisons en vain. La famille dit avoir perdu l'espoir de retrouver le leur en ce moment où les disparitions et les cadavres sont devenus nombreux.

Un jeune homme arrêté puis porté disparu en zone urbaine de Nyakabiga, Mairie de Bujumbura

Un jeune prénommé Laurent a été arrêté par la police au quartier Nyakabiga, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura en date du 4 mars 2017, vers 12 heures. Selon des sources sur place, deux policiers ont fouillé sa chambre, l'ont menotté et l'ont conduit vers une destination inconnue.

Une personne enlevée en province de Muramvya

Augustin Kabayabaya³, détenu de la prison de Muramvya a été enlevé par la police en date du 2 mars 2017. Selon des sources sur place, Augustin Kabayabaya avait été appelé à la direction de la prison puis il n'est plus revenu dans sa cellule. Il était étudiant de l'université de Mwaro

² Les quatre élèves ont été retrouvés et libérés

³ Augustin Kabayabaya a été retrouvé et est dans la prison centrale de Mpimba

en 2015 au moment de son arrestation, accusé d'être contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Six personnes enlevées au centre-ville, en Mairie de Bujumbura

En date du 3 mars 2017, vers 17 heures, 6 personnes non identifiées dont 3 femmes et 3 jeunes hommes ont été enlevées par le chef de poste Rohero prénommé Guillaume. Selon des sources sur place, ces personnes ont été enlevées à l'avenue de la mission, au centre-ville, Mairie de Bujumbura puis embarquées à bord d'un véhicule de type pick-up puis conduites vers une destination inconnue.

Un militant du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêté puis porté disparu en commune Mutimbuzi province Bujumbura rural

En date du 21 mars 2017, Amatus Nshimirimana, un habitant de la zone Maramvya, représentant du parti FNL aile d'Agathon Rwasa en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural et membre du conseil communal, a été enlevé par un agent du SNR connu sous le surnom de Mafyeri accompagné par un groupe d'Imbonerakure à la tête duquel se trouvaient un certain Olivier et Sébastien, tous habitants de la zone Maramvya et connus comme auteurs de plusieurs violations perpétrées à l'encontre des opposants au pouvoir du CNDD-FDD.

Selon des sources en provenance de son parti, Amatus Nshimirimana a été enlevé au quartier Carama et aucune nouvelle de lui depuis ce jour. Les amis d'Amatus Nshimirimana disent qu'ils l'ont cherché le 22 mars 2017 dans toutes les prisons et cachots y compris ceux du SNR en vain. Une autre source dit qu'Amatus Nshimirimana aurait été conduit directement dans un cachot clandestin se trouvant dans les enceintes du bar « Iwabo w'abantu » du feu Lieutenant général Adolphe Nshimirimana. Selon un des agents du SNR contacté en date du 27 mars 2017, Amatus Nshimirimana aurait été tué et enterré.

Une personne portée disparue en province Ruyigi

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 mars 2017 indiquait un ex-FAB en retraite répondant au nom de Janvier Gisoma alias Kaguruka, de la colline Rukaragata, zone Ruyigi, commune et province Ruyigi est introuvable depuis le début du mois de mars 2017. Sa famille interrogée à ce sujet se réserve de répondre pour des raisons de leur sécurité.

Une personne arrêtée puis portée disparue en province Kayanza

En date du 25 mars 2017, vers 3 heures du matin, le prénommé Elias surnommé Général, habitant la colline Kirema, commune et province Kayanza, tout près de l'endroit appelé « Ku rubaho », a été arrêté par des agents du SNR, qui l'accusait de posséder des armes. Personne ne connaît où il a été emmené.

Une personne portée disparue en Mairie de Bujumbura

En date du 21 mars 2017, un homme connu sous le nom de Jean Marie Habonimana a disparu et les siens n'ont plus de nouvelles de lui. Il sortait le soir pour faire du sport et il n'est revenu. Jean Marie Habonimana vivait en commune Kinindo en Mairie de Bujumbura.

FEVRIER 2017

Une personne enlevée puis portée disparue en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Selon une information parvenue à notre rédaction en date du 25 février 2017, le nommé Vianney Minani, originaire de la zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, en même temps chef de la Ligue des jeunes du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a été enlevé puis porté disparu depuis le 17 février 2017. Notre source précise que des Imbonerakure sont les auteurs de ce crime. La victime a été incarcérée dans le cachot du poste de police en commune Mutimbuzi avant d'être conduite par des agents du SNR les surnommés Nono et Mafyeri, vers une destination jusqu'ici inconnue des proches et des amis.

« Au moment de l'arrestation, un des Imbonerakure qui le pourchassaient a braqué un pistolet sur son front et l'ont dépouillé d'une somme de 40 000 fbu avant de le conduire au cachot de la commune Mutimbuzi. Ils l'ont ensuite conduit vers le cachot du SNR et depuis, on n'a plus de ses nouvelles », raconte un témoin et proche de la victime.

Les membres de sa famille et ses amis craignent pour la sécurité de la victime dans un contexte où des exécutions sommaires sont devenues une triste réalité au Burundi. «Si quelqu'un est arrêté, souvent on découvre le lendemain son cadavre dans des rivières ou ailleurs. Nous craignons pour sa sécurité et nous nous attendons à la découverte d'un corps sans vie, comme cela a été le cas pour beaucoup d'autres citoyens», s'inquiète un membre de la famille.

Selon ses proches, la victime figurait sur une liste des personnes recherchées par les agents du SNR. « En zone Rubirizi, des habitants ont été exigés d'adhérer de force au CNDD-FDD et Vianney Minani faisait partie de ce groupe. Il ne passait pas la nuit chez lui, on surveillait ses déplacements. Parmi les Imbonerakure qui l'ont arrêté, certains ont été identifiés.

La population de Rubirizi demande que leur sécurité soit garantie indépendamment de leur appartenance politique. Ils demandent aussi que Vianney Minani soit restitué à sa famille ou que son lieu de détention soit indiqué à ses proches.

Deux personnes arrêtées puis portées disparues en commune Burambi, province Rumonge

En date du 22 février 2017, Athanase Ndayahundwa, un militaire retraité ex-FAB et une autre personne non identifiée ont été arrêtés par la police sur la colline de Gishiha, zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge. Ils ont été remis aux agents du SNR qui les ont conduits à une destination jusqu'ici inconnue, selon des membres de leurs familles qui disent ne pas connaître les raisons de leur arrestation. Ndayahundwa avait échappé à un assassinat au mois de mai 2016 au cours d'une attaque armée qui a coûté la vie à 3 personnes, dont deux membres de sa famille.

Un jeune homme enlevé en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 12 février 2017, Elvis Mbogoye a été kidnappé dans la soirée, au quartier Kinanira, zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura. Les sources sur place indiquent qu'il a été embarqué à bord d'un véhicule aux vitres teintées. Les membres de sa famille ont cherché dans différents cachots de la Mairie de Bujumbura sans succès, précisent toujours nos sources.

JANVIER 2017

Un militaire arrêté et porté disparu à l'Aéroport international de Bujumbura

En date du 21 janvier 2017, un militaire ex-FAB de grade d'Adjudant Major Elysée Nduwumukama a été arrêté à l'aéroport international de Bujumbura, en Mairie de Bujumbura et conduit vers une destination jusqu'ici inconnue.

Selon des témoins, des agents du SNR l'ont intercepté au moment où il était de retour de sa mission de maintien de la paix en République Centrafricaine. Les sources en provenance de ses collègues de la MINUSCA indiquent que ce militaire avait été incarcéré en République Centrafricaine, suite à un montage du capitaine Ndayisaba, qui l'accusait de divulguer des papiers sur lesquels étaient inscrits les montants que le gouvernement du Burundi retire sur les indemnités octroyés à chaque militaire burundais à la MINUSCA.

Deux jeunes élèves arrêtés et portés disparus en province Bujumbura rural

Jean Claude et Félix, tous élèves du secondaire et originaires de la province Cibitoke sont portés disparus depuis le 14 janvier 2017.

Selon des témoins, ils ont été arrêtés à la frontière burundo-congolaise, du côté de la zone Gatumba en province Bujumbura rural. Selon un témoin, ces jeunes gens sont suspectés d'appartenir à des bandes armées agissant à partir de l'Est de la RDC. Les proches des victimes disent que les deux élèves fréquentent l'école secondaire de santé située dans la plaine de la Rusizi en zone d'Uvira, au sud Kivu en RDC. Profitant des jours de congé, ils rentraient chez eux pour saluer les membres de leurs familles respectives. Leurs familles précisent ne pas avoir de nouvelles depuis leur arrestation par des agents du SNR.

Deux personnes arrêtées puis portées disparues en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 12 janvier 2017, vers 5 heures du matin, une fille prénommée Francine et un garçon du nom de Guy Rukundo, tous finalistes de l'école secondaire des humanités générales, ont été enlevés par des policiers de la position de Mayuyu accompagnés des militaires du camp Mujejuru sur la colline Nyarumanga, zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural. Ils ont été embarqués dans un véhicule militaire du camp Mujejuru puis conduits vers une destination inconnue.

Selon des sources sur place, il y avait une semaine qu'ils venaient d'exil au Rwanda, et ont été accusés d'avoir participé aux manifestations anti-troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Ceci est paradoxale du moment que le pouvoir de Bujumbura fait une chose et

son contraire. Il fait un appel vibrant au retour des réfugiés et planifie en même temps la répression.

Une personne arrêtée et portée disparue en commune Mubimbi, province Bujumbura rural

En date du 13 janvier 2017, une femme du nom de Suzanne Ncamugwanko, épouse de Surwavuba membre du FNL aile d'Agathon Rwasa a été arrêtée sur la colline Gitwe, zone Mageyo, commune Mubimbi. Selon des témoins sur place, un Imbonerakure surnommé Musumari accompagné par deux policiers l'ont arrêtée lorsqu'elle était dans un bar et l'ont conduite vers une destination inconnue.

Une personne arrêtée et porte disparue au chef-lieu de province Cibitoke

En date du 5 janvier 2017, une personne du nom de Claude Nsabimana a été arrêtée par le chef de la police sur la colline Rusiga, commune Rugombo, province Cibitoke à moins de 2 kilomètres du chef-lieu de la province Cibitoke. Il a été conduit dans un lieu inconnu selon des sources sur place. Claude a été accusé d'héberger des rebelles, mais personne n'a été trouvé à son domicile, selon les mêmes sources.

Une personne arrêtée et portée disparue, province Kirundo

En date du 3 janvier 2016, vers 16 heures, un jeune homme du nom de Libère Nduwayezu, âgé de 28 ans originaire de Buhinyuza, fils de feu Gabriel Mbonihankuye, a été arrêté par les agents du SNR à la frontière rwando-burundaise lorsqu'il rentrait au Burundi en provenance du Rwanda. Selon des sources sur place, il a été arrêté parce qu'il ne possédait pas de CNI. Il a été arrêté et a été conduit vers une destination inconnue.

Un prisonnier enlevé en province Muramvya

Un détenu de la prison centrale de Muramvya du nom d'Emmanuel Kimeneke⁴ est porté disparu depuis le 2 janvier 2017. Selon des témoins sur place, il a été sorti de cette prison après une séance de fouille perquisition policière commanditée par le chef SNR, le commissaire provincial de la police et le directeur de la prison de Muramvya. Menotté, il a été embarqué par le procureur de la république en province Muramvya, à bord d'un véhicule de police de type Hilux vers une destination inconnue. Un téléphone portable qu'il utilisait a été saisi. Les mêmes informations nous révèlent que ce prisonnier venait de passer plusieurs jours sous intimidation sans savoir les raisons. La famille craint pour la sécurité de la victime qui serait enfermée dans un des bureaux du SNR, chambre 11.

⁴ Emmanuel Kimeneke a été retrouvé et est pour le moment à la prison centrale de Muramvya

I.3.DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS

Plusieurs cas de tortures attribués aux forces de l'ordre et à la milice des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD au pouvoir ont été signalés au cours de ce premier trimestre de l'an 2017.

Des cas illustratifs :

MARS 2017

Une personne arrêtée et torturée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 31 mars 2017 indique que Jérôme Bapfumukeko, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa, motard, résidant sur la colline Buzige, zone Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, a été tabassé par un policier surnommé Musatirizi, en date du 25 mars 2017. La victime a été accusée de ne pas faire les travaux communautaires. Il a été conduit au cachot de police de la commune Kanyosha. Il a été relâché en date du 27 mars 2017 après avoir payé une rançon de 5.000 fbu.

Deux personnes torturées en commune Muhanga, province Kayanza

En date du 28 mars 2017, un ancien militaire du nom de Muswi et une personne du nom de Ngabire ont été tabassés par des Imbonerakure, en commune Muhanga, province Kayanza en complicité avec le chef de la colline Rugamba, qui les ont accusés d'avoir volé dans la boutique d'un commerçant nommé Ndereyimana. Ils ont été battus chez ce commerçant. Ils ont été évacués dans un hôpital de la localité en état critique.

Une personne torturée en commune Kabarore, province Kayanza

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 28 mars 2017 indique que le nommé Siridiyo a été tabassé en date du 25 mars 2017, vers 17 heures, par Jérôme Manirafashwa, un jeune Imbonerakure du parti CNDD-FDD, en commune Kabarore, province Kayanza, jusqu'à ce qu'il vomisse du sang parce qu'il n'a pas voulu lui acheter une bière.

Quatre membres du parti CNDD arrêtés et torturés en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 30 mars 2017, quatre personnes ont été arrêtées par la police sur la colline Kazirabageni, commune Nyanza-Lac, province Makamba. Selon des sources sur place, deux d'entre elles ont été accusées par l'administration locale d'être des rebelles. Il s'agit de Bède Nahayo, membre du parti CNDD de Léonard Nyangoma et un surnommé Petit originaire de la province Rumonge. Une femme qui les ravitaillait en vivre aurait informé la police pour les arrêter. La même source indique que quatre fusils de type Kalachnikov, 5 chargeurs, 264 cartouches et quelques flacons de médicaments auraient été saisis. Elles ont été conduites au cachot du parquet de Makamba.

Quatre personnes arrêtées et torturées en commune et province Makamba

En date du 30 mars 2017, quatre présumés voleurs ont été arrêtés par des Imbonerakure en patrouille nocturne au chef-lieu de la commune Makamba. Ils ont été conduits dans une

permanence du CNDD-FDD sise au quartier swahili où ils ont subi des actes de torture. Selon des sources sur place, les personnes torturées n'étaient pas en possession d'objets volés.

Un déplacé de guerre torturé en commune Mutambu, province Bujumbura rural

En date du 23 mars 2017, vers 10 heures, en zone Gomvyi, commune Mutambu, province Bujumbura rural, Vianney Nduwayo, déplacé de guerre de 1993 en commune Mukike s'est rendu à sa commune natale de Mutambu pour voir ses propriétés. Selon nos sources, sur le chemin, il a été torturé par des jeunes Imbonerakure dont Elysée Sindihebura, Joseph Ndayegamiye et Jean Pierre Mugiraneza. La victime a été accusée d'être un informateur des rebelles.

Une personne torturée en zone urbaine de Buyenzi, Mairie de Bujumbura

En date du 23 mars 2017, vers 5 heures du matin, un vieil homme non identifié a été torturé au quartier de Buyenzi entre la 24^{ème} et 25^{ème} avenue. Les auteurs étaient des jeunes Imbonerakure à la tête desquels un certain Nyabenda. Le vieillard a essayé de leur expliquer que le toit de sa maison où il logeait s'était envolé et qu'il n'avait pas où loger à ce moment-là. D'après les mêmes sources, il a été tabassé.

Une personne torturée en commune Buhiga, province Karusi

En date du 17 mars 2017, Jean Marie Bigirimana, de la colline Buhiga, province Karusi a été torturé par deux policiers de la position située au chef-lieu de la zone Buhiga. Selon des sources sur place, Jean Marie Bigirimana était sorti de sa cellule où il était détenu par deux policiers de la position située au chef-lieu de la zone Buhiga qui l'ont torturé avant de le faire retourner au cachot.

Une personne torturée en commune Buhiga, province Karusi

En date du 17 mars 2017, Mushederi, un Imbonerakure de la colline Mayenzi, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karusi, a été battu et blessé par ses collègues Imbonerakure qui l'ont accusé du non-respect à l'égard de leur chef. Ces derniers l'ont tabassé en guise de correction, selon notre source.

Une femme torturée en commune Mabanda, province Makamba

En date du 14 mars 2017, un policier du grade de brigadier nommé Bahati a tabassé une jeune maman du nom de Thérèse Niyongabo. Cette dernière a été blessée et a tenté de porter plainte mais la P.J du poste de police de Mabanda ne l'a pas accueillie.

Une personne arrêté et torturée puis détenue en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 8 mars 2017, vers 13 heures, au bar chez Martin en commune Gihanga, province Bubanza, Manassé Ndizeye, lauréat de la faculté de droit à l'UB a été tabassé par des policiers puis détenu au cachot de la brigade de Gihanga.

Selon nos sources, Manassé Ndizeye partageait un verre avec des amis. La victime a été accusée d'avoir tenu des propos mensongers sur le sous-officier De corps de la brigade de Gihanga Edouard Niyibizi.

Selon les mêmes sources, Gisesa, AT du commandant de la brigade a appelé Edouard Niyibizi pour l'informer des propos tenus par le jeune Manassé Ndizeye. Il aurait dit que le Brigadier est un fauteur de troubles dans la commune de Gihanga propos que personne n'a pas confirmé à part l'AT du commandant. Manassé Ndizeye était dans un état critique au cachot de la brigade de Gihanga. Ses pieds ont gonflé, il a du mal à s, asseoir et à se coucher à cause des coups reçus.

Deux enfants torturés par un Imbonerakure en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 10 mars 2017, deux jeunes enfants prénommés Levis et Didier ont été torturés par un Imbonerakure prénommé Jules alors qu'ils étaient en train de jouer tout près du monument du parti CNDD-FDD situé entre la 7^{ème} et la 8^{ème} avenue en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Ils ont été conduits au CDS de la localité.

Une personne arrêtée et torturée en commune Buhiga, province Karusi

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 mars 2017 indique que le nommé Mandigisi, de la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karusi, a été torturé par le commissaire provincial de Karusi prénommé Jérôme. Selon notre source sur place, Mandigisi s'est battu contre un des membres du comité d'hygiène qui venait de détruire sa toilette. Il a par la suite été arrêté par la police puis battu par le commissaire lui-même jusqu'à vomir du sang, puis il a été conduit au cachot du commissariat de police à Karusi.

Une personne torturée par des Imbonerakure en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 1^{er} mars 2017, Jean Marie Kwizera, de la Ligue des jeunes Imbonerakure, originaire de la colline Mparambo II, zone et commune Rugombo, province Cibitoke, a été battu par 3 Imbonerakure de cette localité. Selon des sources sur place, ce jeune Imbonerakure était accusé de vol d'une bicyclette. Les auteurs ont été arrêtés et conduits dans un conteneur servant de cachot de la commune Rugombo. En date du 3 mars 2017, vers le matin, au moins 12 personnes étaient dans ce conteneur.

Une personne arrêtée et torturée en commune Butaganzwa, province Ruyigi

En date du 3 mars 2017, un prénommé Emmanuel, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa a été battu par des Imbonerakure de la commune Butaganzwa, dirigés par Ferdinand Banyankimbona. La victime a été par la suite incarcérée au cachot de la commune Butaganzwa.

Une personne torturée en commune Gihogazi, province Karusi

Méthode Gahungu, de la colline Ruyaga, zone Munanira, commune Gihogazi, province Karusi a été battu par des Imbonerakure de la localité en date du 3 mars 2017. Selon des sources sur place, ils l'ont accusé de vol de bananes.

FEVRIER 2017

Deux personnes arrêtées puis torturées en commune Mutambu, province Bujumbura rural

En date du 26 février 2017, vers 15 heures, 2 personnes Ndiokubwayo et Nzirahisha, membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtées puis torturées en zone Gomvyi, commune Mutambu, province Bujumbura rural. Des sources sur place indiquent que des Imbonerakure dont le prénom Claude accompagné par des policiers dont le surnommé Afani ont accusé les victimes de tenir une réunion illégale. Ils ont été détenus au cachot du poste de police en commune Mutambu.

Un détenu torturé dans la prison centrale de Mpimba, Mairie de Bujumbura

En date du 25 février 2017, un détenu du nom de Jean marie Haragakiza a été torturé dans la prison centrale de Mpimba, Mairie de Bujumbura. Selon des témoins, un groupe d'Imbonerakure qui collabore avec le directeur de la prison et les agents du SNR se sont introduits dans la cellule de la victime et ont tenté de l'étrangler. Ce groupe d'Imbonerakure était dirigé par Mugisha, chef adjoint de la sécurité des détenus. Les autres prisonniers ont secouru la victime mais l'acte ignoble était presque à sa fin. La victime avait perdu sa conscience. Les infirmiers ont eu peur de lui faire les premiers soins craignant pour leur sort au cas où la situation s'empirait. Des prisonniers de la même cellule ont été aussi battus. Ce groupe de malfaiteurs n'a pas été inquiété pour leurs actes ignobles et reste impuni. Jean Marie Haragakiza avait été transféré, en date du 23 février 2017, en provenance de la prison centrale de Rumonge où il était un chargé principal de la sécurité des détenus, communément appelé « général principal ».

Trois détenus torturés et blessés dans la prison centrale de Murembwe en province Rumonge

Trois détenus ont été torturés et blessés dans la prison centrale de Murembwe en province Rumonge le 23 février 2017. Des informations recueillies sur place pointent du doigt des policiers qui sont entrés à l'intérieur de cette prison et ont ouvert le feu sur les détenus. Les prisonniers s'opposaient au transfert de 5 détenus dont Jean Marie Haragakiza, chargé de la sécurité des détenus communément appelé « général principal ». Après ce transfert, la tension est montée et les affrontements ont éclaté à l'intérieur de la prison. Les activités dans cette prison ont été suspendues immédiatement, les travailleurs de cette prison ont pris fuite à cause des coups de feu.

Deux personnes torturées puis arrêtées en commune et province Bururi

Dans la matinée du 20 janvier 2017, deux hommes dont un nommé Mabobwe originaires de la colline Bugarama, zone Muzenga, commune et province Bururi, ont été torturés par des Imbonerakure sous la supervision du conseiller technique chargé de l'administration en

commune Bururi surnommé Kadhafi. Les victimes en état critique ont par la suite été incarcérées au cachot du poste de police de Bururi. Sous les injonctions de ce conseiller technique de l'administrateur de Bururi, l'OPJ du nom de Ngoyi a autorisé cette détention malgré l'état de santé des victimes. Ces dernières sollicitaient une assistance rapide car leur santé était en danger.

Un jeune militant du FNL aile d'Agathon Rwasa torturé puis arrêté en commune Mwumba, province Ngozi

En date du 14 février 2017, Emmanuel Niyonkuru, élève de la 4^{ème} année normale au Lycée communal de Mwumba a été torturé puis conduit au cachot du poste de police de la commune Mwumba en province Ngozi. Les auteurs de cet acte ignoble sont des jeunes Imbonerakure qui ont même tenté de l'éliminer physiquement sur la rivière Kanyaru, n'eut été l'intervention des habitants de cette localité. Constatant leur échec, ces Imbonerakure l'ont condamné à 315 coups de fouets, avant de le conduire au cachot de police de la commune Mwumba l'accusant d'appartenir au parti FNL d'Agathon Rwasa. Son état de santé était critique car il n'avait pas eu l'autorisation d'aller se faire soigner.

Deux personnes torturées en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 21 février 2017, deux personnes prénommées Jules et Protais ont été torturées en commune Rutegama, province Muramvya. Selon des témoins, ces deux cultivateurs ont été accusés par des Imbonerakure et le chef de la colline Gashingwa du nom de Déo Ntawikura, d'avoir volé du haricot à un voisin.

Une personne arrêtée et torturée en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 18 février 2017, un enseignant du nom de Thérance Nshimirimana a été battu puis arrêté par le chef de poste de police et le chef du SNR de Rutegama. Selon des sources sur place, le motif est que Thérance devait une somme de 25 000 fbu à une dame prénommée Espérance. Il a été relâché le lendemain.

Deux détenus torturés à la prison centrale de Mpimba, Mairie de Bujumbura

Un militaire ex-FAB de grade de Colonel Dieudonné Dushimagize alias Gangi, détenu à la prison centrale de Mpimba en Mairie de Bujumbura, a été torturé dans sa cellule en date du 14 février 2017. Selon des sources sur place, les auteurs de ce crime sont des jeunes Imbonerakure qui séjournent dans cette prison pour une mission des services de sécurité burundais consistant à malmenier des prisonniers politiques. Ces jeunes Imbonerakure l'ont torturé avant de lui prendre tout ce qu'il avait de valeur, argent, téléphones portables et d'autres biens. Le lendemain, le Directeur de la prison Déo Bigirimana l'a appelé au bureau sous prétexte de lui demander ce qui s'était passé la veille. Au moment où il était proche du bureau, des policiers déployés pour la mission l'ont embarqué de force, à bord d'une camionnette pick-up, vers la prison centrale de Bubanza, selon des témoins sur place.

Le même jour, un autre militaire prisonnier du nom de Pascal Dombori a été également torturé et ensuite enlevé de la même manière de la prison de Mpimba vers la prison centrale de Rutana et après à la prison centrale de la province Gitega, selon nos sources. La victime

marche avec une béquille suite à des scènes de torture subies au moment de son arrestation. Accusé d'attentat contre le chef d'état-major Prime Niyongabo, il n'a pas eu droit aux soins de santé.

Une personne torturée en commune et province Bubanza

En date du 7 février 2017, vers 22 heures, Charles Ndacayisaba, âgé de 30 ans, a été torturé, sur la colline Rurabo-Kanama, zone Buvyuko, commune et province Bubanza.

Selon des témoins, la victime a été accusée de consommation et commercialisation des boissons prohibées. Il a été tabassé par le chef de secteur Rurabo, Hermenegilde Nsabimana, accompagné de 2 policiers de la position Rurabo, zone Buvyuko et des jeunes Imbonerakure de la localité. Ils ont pillé toute sa maison. Les mêmes sources nous ont indiqué que la victime se trouvait en état critique à l'hôpital de Bubanza.

Quatorze personnes arrêtées et torturées en commune Busoni, province Kirundo

Dans la nuit du 17 février 2017, quatorze personnes dont Astérie Kabaruta, directrice de l'EP Kibonde, Célestin, chef de zone Gisenyi et 12 autres Imbonerakure ont été torturées en commune Busoni, province Kirundo.

Selon des sources sur place, toutes ces personnes ont été accusées de vols car appréhendées par d'autres Imbonerakure en ronde nocturnes en possession de 5 sacs de riz, 12 carton de cotons, 5 sacs de haricots et 5 sacs de farine. Ces produits avaient été dévalisés à la cantine scolaire du PAM et de l'ONG Agro-Action Allemande. Le procureur en collaboration avec Muvunyi, président communal du parti CNDD-FDD et des agents du SNR n'ont pas digéré le forfait comme ils ont l'habitude de le faire quand le crime est attribué aux proches du parti, ils les ont plutôt arrêtés, torturés et conduits au cachot de la PJ Kirundo.

Un militaire torturé en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 8 février 2017, un officier de l'armée de grade de major responsable des positions militaires de la zone urbaine de Cibitoke a été torturé et blessé au quartier Mutakura de la zone urbaine de Cibitoke, commune de Ntahangwa.

Selon les témoins sur place, ce militaire en tenue civile était à bord d'une moto sur la route Bujumbura-Bubanza en direction du centre-ville. Le chef de poste de police à Mutakura lui a intimé l'ordre de s'arrêter et de descendre de la moto. Le militaire lui a demandé s'il était un policier de roulage et tout à coup il l'a giflé avant que les autres policiers se joignent à lui pour le tabasser, raconte un passant qui a assisté à la scène.

Après quelques minutes, le militaire a voulu appeler avec son portable mais un policier le lui a confisqué. Selon des témoins, le militaire est parvenu à utiliser son Motorola pour demander du renfort. Quelques minutes plus tard, une vingtaine de soldats armés sont intervenus, trouvant leur collègue enfermé au poste de police de Mutakura.

Le chef de poste de police a expliqué son geste en affirmant qu'il avait reçu l'ordre d'arrêter toutes les motos sans distinction aucune. Ce chef de police a été conduit au cachot de police de la zone urbaine de Cibitoke.

Une personne torturée en commune et province Muramvya

En date du 9 février 2017, le nommé Célestin Ntiranyibagira, agent de l'hôpital de Muramvya a été torturé en commune et province Muramvya. Selon des témoins, la victime a été tabassé par des jeunes Imbonerakure qui l'accusaient d'avoir battu un voleur qu'il venait d'attraper dans sa maison. Ces jeunes Imbonerakure se considèrent comme des agents de sécurité et ignorent toutes les lois qui régissent le pays, s'inquiète notre source.

Deux personnes dont un policier torturées en commune Kibago, province Makamba

En date du 2 février 2017, une personne du nom de Jean-Claude Ndikumasabo a été torturée sur la colline Rubimba, commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, ses tortionnaires sont des jeunes Imbonerakure qui contraignent les habitants de cette commune d'adhérer de force à l'idéologie du parti au pouvoir le CNDD-FDD au risque d'en subir les conséquences mortelles. Les mêmes sources nous indiquent que ces jeunes Imbonerakure terrorisent toute personne qui n'est pas du parti et menacent de mort la population de la composante sociale Tutsi.

En date du 29 janvier 2017, ces jeunes Imbonerakure ont torturé un policier de la composante sociale tutsi et l'avaient gardé pendant plus de 4 heures avant de le libérer l'accusant de collaborer avec des rebelles.

Des informations recueillies sur place affirment que des tanzaniens qui traversent la frontière sont également battus et dépouillés de leur argent. Zénon Nishimwe, l'administrateur de la commune Kibago dément ces accusations mais il a affirmé connaître le cas de Jean-Claude Ndikumasabo qu'il avait invité à porter plainte auprès des instances habilitées. Or, se lamentent les habitants de la localité, les OPJ et l'administration locale refusent de recevoir les plaintes contre les jeunes Imbonerakure arguant que ces derniers forment un corps indépendants, « au-dessus de la loi !! » s'inquiète notre source.

JANVIER 2017

Cinq élèves torturés en commune Bukeye, province Muramvya

En date du 30 janvier 2017, cinq élèves de l'ETMM ont été victimes de tortures en commune Bukeye, province Muramvya. Selon des sources sur place, la police les accusait d'être promoteurs d'une grève des élèves contre la hausse du minerval. Ils ont regagné l'école en état de souffrance avec des traces de bastonnades.

Cinq personnes torturées en commune Rutegama, province Muramvya

Dans la nuit du 29 au 30 janvier 2017, cinq personnes Gustave Nshimirimana, Jean Marie Rukundo, Omar Nduwimana, Claude Niyongere et Virginie Nizigiyimana ont été torturés dans les cachots du poste de police en commune Rutegama, province Muramvya.

Selon des informations recueillies sur place, des agents du SNR en collaboration avec des jeunes Imbonerakure les accusaient d'être auteurs d'un vol commis dans deux boutiques dans

les localités de Gatabo et de Masango. Ces mêmes sources précisent que le gouverneur de province, Emmanuel Niyungeko et le commissaire provincial, Isidore Ryakire assistaient à la scène de torture. Ceci devient une habitude à Rutegama et à Bukeye où le SNR et les Imbonerakure viennent la nuit pour tabasser des détenus se trouvant dans des cachots de la place, nous indiquent des témoins sur place.

Douze militaires arrêtés et torturés après l'incident de Mukoni en province Muyinga

Douze militaires ex-FAB, tous de la composante sociale Tutsi, provenant des différents camps militaires ont été arrêtés et torturés après l'incident survenu dans la nuit du 23 au 24 janvier 2017 aux environs du camp militaire de Mukoni en province Muyinga.

Selon des sources sur place, des agents du SNR en compagnie avec des Imbonerakure les ont torturés avant de les remettre au parquet puis jugés par le TGI en flagrance. Ces militaires sont : Major José Runyange, Lieutenant Moise Nimubona arrêté et torturé le 26 janvier 2017 au camp Mukoni. Le premier avait été récemment muté du camp Nyanza-lac. Les deux étaient au camp la nuit de dudit incident de Mukoni, témoignent d'autres militaires.

L'Adjudant Nzojyobiri, l'Adjudant Harerimana, Caporal-chef Fulgence Ndayikengurutse, ancien chauffeur de la garde présidentielle BSPI avant d'être muté au camp Mukoni ont tous été arrêtés et torturé le 24 janvier 2017. Ce caporal-chef a eu le bras cassé suite aux tortures, il a été privé de nourriture pendant deux jours.

Le caporal-chef Eric Ndagijimana, arrêté le 24 janvier 2017 et torturé au 221^{ème} bataillon commando de Gitega, a été transféré à Muyinga où il a été horriblement torturé jusqu'à ne plus pouvoir tenir debout. Le caporal-chef Richard Nkurunziza du 22^{ème} bataillon blindé de Gitega a été arrêté le 24 janvier 2017 sur une position militaire de Nyanzari puis transféré à Muyinga où il a été horriblement torturé, trois dents cassés.

Le Caporal-chef Emmanuel Bizimana a été arrêté et torturé, le 25 janvier 2017, par des policiers et des Imbonerakure à son domicile en province Rumonge alors qu'il était en congé. Le Caporal-chef Amédée Niyukuri du 312^{ème} bataillon commando de Ngozi a été arrêté le 25 janvier 2017 et a été torturé avec un fer à repasser chaud.

Un autre militaire ex-FAB, Jean Marie Hatungimana, ancien chauffeur du Major Marius Gahomera, a été arrêté le 26 janvier 2017 au camp Mutukura puis transféré en province Muyinga.

L'Adjudant Ildfonse Nimubona a été arrêté et torturé le 25 janvier 2017 au camp militaire de Mutukura en province Cankuzo et le Caporal Ntahomvukiye a été arrêté et torturé le 26 janvier 2017 au camp militaire de Mutukura en province Cankuzo puis transféré à Muyinga. Le Caporal avait tiré à mort sur le Major Dieudonné Karashira qui venait l'arrêter avant de se rendre. L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 janvier 2017 indique que ces militaires arrêtés sont en train d'être éparpillés dans différents endroits.

Deux personnes torturées en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 26 janvier 2017, vers minuit, 2 personnes Kevin Kwizera, âgé de 25 ans, originaire de la colline Buhonga- Masarara et Eric Mpawenimana, âgé de 23 ans, originaire de la colline Mwico ont été torturées par major Kamenge, chef de poste militaire situé au Lycée Buhonga, en zone Ruyaga, commune Kanyosha.

Selon des témoins, le premier a eu son bras droit et une cheville cassés. Les victimes ont été accusées d'avoir volé l'argent d'un commerçant de manioc prénommé Samuel, habitant sur la colline Buhonga. La même source indique que ce chef de poste avait reçu de l'argent de la part de Samuel pour torturer ces deux personnes jusqu'à ce qu'ils acceptent l'accusation. Les victimes Kevin Kwizera et Eric Mpawenimana reçoivent des soins au CDS Ruyaga, selon des informations recueillies sur place.

Deux personnes torturées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 23 janvier 2017, un homme du nom d'Amani, a été torturé par des policiers, à la 1^{ère} avenue de la zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura. Sa sœur a été aussi battue par ces mêmes policiers alors qu'elle criait pour que les gens viennent en aide à son frère.

Une personne arrêtée et torturée en commune Mubimbi, province Bujumbura rural

En date du 22 janvier 2017, vers 6 heures du matin sur la colline Gitwe, zone Mageyo, commune Mubimbi, province Bujumbura rural, le nommé Nzitunga, a été arrêté et tabassé par des Imbonerakure de la localité. Selon nos sources, la victime a été accusée d'être un opposant du 3^{ème} mandat du Président Nkurunziza. Nzitunga a été conduit à la position de police de la localité.

Un prêtre torturé en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural

En date du 15 janvier 2017, vers 17 heures, Déo Ndayishimiye, un prêtre à la paroisse Matana a été torturé en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural.

Selon des témoins, le commandant du camp Mujejuru du nom de Marius Gahomera alias Gakoryo a tabassé le prêtre qui était dans un bar de la localité en l'accusant de témoigner l'évangile de Dieu à l'église fustigeant toutes les personnes qui font du mal aux autres. Le même commandant a donné l'ordre à ses gardes du corps de fusiller tout prêtre qui osera fréquenter ce bar.

Une personne torturée en commune Mugongo- Manga, province Bujumbura rural

En date du 13 janvier 2017, vers 21 heures, la nommée Anne Ngendahayo, originaire de la colline Jenda urbain, zone Jenda, commune Mugongo- Manga, membre du parti UPRONA aile de Charles Nditije a été torturée par l'administrateur de la commune Mugongo-Manga du nom de Diomède Ndabahinyuye lorsqu'elle était dans un cabaret situé au centre Jenda.

Selon des témoins, la victime a été accusée d'avoir brûlé la maison de Diomède Ndabahinyuye, lors des manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

L'incident a eu lieu en présence du mari de la victime du nom de Sylvain Ngendakuriyo qui assistait impuissamment.

Une personne torturée au chef-lieu de la province Kirundo

En date du 10 janvier 2017, un chauffeur du nom de Miburo a été torturé au chef-lieu de la province Kirundo. Selon des témoins, un policier du nom de Nkoroka tentait de lui soutirer 5000 fbu et l'a tabassé parce qu'il a refusé de céder le billet. Des gens qui assistaient à la scène sont intervenus pour dissuader le policier. Vu la colère populaire, ce dernier a été contraint de vider le lieu.

I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

Dans le premier trimestre de l'an 2017, plusieurs personnes ont été victimes d'arrestation arbitraire et détentions illégales. Les unes ont été arrêtées sur base de leur appartenance politique, d'autres du fait d'être des ex-FAB et bien d'autres du fait de leur emplacement dans les quartiers dits contestataires du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des cas illustratifs :

MARS 2017

Trois personnes arrêtées en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 31 mars 2017, des Imbonerakure ont déterré trois fusils de type Kalachnikov dans un champ de manioc et ont tiré à bout portant sur des gens sans faire de victimes. Selon des sources sur place, trois personnes ont été arrêtées par ces Imbonerakure sur la colline Buheka, commune Nyanza-Lac, province Makamba. Elles ont été détenues au poste de police de Nyanza-Lac.

Une personne arrêtée en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 30 mars 2017, en commune Gihanga, province Bubanza, des agents du PSR de Bujumbura ont arrêté un jeune garçon du nom d'Alain Nirera, natif de cette commune. Ce dernier venait de la RDC. Le soir, il a été conduit au cachot de la police de poste de Gihanga. Selon nos sources, des visites ont été interdites à la victime.

Deux membres du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêtés en commune Isare, province Bujumbura rural

En date du 30 mars 2017, vers 20 heures, sur la colline Karunga, zone Benga, commune Isare, province Bujumbura rural, les prénommés Isidore et Fabrice membres du FNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés par la police. Selon nos sources, ils ont été accusés de travailler avec des rebelles. Ils ont été conduits vers une destination inconnue.

Un étudiant arrêté en commune Mukaza, Mairie de Bujumbura

En date du 2 avril 2017, vers 19 heures, Dieudonné Bigirindavyi, étudiant à l'UB et délégué de classe Bac III, faculté d'économie, a été arrêté par la police et embarqué dans un véhicule

du SNR immatriculé HA 2432 au quartier Nyakabiga III, 4^{ème} avenue tout près du CDS SOS, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Il a été conduit au cachot du SNR tout près de la cathédrale Regina Mundi.

Une personne arrêtée en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 28 mars 2017, un policier du nom de Pascal Nsengiyumva a été arrêté par des policiers, en commune Kabarore, province Kayanza. Il a été incarcéré au commissariat de Kayanza. Il a été accusé d'avoir une employée rwandaise dans son cabaret. Selon une source sur place, Pascal Nsengiyumva aurait été enlevé de sa cellule au cachot par des agents du SNR qui l'ont conduit vers une destination inconnue.

Un président du parti UPRONA aile de Charles Nditije arrêté en commune et province Kirundo

En date du 27 mars 2017, Docteur vétérinaire Juvénal Karagira, président du parti UPRONA aile de Charles Nditije en province Kirundo, a été arrêté par des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir en patrouille dans la réserve naturelle de Murehe puis remis au responsable du SNR à Kirundo avant d'être conduit au cachot de la PJ Kirundo. Selon notre source, il a été accusé d'aider une femme et ses enfants à traverser vers le Rwanda en passant par un sentier non officiel. La même source indique que cette femme est la veuve du feu Calixte Ntwaramiheto, un officier de police et Responsable du SNR en province Mwaro, qui venait de mourir mystérieusement. Sa femme se sentant menacée, a opté fuir avec tous enfants. Le lendemain, Me Nadine Kabatoni, avocate à Ngozi et Jeanne Alice Mbazumutima, professeur au Lycée Don Bosco de Ngozi, toutes deux sœurs du feu Calixte Ntwaramiheto ont été enlevées par des personnes non identifiées et conduites dans un lieu inconnu. L'information parvenue à notre rédaction indique que les deux femmes ont relâchées et regagnées leur famille.

Un militaire arrêté en Mairie de Bujumbura

En date du 28 mars 2017, Adjudant Dieudonné Magwayintore a été arrêté par le SNR à l'aéroport international de Bujumbura en provenance d'une mission de maintien de la paix en Somalie. Selon des sources sur place, d'autres militaires auraient été arrêtés. Les membres de sa famille sont inquiets de sa sécurité vu la façon dont il a été malmené lors de son arrestation.

Huit personnes arrêtées en Mairie de Bujumbura

En date du 31 mars 2017, huit élèves du secondaire ont été embarqués à bord d'un véhicule de la police immatriculé PNB 273, sur la 8^{ème} avenue, Nyakabiga III, en zone urbaine de Nyakabiga. Ces jeunes élèves étaient en train d'étancher leur soif dans l'un des bistrotts de la localité et la police les aurait confondu avec les Étudiants de l'UB comme le confirment notre source. Ces élèves auraient été conduits vers l'un des bureaux du SNR.

Huit étudiants arrêtés au campus Mutanga, Mairie de Bujumbura

En date du 1^{er} avril 2017, des policiers lourdement armés à bord d'un pick-up à vitres teintées ont interpellé 8 étudiants du campus Mutanga en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, ces arrestations seraient liées au préavis de grève sur les prêts-bourses. Ils ont été conduits vers une destination inconnue.

Quatre étudiants arrêtés, Mairie de Bujumbura

En date du 29 mars 2017, vers 14 heures, quatre étudiants ont été arrêtés par la police sur le boulevard du 28 Novembre, Mairie de Bujumbura. Le secrétaire général adjoint de la représentation estudiantine et ses trois compagnons ont été interpellés alors que ce premier se rendait au campus Mutanga pour répondre à une convocation. Selon des sources sur place, les étudiants sont inquiets de ces arrestations et menaces répétitives de n'est plus répondre aux convocations du chargé de sécurité à l'UB jusqu'à la libération de leurs camarades.

Un représentant des étudiants arrêté en Mairie de Bujumbura

En date du 28 mars 2017, Élysée Dushime, étudiant en faculté d'économie, département des Finances et Comptabilité à l'UB a été enlevé tout près de la station Mogas sur l'avenue de l'Université puis conduit à l'un des cachots du SNR. Selon des sources sur place, il rentrait de la banque BBCI où il effectue un stage.

Un membre du FNL, aile d'Agathon Rwasa arrêté en Mairie de Bujumbura

En date du 27 mars 2017, Philbert Mbonihankuye alias Kabila, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa a été enlevé par un agent du SNR du nom de Félicien Mbonihankuye. Selon le porte-parole du FNL, Aimé Magera, Philbert est l'un des membres du bureau exécutif du FNL en province Karusi. Il serait accusé de falsification des documents et serait incarcéré à l'un des cachots de la capitale, selon le porte-parole de la police Pierre Nkurikiye.

Un Cheikh d'une mosquée arrêté à Gitaba, province Makamba

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 mars 2017 indique que le cheikh de la mosquée de Murenge, zone de Gitaba, province de Makamba a été arrêté par la police à Bujumbura en date du 24 mars 2017. Soupçonné de PBA, il a été transféré au cachot de police de Makamba.

Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karusi

En date du 23 mars 2017, le nommé Sebushahu de la colline Ngayane, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karusi, a été arrêté par un Imbonerakure connu sous le nom de Star Niyonkuru qui l'a conduit au cachot du poste de police de Buhiga. Selon notre source sur place, Sebushahu, transportait des passagers sur sa petite pirogue. Il a été accusé par cet Imbonerakure de déplacer des rebelles qui entrent à Buhiga en provenance de Gitaramuka, province Karusi. Ses voisins ont qualifié cette arrestation d'injuste et de montage car Sebushahu déplaçait des gens qui venaient le marché en empruntant cette voie.

Douze personnes arrêtées en commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 23 mars 2017, douze personnes ont été arrêtées par des policiers lors d'une fouille perquisition opérée de la 2^{ème} à la 6^{ème} avenue, du numéro 90 à 120 en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Marie de Bujumbura. Selon des sources sur place, elles étaient accusées de ne pas avoir des cahiers de ménages et des reçus d'enlèvements des déchets de ménage. Arrivées au poste de police de la zone, elles ont refusé d'être rançonnées et ont fini par être relâchées.

Onze personnes arrêtées en commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 24 mars 2017, onze personnes ont été arrêtées lors d'une fouille perquisition, de la 9^{ème} à la 12^{ème} avenue en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Marie de Bujumbura. Selon des sources sur place, elles ont été accusées de ne pas avoir des cahiers de ménages et des reçus d'enlèvements des déchets de ménage. Arrivées au poste de police de la zone, elles ont refusé d'être rançonnées et ont fini par être relâchées.

Vingt trois personnes arrêtées en commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 21 mars 2017, vingt trois personnes ont été arrêtées par des policiers et des militaires lors d'une fouille perquisition opérée de la 13^{ème} à la 15^{ème} avenue en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura. Elles ont été accusées de ne pas avoir les cahiers de ménages alors que le stock de ces derniers était épuisé au bureau de la zone urbaine de Cibitoke. Elles ont été conduites au poste de police de ladite zone et rançonnée chacune une somme variant entre 5 000 et 20 000 fbu pour être relâchée.

Cinq représentants des étudiants arrêtés en Mairie de Bujumbura

Trois représentants des étudiants de l'UB et deux de l'ENS ont été arrêtés le 16 mars 2017. Il s'agit de Dieudonné Bigirindavyi, Prosper Niyoyitungira et Patience Mbonabuca de l'UB, ainsi que Eric Niyirera et Epipode Niyongabo de l'ENS. Les informations en provenance de l'UB et de l'ENS indiquent que les trois premiers de l'UB avaient reçu dans l'avant midi du 15 mars 2017 des convocations du parquet de Mukaza pour se présenter au bureau numéro 26 pour instruction.

Les mêmes sources font savoir que quand ils se sont présentés au parquet, ils ont rencontrés deux autres représentants de l'ENS, eux aussi convoqués pour l'instruction. Ils étaient accompagnés de deux autorités de cette institution. Tout à coup, ajoutent les mêmes sources, trois camionnettes du SNR sont arrivés et ont embarqués manu militari les cinq représentants des étudiants vers l'un des cachots du SNR en Mairie de Bujumbura.

Les sources au sein du campus Mutanga indiquent qu'ils seraient accusés de préparer des mouvements insurrectionnels pour protester contre la nouvelle mesure d'octroi des bourses d'études en pré-bourses. L'autorité rectorale les accuse de collecter des cotisations d'effort de grève. Les cours ont été alors suspendus l'après-midi du 16 mars 2017. Au moment où certains DDHs craignaient pour leur sécurité, ces étudiants ont été relâchés dans la soirée du même jour après 4 heures d'interrogatoire au bureau du SNR.

Un militaire ex-FAB arrêté par des policiers en commune Mabanda, province Makamba

En date du 14 mars 2017, un prénommé Lambert, militaire en fonction et ex-FAB, a été arrêté et incarcéré au poste de police de Mabanda par des policiers en patrouille. Il a été libéré en date du 16 mars 2017. Il avait été arrêté sans mandat et le motif de son arrestation ne lui a pas été signalé jusqu'à sa mise en liberté.

Un agent d'Econet-Leo arrêté en commune et province Rumonge

En date du 15 mars 2017, vers 17 heures, Daniel Nsengiyumva alias « to do » a été arrêté par le responsable du SNR à Rumonge. Ce jeune est un employé d'un partenaire privé exploitant un point de service dénommé « Franchise » par Econet-Leo.

Des sources sur place indiquent qu'il a été interpellé à son bureau situé au parking de Rumonge. Le responsable du SNR dans cette province l'accuse de faciliter les transferts monétaires d'argent en provenance de l'étranger. Il a été menotté et mis au cachot du SNR à Rumonge. Des sources proches de l'antenne de l'Econet-Leo à Rumonge affirment que les opérateurs privés de point de service de cette entreprise font la vente de tous les produits

notamment le service Ecocash, la vente des cartes sim Econet-Leo, des téléphones portables et le service de transfert monétaire appelé «Wordremit».

Les abonnés et les non abonnés de cette entreprise peuvent, grâce à ce service, recevoir ou envoyer de l'argent aux membres de leurs familles qui se trouvent à l'étranger.

Ce jeune homme est natif de la colline Rukinga au chef-lieu de la commune et province Rumonge, sa famille et les agents de l'Econet-Leo à Rumonge demandent qu'il soit libéré.

Deux personnes arrêtées en commune Mukike, province Bujumbura rural

Deux personnes, Divine Kaneza et Jean de Dieu Ndiokubwayo ont été arrêtés par des agents de la sécurité du 1^{er} vice-président de la république Gaston Sindimwo sur la colline Nyarumanga, zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural, lors de sa visite en commune Mukike, en date du 14 au 16 mars 2017. Selon nos sources, ces jeunes sont des élèves au collège Mukike de la zone Mayuyu et sont accusés de se lamenter à propos du discours prononcé par le 1^{er} vice-président.

Deux jeunes arrêtés par des Imbonerakure en commune Mubimbi, province Bujumbura rural

En date du 14 mars 2017, vers 16 heures, sur la colline, zone et commune Mubimbi, province Bujumbura rural, Eddy Nkuzimana et Niyonkuru ont été arrêtés par des Imbonerakure de cette localité. Selon nos sources, les victimes sont accusées de destruction d'un monument en construction du parti CNDD-FDD. Ces jeunes ont été détenus dans les locaux de la permanence du parti CNDD-FDD de la localité tout près de la position policière. Selon les mêmes sources, ces jeunes ont été battus. Pour être libérés, chacun doit payer une amende de 50.000 fbu.

Un militaire arrêté en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

Une information parvenue à notre rédaction en date 13 mars 2017 indique qu'un militaire prénommé Claude habitant à la 13^{ème} avenue n°81 a été arrêté à son domicile par des policiers du poste de police situé au chef-lieu de la zone urbaine de Cibitoke, conduits par le « De Corps » Daniel Gadi. Selon une source sur place, Claude était en congé car il est encore en mission de maintien de la paix en Somalie. Il a été conduit au cachot de la zone où il a passé la nuit avant de payer une rançon d'une somme de 230 000 fbu pour bénéficier de la libération.

Vingt-trois personnes arrêtées au quartier Mutakura, Mairie de Bujumbura

En date du 16 mars 2017, des policiers et militaires ont arrêtés 23 personnes lors d'une fouille perquisition et contrôle des cahiers de ménages, opérée de la 6^{ème} à la 8^{ème} avenue, quartier Mutakura, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Elles ont été conduites à la zone urbaine de Cibitoke où elles ont été relâchées après paiement d'une rançon.

Trois militants du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêtés en province Muramvya

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 mars 2017 indique que trois membres du FNL sont incarcérés au cachot de la commune Muramvya. Parmi eux se trouve le représentant du FNL du nom de Célestin Sindayigaya. Ils ont été accusés d'avoir préparé une attaque armée dans laquelle 1 personne avait été blessée, sur la colline de Kayange dans la nuit du 13 au 14 mars 2017, selon la police et les autorités locales. D'après Fabien Nzeyimana, le secrétaire du parti FNL aile d'Agathon Rwasa à Muramvya, il s'agit d'un montage dirigé contre leurs membres. En novembre 2016, les mêmes militants avaient passé près d'une semaine dans un cachot du commissariat de police de Muramvya. Ils avaient été soupçonnés « d'entretenir une administration parallèle ». La justice les avait blanchis. Le responsable du FNL de Muramvya exige la libération immédiate des trois hommes.

Un membre du MSD arrêté en commune Kibago, province Makamba

En date du 18 mars 2017, Emmanuel Ntakirutima, membre du MSD et ex-FAB en retraite, a été arrêté à son domicile sur la colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba. Il avait été relâché au mois de février 2017 lors de la grâce présidentielle. Ce militaire en retraite avait été arrêté et emprisonné fin 2015. Il était accusé de détention illégale d'armes et participation aux mouvements armés.

Une personne arrêtée en province Muramvya

En date du 13 mars 2017, Apollinaire Nkeshimana de la colline Gikonge, commune Bukeye, province Muramvya a été incarcéré, accusé d'avoir injurié Apollinaire Ntahimpera, un député élu de cette commune, comme étant un « chien ».

Deux magistrats de la Cour d'Appel et un commerçant arrêtés en province Ngozi

Hatungimana Joseph et Christophe ont été arrêtés sous l'ordre du Procureur Général de la République qui est arrivé en personne au chef-lieu de la province Ngozi. Ils seraient accusés d'actes de corruption, selon les services judiciaires à Ngozi.

Au départ, sept hommes tous de la commune Kabarore province Kayanza avaient été condamnés par le TGI Kayanza à diverses peines. C'était en date du 13 janvier 2017 après qu'ils avaient été interceptés par la police alors qu'ils tentaient, très tôt dans la matinée de ce jour, de traverser la frontière pour aller vendre au Rwanda, 1070 kilos du minerais de type Colombo tantalite (Coltan) qu'ils portaient sur la tête.

Après cette condamnation par le TGI Kayanza, tous ont interjeté appel. L'audience publique avait eu lieu, et l'un parmi eux appelé Bampanze a été acquitté, ce qui a inquiété les services judiciaires du moment où cet homme avait été condamné à vingt ans de prison et 15 millions d'amende parce qu'il était le responsable. Ce qui a fait penser à une affaire de corruption.

Suite à cet état des faits, les deux magistrats précités de même qu'un commerçant de la ville de Ngozi, tous soupçonnés d'être impliqués dans cette affaire, ont été arrêtés sous l'ordre du Procureur Général de la République et ils ont vite été transférés à la prison centrale de Mpimba à Bujumbura.

Une personne arrêtée et détenue illégalement en commune Buhiga, en province Karusi

En date du 7 mars 2017, le prénommé Josué, employé au secrétariat public au marché de Buhiga situé sur la colline, zone et commune Buhiga en province Karusi, a été arrêté par la police de cette localité. Selon une source policière, Josué a été accusé d'avoir logé son ami du nom de Sanganiro, recherché par la police sur un dossier de viol commis sur une élève prénommée C., originaire de Mwaro, mais résidant à Karusi. Ce qui constitue une violation de la loi car la responsabilité pénale est personnelle. Josué a rejoint son ami qui était déjà incarcéré au cachot de police à Buhiga.

Une personne arrêtée en commune et province Muyinga

Aubin Ntibikenyura, résidant au quartier Mukoni, commune et province Muyinga, a été arrêté par des Imbonerakure de cette localité accompagné par des policiers en date du 6 mars 2017. Selon notre source sur place, Aubin Ntibikenyura, a été accusé d'avoir pris séjour en Ouganda. La même information nous indique qu'Aubin Ntibikenyura a été libéré le 8 mars 2017 après plusieurs tractations au sein des autorités provinciales.

Dix-huit personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 10 mars 2017, dix-huit jeunes ont été arrêtés par la police en zone urbaine de Musaga, commune de Muha, Mairie de Bujumbura. Ces personnes ont été immédiatement conduites au cachot de police situé dans les bureaux de la zone Musaga.

Un militaire arrêté à l'aéroport international de Bujumbura, Mairie Bujumbura

En date du 9 mars 2017, Caporal-chef Léon Niyonkuru a été arrêté par la police alors qu'il venait d'être extradé de la Somalie où il était dans une mission de maintien de la paix. Il a été incarcéré dans l'un des cachots du SNR à Bujumbura. Les informations fournies par la PM en Somalie indiquent qu'il a été chassé de la mission où il était dans le 37^{ème} bataillon AMISOM. Avant d'aller dans cette mission, ces sources disent qu'il était affecté dans le 38^{ème} bataillon en province de Bururi comme chauffeur. Ce Caporal-chef a été extradé au moment où il venait de passer plus de 6 mois en mission de maintien de la paix.

Ces sources disent qu'il faisait des navettes lui seul entre le bureau principal vers l'académie militaire dans le cantonnement du contingent burundais en Somalie, chose interdite selon les mêmes témoignages. La faute commise est normalement sanctionnée au sein de l'auditorat militaire et non au sein du SNR, précisent les mêmes sources. Certains militaires se demandent pourquoi il a été conduit manu militari vers le cachot du SNR alors que même son renvoie constituait une forme de sanction. Les mêmes sources ajoutent que la faute accusée à ce Caporal-chef serait un prétexte du pouvoir contre les ex-FAB qui sont dans cette mission. Caporal-chef Léon Niyonkuru a été le chauffeur du Lieutenant Général Germain Niyoyankana quand il était ministre de la défense nationale.

Huit membres du parti FNL, aile d'Agathon Rwasa arrêtés en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 5 mars 2017, sept membres du FNL, aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés par la police à Kazirabageni, commune Nyanza-Lac de la province Makamba puis conduits au cachot du commissariat de police en province Makamba. Les sources sur place révèlent qu'ils s'étaient retrouvés le 5 mars 2017, dans le deuil chez un certain Prosper Bayisenge, lui aussi membre du FNL aile d'Agathon Rwasa. Un autre membre du FNL, Pascal Ndayikeza, fonctionnaire à l'inspection de l'enseignement a été arrêté en date du 6 mars 2017 à Makamba. Ils sont tous accusés d'avoir tenu une réunion illégale. Des mobiles politiques seraient liés à ces arrestations.

Sept membres du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêtés en commune Mutambu, province Bujumbura rural

En date du 10 mars 2017, en zone Gomvyi, commune Mutambu, province Bujumbura rural, 7 personnes dont 5 hommes et 2 femmes membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés par des policiers de la poste de cette commune accompagné par le chef des Imbonerakure de la commune Mutambu. Selon nos sources, ils ont été accusés de tenir une réunion illégale dans la maison de Méthode Nduwayo. Ils ont été détenus au cachot de la commune Mutambu.

Deux personnes arrêtées en province Bubanza

Docteur Ndanibenga Pascal de l'hôpital de première référence de Bubanza a été arrêté par la police en date du 6 mars 2017. Les informations en provenance de l'hôpital de Bubanza indiquent que tout a commencé dans l'avant midi du 25 février 2017, quand un malade du CDS Ciya en commune Musigati a été référé à l'hôpital de Bubanza. Les mêmes sources indiquent qu'un travailleur de cet hôpital a ouvert le portail pour permettre l'entrée de l'ambulance qui amenait le patient. Du coup, selon les mêmes informations, le chauffeur a constaté que le malade en question n'était plus. C'est ainsi que le chauffeur s'est mis à crier comme quoi le patient n'a pas été secouru à temps. A ce moment, selon les mêmes témoignages, Docteur Pascal Ndanibenga faisait un tour consultatif dans le bloc à l'intérieur de cet hôpital, pour dire qu'il n'y a jamais eu de contact entre ce médecin et le patient. Le 6 mars 2017, le procureur de la République à Bubanza a sorti un mandat d'arrêt de ce médecin.

Les mêmes sources font savoir que Docteur Pascal Ndanibenga a été interrogé par le substitut du procureur qui a constaté que son dossier est vide. Chose paradoxale, il a été mis en prison sur l'injonction du procureur. Le personnel de l'hôpital se dit étonné par l'incarcération de leur collègue. Leur argumentation est basée sur le fait que ce patient n'a même pas été accueilli dans le service d'urgence de cet hôpital. Ces collègues pensent plutôt qu'il y aurait d'autres mobiles de son emprisonnement et demandent plutôt qu'il soit libéré sans condition.

Deux jours après, en date du 8 mars 2017, Callixte Manirageza, un travailleur de cet hôpital a été mis en prison après avoir été auditionné par le substitut du procureur. C'est ce même travailleur qui avait ouvert le portail quand une ambulance amenait ce patient. Callixte Manirageza a rejoint le Docteur Pascal Ndanibenga, tous accusés de ne pas secourir à temps

ce malade. Les informations recueillies auprès du personnel de l'hôpital disent que même la Directrice de cet hôpital a comparu le 8 mars 2017 au bureau du substitut du procureur pour le même dossier.

Selon un juriste contacté sur place, la détention du Docteur Pascal Ndanibenga est politique. Elle a été décidée ailleurs, pas au parquet de Bubanza où au TGI de ce ressort. L'accusation de «non-assistance et négligence d'une personne en danger» ne sont que des accusations fallacieuses, car le 4 mars 2017 dans une réunion de sécurité, le nom du Docteur Ndanibenga a été évoqué. Il a été accusé de négligence des malades par un chef de zone Bubanza qui serait d'ailleurs derrière cette arrestation. La TGI Bubanza a confirmé son maintien en détention préventive lors de la chambre de conseil du 9 mars 2017.

Sept personnes arrêtées au quartier Mutakura, zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 4 mars 2017, des policiers et des militaires ont opéré une fouille perquisition de la 8^{ème} à la 10^{ème} avenue du quartier Mutakura, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Ils ont arrêtés 7 personnes dont une femme.

Quarante personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 2 mars 2017, des policiers et des militaires ont opéré une fouille perquisition et contrôle des cahiers de ménages de la 13^{ème} à la 15^{ème} avenue de la zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Ils ont arrêtés 40 personnes qui ont été par la suite relâchées après avoir payé une rançon de 10.000 fbu chacune. Des sources sur place indiquent que la signature du chef de quartier dans les cahiers de ménages est de 6.000 fbu pour ceux qui ne l'avaient pas.

Une personne arrêtée en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 2 mars 2017, Léonidas Bumako, agent du COPED, a été arrêté dans un bar à Kayogoro, province Makamba par le Major Gahomera, commandant du 221^{ème} bataillon basé en province Ruyigi. Des sources sur place indiquent que cette arrestation serait liée aux activités de son frère qui est pour le moment en cavale et est accusé d'avoir perturbé la sécurité du pays. Ce Major était en visite familiale lors de cette arrestation.

Libération de 7 personnes en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 mars 2017, indique que 7 personnes qui étaient détenues par les autorités après avoir été kidnappés par des rebelles ont été relâchées. Selon nos sources, Gédéon Niyonkuru et Varès étaient détenus au cachot de poste de police de Kajaga en zone Rukaramu, commune Mutimbuzi et les 5 autres à la brigade de Gatumba en zone Gatumba de la même commune, province Bujumbura rural.

Selon la même source, tous avaient été enlevés lors de l'attaque menée par un groupe armé non identifié vêtus des tenues militaires et policières, en provenance de la forêt de la Rukoko en date du 5 février 2017, vers 21 heures, sur la colline Kigwati I et II, en zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Echappé aux mains des rebelles, ils sont

retournés en date du 22 février 2017 vers 9 heures du matin. La police et les Imbonerakure de cette localité les ont ensuite arrêtés, les uns conduits au cachot de la police de la zone Rukaramu, les autres au cachot de la brigade de Gatumba.

Un officier de la FDN arrêté en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 4 mars 2017, Major Jean Claude Nibayubahe alias Suguru, a été arrêté par des agents du SNR en commune Muha, zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, cet officier de la FDN s'est disputé avec un Imbonerakure dans un bar communément appelé « chez Decobu » jusqu'à se battre. Il a par la suite été enlevé par des agents du SNR puis conduits au cachot de la zone urbaine de Musaga en Mairie de Bujumbura. Major Jean Claude Nibayubahe alias Suguru a été libéré le 5 mars 2017 suite à l'intervention des amis de sa promotion à l'ISCAM.

Deux personnes arrêtées en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 4 mars 2017, deux personnes Ndunduri Nikoyangize et Innocent Nkengurutse ont été arrêtées sur la colline Kanyunya, zone Rukina, commune Mukike, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, ces personnes ont été arrêtées lors d'une fouille perquisition menée par des militaires et policiers sur cette colline. Rien n'a été trouvé chez eux mais les victimes ont été embarquées à bord d'un camion du camp militaire de Mujejuru puis conduites vers une destination inconnue.

Une personne arrêtée en commune et province Makamba

Un militaire en retraite du nom d'Ambroise Bashirahishize a été arrêté par la police en date du 1^{er} mars 2017 après une fouille perquisition opérée à son domicile situé sur la colline Kinoso, commune et province Makamba. Une paire de bottines et des chaussettes militaires usées ont été trouvées dans sa maison. Selon des témoins, la fouille ne visait que des retraités ex-FAB. Bashirahishize a été détenu au poste de police à Makamba. Selon la police, il n'y a pas d'infractions à sa charge. Il a été relâché dans l'après-midi du 2 mars 2017, selon les mêmes sources.

Des policiers et militaires ex-FAB sont victimes des vagues d'arrestations ces derniers jours en province Makamba. La plupart ont été arrêtés et conduits à la prison centrale de Murembwe à Rumonge après des fouilles perquisitions opérées à leurs domiciles. La série d'arrestations a même visé un retraité en état d'infirmité du nom de Savin Nsavyimana de la commune Nyanza-Lac.

FEVRIER 2017

Une femme arrêtée en commune Bugabira, province Kirundo

En date du 28 février 2017, une femme du nom de Mugwaneza, résidente de la commune Bugabira, province Kirundo, a été arrêtée par des agents du SNR puis conduite à la PJ Kirundo. Selon des sources sur place, cette femme, de la composante sociale Tutsi, mariée à un militaire ex-PMPA issu du CNDDD-FDD, a été accusée d'avoir postée sur facebook la photo gribouillée du Président Pierre Nkurunziza. Selon les mêmes sources, son mari qui

voulait depuis un certain temps chasser sa femme et qui a ensuite informé le SNR, a maintenant entamé les procédures de divorce en avançant les raisons qu'il ne peut pas vivre avec une femme qui est contre le Président Pierre Nkurunziza. Les mêmes sources nous indiquent que cette femme ne sait même pas comment utiliser les réseaux sociaux.

Huit militants FNL aile d'Agathon Rwasa arrêtés en province Ngozi

Huit membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés puis conduits au cachot de la PJ en province Ngozi le 20 février 2017 avant d'être transférés à la prison centrale de cette même province le 22 février 2017. L'ordre de les arrêter a été donné par l'administrateur communal de Ngozi qui les a accusés d'avoir tenu des réunions clandestines.

Les huit personnes arrêtées sont Benjamin Hitimana, Salvator Ndikumana, Nicodème Kameya, tous de la commune Ngozi, Norbert Ciza de la commune Nyamurenza, François Bukuru de la commune Tangara, Albert Ngendahayo de la commune Mwumba, Emile Mutabazi de la commune Busiga et Pascal Girabo de la commune Kirembe. Ils étaient tous dans un bar dénommé « le destin » se trouvant tout près de l'Université de Ngozi.

Ces militants du FNL, aile d'Agathon Rwasa réfutent ces accusations. Les informations fournies par les militants du même parti indiquent qu'ils étaient simplement en train d'étancher leur soif comme d'autres clients du bar.

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 21 février 2017, Joël Bizimana, fils de Kaziri Marcel et de Vumiliya résidant sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural a été arrêté par le chef du SNR en commune Mutimbuzi surnommé Nono accompagné par des Imbonerakure Anicet Niyonzima alias Muzorewa et Bonaventure Ntahondereye de Kigwati I. Ce jeune a été accusé de collaborer avec des groupes armés. Il est détenu au cachot de la Brigade de Gatumba, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural.

Une femme arrêtée en commune et province Bubanza

En date du 23 février 2017, sur la sous colline Nyarwonga, la colline Shari I, commune et province Bubanza, une femme du nom de Jeanine Nahayo a été arrêtée par le chef de colline Oscar Gasereka accompagnée par des Imbonerakure. Elle serait accusée d'avoir logé dans sa maison un homme connu au nom de Jean Paul Nkurunziza à l'absence de son mari. Cette femme a été détenue au cachot du commissariat de Bubanza.

Une personne arrêtée en commune et province Muyinga

En date du 23 février 2017, le prénommé Bernard, militaire ex-FAB en retraite, résidant sur la colline Mukoni, commune et province Muyinga, a été arrêté par le responsable du SNR à Muyinga. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir collaboré avec ceux qui ont « attaqué le camp militaire de Mukoni ». L'information parvenue à la Ligue Iteka indique que Bernard a été rançonné d'une grande somme d'argent avant d'être libéré.

Un membre du FNL arrêté en commune Bukemba, province Rutana

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 février 2017 indique qu'Anicet Ndayisaba, un membre du FNL aile d'Agathon Rwaswa, arrêté le 29 janvier 2017 en commune Bukemba, est détenu dans la prison centrale de Rutana.

Selon des sources sur place, il a été arrêté après son retour du camp des réfugiés de Nduta en Tanzanie en date du 20 janvier 2017 accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

Selon les mêmes sources, la victime avait été candidat au niveau communal, de la coalition Amizero y'abarundi, au cours des élections de 2015, dans la commune Buraza, province Gitega. Victime de stigmatisation de la part des Imbonerakure, il avait préféré prendre le chemin d'exil vers la Tanzanie en septembre 2015. C'est ainsi qu'après plusieurs mois, il a décidé de rentrer volontairement de l'exil et est allé s'installer chez sa sœur vivant sur la sous colline Bareremba, colline Gihofi, commune Bukemba, province Rutana. La victime a été transférée du cachot du poste de police en province Rutana vers la prison centrale de Rutana en date du 8 février 2017. La chambre de conseil avait eu lieu le 21 février 2017.

Vingt neuf personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 23 février 2017, des policiers et des militaires ont opéré une fouille perquisition et contrôle des cahiers de ménages à la 15^{ème} et 16^{ème} avenue de la zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Lors de cette opération, cinq personnes ont été interpellées et 4 d'entre elles, ont été relâchées après avoir payé une rançon de 10 000 fbu chacune tandis que l'autre a été conduite au cachot de police. Cette opération a eu lieu aussi en date du 24 février 2017 sur les avenues 9, 10 et 11 du n° 1 au n° 30 de cette même zone où 16 personnes ont été arrêtées et conduites au cachot de police. Une personne arrêtée parmi les 16 de la 11^{ème} avenue n°14 a donné une rançon de 20 000 fbu pour être relâchée. Au quartier Mutakura, de la 3^{ème} avenue à la 7^{ème} avenue, 8 autres personnes ont été arrêtées en date du 25 février 2017 et une personne de la 4^{ème} avenue n°4 a payé 20 000 fbu pour être libérée.

Huit membres du FNL aile d'Agathon Rwaswa arrêtés en commune Bugarama, province Rumonge

En date du 20 février 2017, huit membres du FNL aile d'Agathon Rwaswa dont trois femmes ont été arrêtés par la police et détenus au cachot du poste de police en zone Magara, commune Bugarama, province Rumonge. Les victimes ont été libérées sur ordre du Gouverneur après intervention d'un député de Rumonge, selon une source sur place.

Une femme arrêtée et détenue illégalement en province Cankuzo

En date du 17 février 2017, Félicité Nshimirimana, une commerçante du marché de Cankuzo, a été arrêtée et détenue par l'OPJ Henri Frère Manisha l'accusant d'être complice dans un dossier de vol d'une moto.

Selon des sources sur place, ce vol a été commis par le fils de la victime nommé Sandugu, un homme d'environ 30 ans. La vieille dame a été arrêtée parce que ce présumé voleur n'a pas

été retrouvé par la police, ce qui constitue une violation de l'article 18 du code pénal burundais qui stipule que : « *La responsabilité pénale est personnelle, nulle n'est punissable qu'en raison de son propre fait.* »

Deux jeunes arrêtés en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 16 février 2017, sur la colline Ndayi, zone Bikanka, commune Mukike, province Bujumbura rural, deux jeunes, Nduwayo qui venait d'être relâché par la grâce présidentielle et Claude finaliste à l'ETS Kamenge ont été arrêtés par la police et détenus à la position de Mayuyu. Ils ont été accusés de posséder des messages qui insultaient le Président Pierre Nkurunziza dans leurs téléphones. Selon nos sources, ils ont été dépuillés de leurs téléphones et la police les a montrés des messages à titre d'accusations alors qu'ils étaient déjà au cachot.

Une personne arrêtée en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 15 février 2017, Léopold Nibirantije alias Rupopo, technicien de la promotion de santé au CDS de Mwiruzi, zone Mugeru, commune Mishiha a été arrêté par la police sur ordre de l'administrateur communal, Anaclet Bizimana et conduit au cachot de la commune Mishiha, province Cankuzo. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir diffusé des tracts sur lesquels sont mentionnés la liste des personnes à tuer. Ces dernières sont toutes des cadres influents du parti au pouvoir CNDD-FDD. Les mêmes sources évoquent plutôt un montage pour arrêter toute personne qui est contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Trois personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 10 février 2017, le nommé Clovis Ninteretse, technicien médical et employé au service Radiographie à Kira Hospital et ses deux amis Célestin Bizezwimana, employé à la REGIDESO et Normand Ndizeye, employé chez ECONET ont été arrêtés, vers 16 heures au quartier Kinanira IV, zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura.

Selon des sources sur place, la police a fait irruption dans la maison de Clovis en demandant où se trouvait son stock de cuisine et il a répondu qu'il n'en avait pas. Ces policiers l'ont directement obligé de montrer sa cuisine où ils ont trouvé un petit sac contenant des pommes de terre, du maïs, des avocats, du haricot et un vieux fusil rouillé et deux chargeurs. La victime a clamé haut et fort ne pas savoir l'origine de ce sac. La police lui a demandé s'il ne venait pas de rentrer de la province Gitega ou de la commune Matana, ce qu'il a nié catégoriquement, expliquant qu'il n'avait pas bougé de sa maison toute la journée.

Les trois amis ont été embarqués, dans la voiture de Clovis et incarcérés dans le cachot du poste de police en zone urbaine de Musaga. Une fille qui était avec eux a été directement libérée grâce à l'intervention d'un haut gradé. Les familles et les proches dénoncent un montage et comprennent mal comment la police a pu deviner qu'il y avait un fusil dans un sac à la cuisine. Ces trois personnes ont été libérées en date du 16 février 2017.

Une personne arrêtée et détenue illégalement en commune Mugamba, province Bururi

En date du 18 février 2017, le nommé Médard Nintunze, originaire de la colline Gitara, zone Mwumba, commune Mugamba, province Bururi, marié et père de 4 enfants est détenu arbitrairement dans la prison de Bururi. Il venait de passer 3 mois de détention sans avoir passé devant la chambre de conseil pour confirmation de sa détention. Il accuse le parquet de Bururi d'être corrompu par les gens avec qui il a un litige foncier. Les ODHs affirment que le détenu n'a commis aucune infraction et que ce sont des manœuvres dilatoires afin qu'il puisse abandonner l'affaire. Ceci viole l'article 111 al.3 du CPP burundais qui dispose que :

«La comparution devant le juge doit avoir lieu au plus tard dans les 15 jours de la délivrance du mandat d'arrêt...».

Douze personnes arrêtées en province Kirundo

En date du 16 février 2017, le procureur de la République en province Kirundo ainsi que le SNR ont arrêté 12 personnes qui fuyaient la famine vers la Tanzanie. Elles ont été arrêtées lorsqu'elles montaient les bus au chef-lieu de la province Kirundo en direction de la Tanzanie. La majorité des personnes arrêtées sont originaires de la commune Bugabira et Busoni. Selon des sources sur place, ces dernières ont passé la nuit à la province avant d'être contraintes de retourner dans leurs ménages d'origine. Selon les mêmes sources, il est strictement interdit de dire qu'il y a la famine dans cette province. Pourtant, les collines les plus touchées par la famine sont notamment Rwibaga et Gatete de la commune Busoni, Kiyonza, Rusagara et Nyakarama de la commune Bugabira et Cewe, Runyonza et Rukuramigabo de la commune Kirundo. Les effectifs de ceux qui ont déjà fui la famine ne sont pas encore connus mais les maisons inhabitées sont très nombreuses.

Cinq personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 18 février 2017, la police accompagnée par les agents du SNR a arrêté 5 personnes en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, le quartier Cibitoke avait été bouclé par la police de la 1^{ère} à la 6^{ème} avenue avant l'interpellation. Elles ont été conduites vers une destination inconnue et le motif de cette arrestation reste inconnu.

Une personne arrêtée en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 18 février 2017, lors des marches manifestations contre la mesure du facilitateur d'inviter ceux qui sont qualifiés par le gouvernement burundais de putschistes, le nommé Minani, membre du parti Sahwanya FRODEBU a été arrêté dans un restaurant par des Imbonerakure sur la colline Bukeye, commune Nyanza-lac, province Makamba. Accusé de tenir des propos hostiles au pouvoir du CNDD-FDD, il a été conduit au cachot de poste de police de la commune et a été libéré vers 17 heures le même jour.

Une personne arrêtée en commune et province Muramvya

Le nommé Déogratias Nsengiyumva, originaire de la colline Biganda, commune et province Muramvya a été arrêté en date du 19 janvier 2017 et détenu au cachot du poste de police de la commune Muramvya. Selon des sources sur place, la victime a été accusée par des agents du SNR de détention illégale d'armes alors qu'aucune arme n'avait été trouvée sur elle. Son dossier a été confectionné le 9 février 2017 et le détenu a été directement conduit à la prison centrale de Muramvya.

Une personne arrêtée au chef-lieu de la province Karusi

Le nommé Siméon Nimbona, agent de la Croix Rouge du Burundi œuvrant dans la province Karusi a été arrêté au mois de janvier et détenu au cachot du commissariat de police en province Karusi. La victime était à son travail alors qu'il effectuait un sondage sur l'existence des homosexuels dans la région en préparation d'une formation sur le VIH/SIDA. En date du 9 février 2017, elle a été transférée à la prison centrale de Gitega. L'homosexualité est érigée en infraction au Burundi mais cet agent de la Croix rouge n'a commis aucune infraction pour mériter ce traitement, selon un expert du droit.

Une personne arrêtée en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 9 février 2017, un médecin de l'hôpital de Cibitoke a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police en province Cibitoke. La police l'a accusé d'avoir violé une femme dont l'identité n'a pas été précisée. Sa famille et ses collègues protestent vivement et dénoncent un montage grotesque et dangereux. Selon les défenseurs locaux des droits de l'homme, la justice devrait agir de façon indépendante pour traiter ce dossier.

Onze personnes arrêtées au centre-ville de la Mairie de Bujumbura

Onze personnes ont été arrêtées le soir du 7 février 2017 au centre-ville de la Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, une vendeuse ambulante et trois autres personnes ont été embarquées à bord d'une camionnette de la police en face de la SOCABU. Ces témoins affirment aussi avoir vu un autre pick-up de la police qui embarquait trois personnes. Une autre source précise avoir assisté à l'arrestation de 4 hommes qui se trouvaient au niveau du siège de l'OTB.

Une personne arrêtée en province Ruyigi

En date du 8 février 2017, vers 17 heures, Clavera Ntakarutimana, a été arrêtée au chef-lieu de la province Ruyigi. Selon des sources sur place, la victime est accusée de vente illégale et frauduleuse du sucre. Dans cette affaire, elle a été dénoncée par un certain Justin de la zone Rusengo en commune Ruyigi, selon des sources sur place. Après emprisonnement pendant quelques heures dans le cachot du commissariat de police de Ruyigi, elle a été libérée vers 22 heures le même jour. Elle aurait donné un pot de vin de 500 000 fbu au chef du SNR en province Ruyigi.

Quatre membres du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêtés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 4 février 2017, quatre membres du FNL aile d'Agathon Rwasa Jean Claude Muhitira, Bonaventure et Shabani originaires de la sous colline Kagaragara, colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi et Godefroid, originaire de la zone Gatumba, ont été arrêtés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural.

Selon des témoins, un agent du SNR surnommé Nono, le chef des Imbonerakure dans la même commune du nom de Népomuscène Dusengumuremyi accompagnés par d'autres jeunes Imbonerakure Jean Claude Ntacobitwaye, Anicet Niyonzima, Déo Ngendakumana et Innocent Tuyisenge de la zone Rukaramu secteur Kigwati I, sont les auteurs de ces arrestations.

Les victimes ont été accusées d'avoir été complices dans l'attaque armée qui avait ciblé Willy Nyamitwe le conseiller du Président Pierre Nkurunziza chargé de la communication en date du 28 novembre 2016 et dans l'attaque qui visait en date du 4 décembre 2016 la zone Rukaramu. Les 3 personnes originaires de la zone Rukaramu ont été conduites au cachot de la Brigade Gatumba et la quatrième a été conduite au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura. Les familles des victimes ont dénoncé des arrestations à mobile simplement politique.

Deux jeunes gens arrêtés en commune Isare, province Bujumbura rural

En date du 3 février 2017, deux jeunes gens Augustin Nzokizwanimana et Eric Nkuzimana ont été arrêtés sur la colline et zone Kibuye, commune Isare, province Bujumbura rural. Selon des témoins, un policier du nom de Mbonankira accompagné par le chef des Imbonerakure en zone Kibuye du nom de Magufuri, sont les auteurs de cette arrestation. Selon nos sources, ils ont été accusés d'avoir participé à une réunion du parti FNL aile d'Agathon Rwasa en commune Isare et ont été incarcérés au cachot du poste de police de la même commune.

Une personne arrêtée en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 5 février 2017, vers 9 heures du matin, le nommé Didier Ndenzako a été arrêté sur la colline Mutobo, zone Rukina, commune Mukike. Selon des témoins, la victime revenait de l'exil en RDC. Elle a été interceptée par des policiers de la position de Mayuyu, en commune Mukike. Au moment où le gouvernement burundais appelle au retour des réfugiés, ceux qui tentent de revenir dans leurs pays natal sont arrêtés et accusés de faire partis des groupes armés.

JANVIER 2017

Une personne arrêtée en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 30 janvier 2017, vers 13 heures, le nommé Nelson Manishimwe alias Gaca a été arrêté en zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura.

Des sources sur place précisent que la victime était dans un bistrot connu sous le nom de « Ku w'Ingoma ». Les personnes qui l'ont arrêtés étaient au nombre de 2 et étaient à bord d'une

moto. L'une était en tenue policière et l'autre en tenue civile. Elle a été conduite au cachot du poste de police en zone urbaine de Musaga où il a été accusé de posséder des armes et d'avoir participé à des groupes armés. Aucune arme n'a été retrouvée sur lui au moment de l'arrestation, selon les mêmes sources.

Trois jeunes gens ré arrêtés en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Trois jeunes Innocent, Ezéchiel et Longin Ntakarutimana, originaires de la commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural ont été arrêtés le 24 janvier 2017 en zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. La veille, les victimes venaient juste de bénéficier de la mesure de grâce présidentielle.

Selon des témoins oculaires, des policiers leur ont demandé leurs papiers d'identité et ont présenté leurs autorisations de libération. Ces policiers les ont immédiatement conduits au cachot du commissariat municipal où ils ont été interrogés pendant toute la nuit par un OPJ. Le crime qui leur est reproché est « l'appartenance aux groupes armés », selon les mêmes sources.

Des informations variées disent que ces personnes qui ont bénéficié de cette grâce sont sous une forte surveillance pour qu'ils ne puissent pas traverser les frontières et quitter le pays.

Deux personnes arrêtées en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

En date du 21 janvier 2017, une femme policière du nom de Manera Ntakirutimana a été arrêtée avec son mari, en zone Musaga, Mairie de Bujumbura après une fouille perquisition organisée dans une maison familiale située sur la 2^{ème} avenue de la zone Musaga. Selon des sources sur place, des tenues policières usagées ont été trouvées dans cette maison où habitait cette famille avant de déménager vers la zone urbaine de Kanyosha. La police les a ainsi accusés de collaborer avec les groupes rebelles. Ces mêmes sources nous indiquent que cette femme policière était détenue au cachot au commissariat municipal, au moment où son mari a été conduit au cachot de la zone urbaine Musaga.

Trois personnes arrêtées en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 24 janvier 2017, trois personnes Eddy Ndikubwayo, Kwirikiye et Callixte ont été arrêtées par les policiers du poste de Mayuyu, sur la colline Ndayi, zone Bikanka, commune Mukike, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, la police les a accusées de détenir une grenade alors que rien de compromettant n'a été trouvé lors de la fouille perquisition. Les victimes ont été conduites au cachot du parquet en commune Kabezi.

Une personne arrêtée en commune et province Rutana

En date du 24 janvier 2017, vers 10 heures, un pompiste prénommé Samuel a été arrêté sur la station ENGEN situé dans la localité de Birongozi au chef-lieu de la province Rutana. Selon une source sur place, le chef provincial SNR, Jovin Cishahayo, l'a conduit dans un cachot clandestin se trouvant dans sa résidence l'accusant de vendre l'essence dans des bidons. Il a été relaxé vers 16 heures de cette même journée avec l'interdiction de ne plus vendre le carburant dans des bidons.

Deux personnes arrêtées en commune Bukeye, province Muramvya

Le nommé Cyrille Nshimirimana, originaire de la localité de Rweteto, commune Bukeye, province Muramvya a été arrêté en date du 9 janvier 2017. La victime a été accusée de concubinage et soustraction aux obligations légales et incarcéré au cachot de poste de police de la commune Bukeye. Il a été relâché le 27 janvier 2017 par le parquet qui a estimé que le détenu avait été victime d'injustice.

Un autre citoyen nommé Laidi Ndayizeye a été aussi victime d'arrestations arbitraire en date du 6 janvier 2017 et incarcéré au cachot du poste de police en commune Bukeye, accusé de tentative d'assassinat et d'inceste. Selon une source sur place, la victime a comparu au parquet, le 27 janvier 2017.

Les deux cas violent l'article 111 al.3 du CPP burundais qui dispose que : « *La comparution devant le juge doit avoir lieu au plus tard dans les 15 jours de la délivrance du mandat d'arrêt...* ».

Au moins 100 personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 25 janvier 2017, après les coups de feu du 24 janvier 2017, vers le soir, dans le quartier de Gitaramuka zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura, les forces de l'ordre ont ceinturé le quartier. Selon des sources sur place, au moins 100 personnes ont été retenues puis relâchées après vérification des cahiers des ménages. Les personnes arrêtées avaient été rassemblées aux bureaux de la zone et étaient toutes inscrites dans les cahiers de ménage et avaient leur CNI, selon les mêmes sources.

Deux personnes arrêtées en commune Gihosha, Mairie de Bujumbura

Dans la matinée du 21 janvier 2017, John Ndikumwami, agent de la BAD et son épouse prénommée Philothée ont été arrêtés à leur domicile situé au quartier Mutanga nord, zone urbaine de Gihosha, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, le couple a été directement conduit au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura. La victime serait accusée de ne pas soutenir le pouvoir du CNDD-FDD et de ne pas plaider pour sa cause au niveau des instances de la banque. L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 janvier 2017 indique que John Ndikumwami a été relâché mais sa femme a été conduite à la prison centrale de Mpimba.

Un ancien militaire ex-FAB arrêté en commune et province Muramvya

En date du 19 janvier 2017, un militaire en retraite de grade de caporal-chef du nom de Déo Nsengiyumva a été arrêté sur la colline Biganda, commune et province Muramvya. Selon des sources policières, cet ancien militaire est accusé de tentative d'assassinat de son épouse à coups de baïonnette. Selon des informations recueillies auprès de sa famille, la police a inventé une infraction pour justifier l'arrestation de cet ancien militaire qu'elle accuse plutôt de PBA. Après une fouille perquisition à domicile, la police a déclaré avoir saisi une grenade, une tenue et des bottines militaires. Le militaire est détenu au commissariat provincial de police en province Muramvya. Cette arrestation rentre dans la logique de la répression

organisée par la pouvoir du CNDD-FDD contre des militaires ex-FAB, selon des sources sur place.

Quatre étrangers d'origine française arrêtés en province Kirundo

En date du 19 janvier 2017, quatre ressortissants français ont été arrêtés lorsqu'ils circulaient sur les collines Rukiramigabo et Ceru, commune et province Kirundo. Des agents du SNR les ont placés en garde vue au commissariat de police en province Kirundo les soupçonnant de perturber la sécurité du pays. Ces français ont par la suite été relaxés.

Une personne arrêtée puis détenue arbitrairement en commune Songa, province Bururi

Le nommé Fabien Nzikoruriho a été arrêté puis détenu arbitrairement au cachot du poste de police en commune Songa en date 17 janvier 2017. Selon des sources sur place, le mobile de son arrestation est lié aux conflits fonciers qui l'opposent avec ses voisins. Les mêmes sources nous indiquent que le chef de poste de cette localité en est complice pour avoir été corrompu. L'objectif est d'intimider Fabien afin que ses voisins procèdent au déboisement des eucalyptus qui se trouve sur la partie en litige.

Une responsable du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêtée en province Ruyigi

En date du 17 janvier 2017, Déodette Nakagoma, présidente de la ligue des femmes du parti FNL, aile d'Agathon Rwasa, des provinces Ruyigi, Cankuzo et Rutana, a été arrêtée en province Ruyigi.

Selon des informations recueillies sur place, la militante a été appréhendée par le commissaire provincial sur mandat du parquet sans que le procureur en soit au courant. Ce qui explique que des policiers possèdent des mandats d'arrêts préalablement signés qui sont complétés en cas d'arrêt ciblé. Elle est accusée d'avoir facilité l'entrée des armes en provenance de l'extérieur du pays.

La source policière indique que des armes ont été saisies dans les localités de Ngarama, Gisuru et Nyabitsinda et que des personnes attrapées en flagrant délit avec ces armes accusent cette femme de les avoir distribuées lors des élections de 2015. Le président du FNL et député élu dans la circonscription de Ruyigi, Pascal Ngirumuremyi dénonce un coup monté par le beau-frère de l'administrateur communal Leonidas Ndayisaba et un prénommé Léopold qui ont reçu de l'argent pour cet acte ignoble. Tous les observateurs confirment le montage et fustigent une arrestation à mobile purement politique. Le député dénonce l'emprisonnement des membres de son parti afin que le parti au pouvoir se représente seul aux élections de 2020. Déodette Nakagoma avait été libéré de la prison centrale de Ruyigi.

Un ancien militaire ex-FAB arrêté en commune Kibago, province Makamba

Dans la matinée du 16 janvier 2017, Thérance Ntirabampa, ancien militaire retraité ex-FAB, a été arrêté en commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, la victime a été arrêtée après une fouille perquisition effectuée par la police à son domicile situé sur la colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba. Les policiers y ont découvert une paire

de bottines et des menottes hors usage. Ils l'ont conduite au poste de police de la commune Kibago où elle a été détenue. La famille de ce retraité de même que ses voisins déplorent une répression bien organisée qui cible des anciens militaires ex-FAB.

Six personnes arrêtées en commune Kanyosha, province de Bujumbura rural

En date du 15 janvier 2017, six personnes Thierry Nkurunziza, Diomède Masarabaga, Gérard Nsengiyumva, Christian Habonimana, Jean Yves Ngarukiyintwari et Hermenegilde Bigirimana alias Kigoma, tous membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, ont été arrêtés sur la colline Kavumu, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural par le commissaire de police prénommé Léonidas connu sous le surnom de Facebook, agent du SNR.

Soixante personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 14 janvier 2017, soixante personnes ont été arrêtées par la police au quartier Kinanira I, de la zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura, lors d'une fouille perquisition. Selon des sources sur place, elles ont été regroupées au centre artisanal de Musaga où certaines ont été contraintes de payer des rançons et d'autres obligées d'acheter des badges avant d'être relâchées.

Treize personnes arrêtées en commune et province Bubanza

Treize personnes dont 11 de la zone Muramba et 2 de la zone Mitakataka en commune et province Bubanza, ont été arrêtées et incarcérées dans le cachot du commissariat de police en province Bubanza. Les uns ont été appréhendés le 6 janvier 2017 et les autres le 9 janvier 2017. Selon nos sources, les victimes sont de l'église « Iriba ry'amahoro » et sont accusées d'avoir organisées des réunions de prière sans autorisation.

Un ancien militaire ex-FAB réarrêté en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 12 janvier 2017, un retraité ex-FAB du nom de Savin Nsavyimana a été réarrêté en commune Nyanza-lac, province Makamba. Selon des sources de sa famille, la victime a été accusée de collaborer avec des groupes rebelles. Cette même source s'inquiète plutôt de la chasse à l'homme qui cible tout militaire retraité ex-FAB dans cette localité. Sous la hantise d'une rébellion imminente, le pouvoir burundais réprime tout présumé opposant au 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, selon un ODH sur place en province Makamba.

La victime est détenue au cachot du poste de police en commune Nyanza-Lac sur ordre du procureur Fidèle Nyabenda. Elle avait déjà été arrêtée le 25 décembre 2016 à son domicile après une fouille perquisition qui avait ciblée six maisons du quartier Gitunda, commune Nyanza-lac. Le substitut du procureur l'avait libéré après quelques jours car sa détention était jugée illégale. Ce magistrat avait ensuite subi une sanction disciplinaire après cette libération, accusé d'avoir libéré un malfaiteur. C'est donc dans ce contexte que ce retraité a été de nouveau mis aux arrêts.

Un militaire ex-FAB arrêté en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

En date du 12 janvier 2017, un militaire ex-FAB de grade de major du nom d'Elie Niyonkuru a été arrêté à son domicile situé en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura. Selon des témoins, des agents du SNR l'ont conduit au cachot du SNR, tout près de la cathédrale Regina Mundi, en Mairie de Bujumbura. A la surprise de la famille et des voisins, l'officier a été accusé de détenir plusieurs tenues militaires, ce qui a étonné plus d'un. Un officier de l'armée ne peut pas détenir une seule tenue de travail, s'étonne notre source. Des sources du SNR dénoncent plutôt une forme d'intimidation. L'officier est cousin germain de l'adjudant Eddy Claude Nyongera, assassiné au bureau du SNR au mois de novembre 2016. Il venait d'interrompre sa mission en Somalie pour assister à l'inhumation de sa mère et de sa sœur, le SNR avait mal interprété cette intention. Il a par la suite été relaxé le lendemain de son arrestation. Cette relation familiale avec feu Eddy Claude Nyongera serait le motif du harcèlement.

Quinze personnes arrêtées en zone Bwiza, Mairie de Bujumbura

En date du 9 janvier 2017, vers 6 heures du matin, quinze personnes ont été interpellées après contrôle des cahiers de ménages au quartier Jabe II, zone urbaine de Bwiza, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Elles ont été conduites sur une position policière se trouvant au Lycée municipal de Bwiza. Certaines ont été relâchées après avoir payé des rançons.

Un chef de quartier arrêté en zone urbaine de Nyakabiga, Mairie de Bujumbura

Huguette Kamugisha, chef de quartier Kigwati III, de la zone urbaine de Nyakabiga, membre du CNDD-FDD et fonctionnaire de la Mairie de Bujumbura, a été arrêtée le 5 janvier 2017 au quartier Kigwati III, zone urbaine de Nyakabiga, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Des agents du SNR qui l'ont arrêtée n'ont pas révélé le mobile de son arrestation. Elle a par la suite été transférée à la prison centrale de Mpimba.

Un membre du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêté en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

Japhet Ntwari, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté, en date du 7 janvier 2017, en zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Des sources sur place indiquent qu'un Imbonerakure prénommé Damien est l'auteur de cette arrestation et que ce dernier l'a immédiatement remis au responsable du SNR en commune Muha prénommé Onésime.

Un officier ex-FAB arrêté en zone urbaine de Ngagara, Mairie de Bujumbura

Un officier ex-FAB de grade de colonel du nom de Pierre Claver Nduwayo, habitant au quartier V de la zone urbaine de Ngagara, a été arrêté en date du 6 janvier 2017. Des sources de sa famille indiquent que la victime a été immédiatement conduite à la prison centrale de Mpimba. Des policiers qui l'ont arrêté n'ont pas révélé le motif de son arrestation. Selon les mêmes sources, cette arrestation rentre dans le cadre de la chasse à l'homme contre les militaires ex-FAB.

Quinze jeunes gens arrêtés en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 6 janvier 2017, 15 jeunes gens ont été arrêtés au quartier Kinanira, en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura. Selon des témoins, ces jeunes ont été interpellés après une fouille perquisition organisée par des militaires au quartier Kinanira, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Au cours de cette opération, ces militaires avaient fait le contrôle des cahiers de ménages et des CNI. Certains de ces jeunes ont été relâchés après avoir payé une rançon de 5000 fbu chacun.

Une personne arrêtée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 5 janvier 2017, Egide Ntunzwenimana a été arrêté sur la colline Mirama, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, des jeunes Imbonerakure ont forcé la victime à se remarier avec la première femme du nom d'Evelyne Bayisabe avec qui elle est légalement divorcée. Elle a été conduite au cachot de police de la commune Kanyosha. Egide dispose des papiers justifiant le divorce obtenu conformément à la loi. Il s'est remarié avec une seconde épouse et 3 enfants sont issus de ce remariage. Le couple vit en zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura, selon les mêmes sources.

Deux personnes arrêtées en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 4 janvier 2017, le nommé Bernard Bandiko, chef de colline Buheka depuis 2015 et membre du parti UPRONA, non reconnu par le ministère de l'intérieur et un prénommé Innocent, ont été arrêtés sur ordre du responsable du SNR en province Makamba. Ils ont été tous détenus au cachot du poste de police en province Makamba. Le chef de colline est accusé d'avoir des messages suspects dans ses téléphones portables.

Un couple arrêté en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Le nommé Faustin Ntahuga alias Mustafa et son épouse ont été arrêtés le 3 janvier 2017 à la 3^{ème} avenue de la zone Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Le couple a été embarqué par un agent du SNR connu sous le nom de Joe Dassin à bord d'une voiture de type Starlet à vitres teintées. Le porte-parole de la police burundaise, Pierre Nkurikiye, a précisé le même jour que Faustin Ntahuga est gardé au cachot du SNR et est poursuivi pour avoir organisé les manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Sa femme a été relâchée par après, selon les sources sur place.

Trois personnes arrêtées en Mairie de Bujumbura

En date du 2 janvier 2017, Benoît Ndoricimpa, le patron du bar restaurant « Chez André » et ses deux employés Nadège Nkuzimana et Juvénal Amissi ont été arrêtés dans l'affaire de l'assassinat du ministre de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire puis emmené au SNR. Les deux employés ont été arrêtés après l'arrestation de leur patron. L'épouse du propriétaire du restaurant dénonce cette triple arrestation arbitraire et injuste, car le ministre a été abattu chez lui et non au bar. Benoît Ndoricimpa et ses deux employés ont été relaxés après avoir passé des jours au cachot du SNR.

Cinquante-deux personnes arrêtées en commune et province Rumonge

En date du 3 janvier 2017, cinquante-deux personnes ont été arrêtées dans la ville de Rumonge lors d'une rafle policière dans les hôtels en province de Rumonge. Très tôt le matin, la police en compagnie des administratifs ont effectués une rafle dans les hôtels de la ville de Rumonge. Parmi les personnes arrêtées, il y avait 30 hommes et 22 femmes. Certaines personnes n'avaient pas de CNI. Parmi elles, il y avait 19 femmes qui ont été par la suite renvoyées dans leurs provinces d'origine. Elles provenaient des provinces de Ngozi, Kayanza, Gitega, Karusi, Ruyigi, Bujumbura rural, Makamba et Rumonge. Elles ont été acheminées par une camionnette jusqu'au chef-lieu de leurs provinces, accompagnées par des policiers. Elles se sont plaintes en disant que selon la constitution, tout citoyen a le droit de s'établir où il veut sur le territoire national et elles n'ont pas eu le temps de rassembler leurs affaires. Ces femmes demandent aux associations des droits de l'Homme de plaider pour leur cause. Quant aux hommes qui ont été incarcérés, ceux qui ont payé des rançons ont été relâchés. Selon le conseiller principal du gouverneur de la province de Rumonge, cette rafle a été effectuée dans le but d'éradiquer la pratique de la prostitution.

Huit personnes arrêtées en commune Mugamba, province Bururi

Huit personnes dont le chef de la colline Muhabo, Thérance Tunanyi, ont été arrêtées en date du 1^{er} janvier 2017 sur les collines Muhabo et Nyakimonyi, commune Mugamba, province Bururi. Des témoins indiquent qu'elles ont été arrêtées par la police et l'armée alors qu'elles se trouvaient dans une buvette. Le mobile de leur arrestation reste inconnu.

1.5.DROIT A LA LIBERTE D'ASSOCIATION

Dans un communiqué sorti le 6 février 2017, un groupe d'experts des NU a condamné la suspension de cinq OSCs et de la Ligue Iteka. Ces experts regrettent l'adoption par l'assemblée Nationale de deux projets de loi visant à contrôler étroitement l'action des ONGs locales et internationales. Cette nouvelle législation exige les ONGs locales à obtenir l'autorisation du ministre de l'intérieur pour toute activité ainsi qu'à recevoir des aides étrangères. Ces experts trouvent que ces réglementations visent à anéantir les actions des ODHs.

Le communiqué attire l'attention du gouvernement sur les allégations concernant des cas de disparitions forcées. Il cite l'exemple de Marie Claudette Kwizera, ancienne trésorière de la Ligue Iteka disparue le 10 décembre 2015.

Ces experts des NU concluent leur communiqué, en exhortant le gouvernement burundais à mettre fin au climat d'impunité, à coopérer avec la commission d'enquête des NU sur le Burundi et l'OHCDH dans l'objectif de mettre fin à une crise que traverse le pays.

I.6. JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI

Le pouvoir du 3^{ème} mandat contesté utilise les instances judiciaires pour réprimer tout citoyen présumé opposant au pouvoir du Président Pierre Nkurunziza. Des considérations politiques ont pris le devant sur les valeurs de justice et de respect des droits et libertés fondamentaux.

Des cas illustratifs :

MARS 2017

Perpétuité requise contre trois militaires en province Gitega

Cinq personnes dont trois militaires et 2 civiles ont comparu en date du 15 mars 2017 devant le TGI de Muha en itinérance dans la ville de Gitega. Les 3 militaires sont accusés par l'OMP de tentative d'assassinat du Lieutenant Général Prime Niyongabo, Chef d'Etat-Major de la FDN dans la matinée du 11 septembre 2015, de détention illégale d'armes et tentative de renversement des institutions de la république. Les deux civils quant à eux sont accusés de complicité. Ils assuraient le gardiennage d'une maison située à Ngagara où les présumés auteurs se seraient repliés après l'opération. Tous les prévenus ont rejetés les accusations retenues contre eux. Ils ont à leur tour soulevés plusieurs irrégularités qui ont émaillées ce procès notamment des cas de tortures dont ils ont été victimes au SNR. Le Substitut du procureur à Gitega a requis une peine à perpétuité pour les 3 militaires et 20 ans de prison ferme contre les 2 civils. Les civils ont révélé qu'ils ont subi des tortures, raison pour laquelle ils ont accepté des choses qu'ils n'ont pas faites. La défense a demandé que tous les prévenus soient libérés. Toutefois l'OMP n'a pas encore dit un mot sur les auteurs de l'assassinat de l'ancien Chef d'Etat-Major Général de l'armée, le Colonel Jean Bikomagu, tué devant son domicile sis à Kabondo, le 15 août 2015.

Huit personnes acquittées, toujours dans la prison centrale de Mpimba

En date du 14 mars 2017, huit personnes acquittées par le tribunal de Bujumbura au début du mois de février croupissent encore dans la prison centrale de Mpimba, Mairie de Bujumbura. Accusées de détention illégale d'armes, PBA et atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, les juges avaient décidé que ces infractions n'étaient pas établies. Malgré le jugement, la direction de la prison leur a refusé l'octroi des billets de sortie. Ces personnes avaient été arrêtées en date du 28 juillet 2016 à bord de trois bus de transport à Rumonge. Selon une source judiciaire, la décision de les maintenir en prison est venue du SNR.

Neuf personnes détenues illégalement en province Muyinga

En date du 15 mars 2017, neuf personnes, originaires de la province de Muyinga ont comparu devant la Cour d'appel de Ngozi. Arrêtées en juin 2015, accusées de PBA, elles avaient été acquittées par le TGI de Muyinga, le 15 février 2017. Elles espéraient obtenir leur libération conformément à la loi mais le procureur du parquet de Muyinga a ordonné leur transfert à la prison de Ngozi. Il aurait d'abord dû les libérer et ensuite faire appel. C'est une violation de la loi en son article 127 du CPP burundais qui stipule que :

« Pendant le délai d'appel et, en cas d'appel, jusqu'à la décision, l'inculpé est maintenu en l'état où l'ordonnance du juge l'a placé, aussi longtemps que le délai de validité de cette

ordonnance n'est pas expiré. Au cas où le juge l'avait mis en détention, l'inculpé est mis en liberté provisoire à partir de l'expiration du délai d'appel. »

Un militaire victime d'un procès expéditif en province Muyinga

Le Caporal Pierre Ntahomvukiye, arrêté en date du 26 janvier 2017 au camp militaire de Mutukura puis transféré à Muyinga où il a été torturé avant d'être détenu à la prison centrale de Muyinga, a comparu en audience publique pour suivre le prononcé de son procès en date du 9 mars 2017. Désespéré depuis le début de son dossier sur le sort qui lui est réservé suite aux différentes irrégularités constatées, le TGI Muyinga l'a condamné à 20 ans de prison ferme. Il est accusé par l'OMP d'avoir assassiné son chef supérieur Major Dieudonné Karashira, du camp militaire de Mutukura, la nuit du 25 janvier 2017, dans la province de Cankuzo. Le Major allait arrêter ce Caporal qui était cité dans « l'attaque contre le camp militaire de Mukoni » en province Muyinga.

En audience publique du 9 mars 2017, Caporal Pierre Ntahomvukiye a reconnu les faits mais il a indiqué qu'il l'a tué par accident. Il a affirmé qu'il n'avait pas prémédité cet assassinat. Le parquet de la République à Muyinga avait requis contre lui une peine à perpétuité.

Le porte-parole de l'armée avait pourtant indiqué qu'un groupe de bandits avait tenté de commettre un vol à mains armées dans ce camp sans succès. A propos de l'assassinat du Major Dieudonné Karashira, Colonel Gaspard Baratuza, avait déclaré à la presse qu'il a été tué par mégarde par un élément qui patrouillait à l'intérieur du camp.

Des détenus transférés illégalement vers d'autres prisons

En date du 25 mars 2017, un prisonnier du nom de Jean Marie Haragakiza et un autre prénommé Charles, ont été enlevés de la prison de Mpimba en Mairie de Bujumbura vers 12 heures pour être transférés vers d'autres prisons. Ils ont été convoqués dans la direction de la prison et ils n'ont pas regagnés leurs cellules. Jean Marie était venu de la prison de Rumonge le 23 février 2017 avec 4 autres dont Charles, chérif et Libère, où il était le chef principal chargé de la sécurité des détenus. En date du 25 février 2017, Jean Marie Haragakiza a été étranglé par des Imbonerakure de la prison de Mpimba en collaboration avec le chef adjoint de la sécurité des détenus et il a été sauvé et secouru par d'autres prisonniers. Le même jour, les autres détenus qui étaient dans la même cellule, ont été battus. Jean Marie Haragakiza a été transféré à Muyinga et Charles à Gitega. Notre source s'inquiète de la façon dont ils ont été malmenés et craint qu'ils puissent être exécutés. Des transferts illégaux des détenus sont devenus monnaie courante et dans un premier temps, les familles et les ODHs croient à des enlèvements.

Injustice dans la relaxe d'un détenu en province Muramvya

En date du 20 mars 2017, le nommé Rémy Bimenyimana, résidant en zone Gatabo, commune Kiganda, province Muramvya, a été relaxé par le parquet avant même qu'il entre dans la prison centrale de Muramvya. Selon une source sur place, tout a commencé par une fouille perquisition à son domicile qui s'est soldée par la découverte dans sa maison des effets militaires, des médicaments, plusieurs CNI et plusieurs exemplaires du drapeau national. Les mêmes sources indiquent que Remy Bimenyimana est le chef des Imbonerakure en zone Gatabo.

FEVRIER 2017

Des détenus transférés illégalement vers d'autres prisons

Colonel Dieudonné Dushimagize, a été conduit manu militari le 15 février 2017 de la prison centrale de Mpimba en mairie de Bujumbura vers celle de Bubanza à son insu et à l'insu de sa famille. Les ODHs ont cru à un enlèvement. La chambre du Colonel Dieudonné Dushimagize dans cette prison centrale de Mpimba avait été perquisitionnée le 13 février 2017. Son téléphone portable saisi et lui battu par des jeunes Imbonerakure à la prison centrale de Mpimba qui reçoivent des missions de la part du SNR. Le détenu n'a pas eu droit de prendre ses affaires qui avaient été saccagées. Le Colonel Dieudonné Dushimagize avait été arrêté au début du mois d'octobre 2016. La police l'avait accusé d'avoir participé dans la tentative d'assassinat contre le conseiller principal du président Nkurunziza chargé de la communication à la présidence de la république Willy Nyamitwe. A cette époque des faits, Colonel Dushimagize alias Gangi était déjà incarcéré à Mpimba.

En date du 17 février 2017, le responsable de la gestion des dossiers judiciaires, Léa Pascasie Nzigamasabo a balayé d'un revers de la main les accusations des familles des détenus qui s'inquiètent souvent des transferts opérés à leur insu.

Léa Pascasie Nzigamasabo a déclaré qu'aucun détenu n'est transféré d'une prison à une autre d'une façon illégale. Elle affirme que le transfert d'un détenu peut être lié à la sécurité des détenus eux-mêmes, à la protection des preuves lorsque plusieurs détenus partagent un même dossier. Les détenus transférés peuvent être à l'origine des troubles dans une prison ou sur demande d'un détenu lui-même qui estime que sa sécurité est menacée ou pour l'approcher de sa famille.

Ce responsable judiciaire affirme qu'une note écrite doit accompagner un détenu qui change son lieu de détention mais il reconnaît que les membres de sa famille peuvent tarder à en être informés.

Réclamation d'une assistance judiciaire par des militaires détenus à Muyinga

Le Lieutenant Moïse Nimubona qui travaillait au camp militaire de Mukoni en province Muyinga, Adjudant Nizigiyimana du camp militaire de Kirundo, Nkunzimana du même camp militaire, le Caporal-chef Hatungimana du 220^{ème} Brigade et les Caporaux Ngomirakiza, Niyungeko et Ntahomvukiye du 222^{ème} Bataillon d'infanterie de Mutukura en province de Cankuzo, tous en prison de la province Muramvya ont lancé un cri d'alarme auprès des DDHs pour que ces derniers leur fournissent une assistance judiciaire et qu'ils suivent de près leurs dossiers. Ils sont accusés d'être de mèche avec ceux qui ont « attaqué le camp militaire de Mukoni en province Muyinga ». Ils ont tous été arrêtés le 26 janvier 2017 et ont passé la nuit dans les cachots du SNR de la province Muyinga avant d'être transférés le lendemain à la prison centrale de Muyinga dans un état critique suite aux tortures subies. Ils ont été auditionnés par les magistrats de la chambre de conseil du TGI Muyinga le 10 février 2017 sans assistance judiciaire. La chambre de conseil a décidé de les maintenir en prison arguant que les enquêtes continuent. Ils ont demandé aux DDHs locaux et internationaux de suivre de près leurs dossiers car ils sont victimes d'un montage et craignent d'être à tout moment victimes d'enlèvement et d'exécutions sommaires.

Condamnation d'un membre du FNL en province Ruyigi

Dans un dossier judiciaire sans preuves impliquant des membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, une dame du nom de Déodette Nakagoma, enseignante au Lycée Notre Dame de Ruyigi et Commissaire Régional du parti FNL au niveau des provinces Rutana, Ruyigi et Cankuzo, a été condamnée le 24 février 2017 à un emprisonnement de 2 ans de prison ferme. La victime est accusée dans une affaire de distribution d'armes à feu dans laquelle est aussi impliqué le député Pascal Bizumuremyi. Des ODHs dénoncent un jugement tendancieux et politique au moment où le parquet ne montre pas de preuves de cette condamnation.

Condamnation des militaires dans le cadre de la répression contre les ex-FAB

En date du 10 février 2017, sept militaires parmi lesquels un Lieutenant et six Caporaux chefs ont comparu devant le TGI de Muyinga. Ils sont poursuivis pour atteinte à la sécurité intérieure et tentative de vol en bande organisée avec armes à feu dans l'attaque controversée contre le camp militaire de Mukoni en province Muyinga.

Ces militaires sont accusés d'avoir participé à l'attaque perpétrée contre le camp militaire de Mukoni au chef-lieu de la province Muyinga au cours du mois de janvier 2017. Ils ont été arrêtés le 27 janvier 2017 dans les camps militaires de Kirundo, Gitega, Mutukura et Mukoni. Tous ces militaires ont été torturés afin de les extorquer des aveux.

Un autre groupe de 18 personnes dont sept militaires, un policier et dix civils avait été condamné à 30 ans de prison avec paiement d'une amende de cinq millions de fbu dans la même affaire, c'était le 26 janvier 2017. Deux des travailleurs du cabaret au village d'enfant SOS ont été libérés après avoir payé une amende de 100.000 fbu chacun.

Le TGI de la province Muyinga a jugé des militaires dans un état de santé critique suite aux tortures que des agents de sécurité leur avaient infligés. Des prisons ont ensuite accepté d'accueillir des personnes souffrantes de torture sans exiger que ces dernières soient d'abord soignées. Elles continuent de souffrir à l'intérieur de ces prisons qui ne leur accordent pas l'autorisation d'avoir des soins spécialisés. Entre temps, des proches du pouvoir notamment les Imbonerakure commettent des crimes et jouissent de l'impunité.

Ainsi, l'Adjudant-chef Félicien Harerimana a été fortement atteint au niveau du bras suite à des actes de torture, il a été jugé par le TGI Muyinga et transféré à la prison centrale de Muramvya dans cet état sans aucune assistance médicale.

Le Caporal Fulgence Ndayikengurukiye est dans un état critique dans la prison centrale de Rumonge. Des sources sur place disent qu'il avait des plaies sur tout son corps. Il n'était pas capable de se lever à cause des tortures qui lui avaient été infligées au moment de son arrestation. Les mêmes sources affirment que les testicules de ce détenu ont été touchés et a été obligé de manger des excréments humains. Il a été transféré le 28 janvier 2017 à la prison de Rumonge en provenance du camp de Mukoni, province Muyinga. L'audience publique au TGI Muyinga s'était déroulée dans un contexte de souffrances physiques atroces pour ces justiciables.

En date du 10 février 2017, un ancien Colonel ex-FAB, Tite Serudugu a comparu devant la chambre de conseil de la Cour d'Appel de Gitega. Cet ancien haut gradé de l'armée

burundaise en retraite est accusé par le ministère public de détention illégale d'armes, complicité d'assassinat et détournement.

Les deux avocats du Colonel Serudugu Tite à savoir Maître Eric Ntibandetse et Me Egide Kineza ont demandé que leur client soit libéré et disent que ces accusations ne sont pas fondées d'autant plus que le Colonel Tite Serudugu avait remis toutes les armes en sa possession. Le colonel Tite Serudugu est incarcéré à la prison centrale de Gitega depuis le 14 décembre 2016.

JANVIER 2017

Des procès expéditifs

En date du 26 janvier 2017, au TGI Muyinga, 18 personnes dont 7 militaires, un policier et 10 civils arrêtées dans l'affaire de « vol en bande organisée avec armes à feu », perpétré, selon le SNR, près du camp militaire de Mukoni, ont comparu en audience publique dite de flagrante. Dans ce dossier entouré de plusieurs zones d'ombre, que les observateurs et les témoins désignent comme un montage des services de sécurité pour arrêter des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Selon des sources sur place, parmi les militaires comparus, il y avait ceux qui étaient dans un état critique suite aux tortures qu'ils ont subi par des policiers et des Imbonerakure. Le Caporal-chef Fulgence Ndayikengurutse, a été privé de nourriture depuis son arrestation et son bras avait été cassé. Il criait tout le temps au moment de l'audience. Le caporal-chef Eric Ndagijimana, ne pouvait pas tenir debout et répondait aux questions des juges étant allongé par terre suite aux tortures qu'il avait subi. Le caporal-chef Richard Nkurunziza, répondait difficilement aux questions des juges, avec trois dents cassées. Le Caporal-chef Amédée Niyukuri avait une plaie suite à un coup de fer à repasser chaud qui avait été posé sur son corps.

Des analystes de chroniques judiciaires ont dénoncé le fait que l'affaire ait été jugée en flagrante bien que les personnes arrêtées n'avaient pas été attrapées en flagrant délit et ont été arrêtées dans des endroits différents. Le Tribunal a agi sous la pression du pouvoir et a accepté d'interroger des personnes visiblement sous la torture et en l'absence de leurs avocats. En temps normal et conformément à la loi, le juge ordonne que les blessés soient d'abord soignés.

En outre, l'article 210 du CPP reconnaît à l'inculpé le droit de se choisir un avocat, ce qui est une formalité d'ordre public.

L'article 214 du même code précise que « *si l'affaire n'est pas en état de recevoir jugement, le juge en ordonne le renvoi à la prochaine audience* ». Ce qui a suscité beaucoup d'inquiétude sur le sort réservé à ces accusés. Sept militaires et un policier ont été condamnés à 30 ans de prison ferme et une amende de 5 millions chacun. Deux serveurs d'un bistrot situé dans les locaux de la Croix Rouge en province Muyinga ont été condamnés à payer une amende de 100.000 fbu pour avoir abrité une réunion de préparation du coup et le bistrot a été fermé pour une période de trois mois. Ce qui a confirmé l'hypothèse que ce complot visait les militaires ex-FAB soupçonnés être contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Le pouvoir du 3^{ème} mandat contesté utilise les instances judiciaires pour réprimer tout citoyen présumé opposant à ce pouvoir du Président Pierre Nkurunziza. Beaucoup de victimes dont des militaires et policiers ex-FAB sont enregistrées dans le pays suite à la tentative avorté de coup d'Etat militaire et au mouvement de contestation d'avril et mai 2015 contre le 3^{ème} mandat qui a violé la Constitution et les Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Le Burundi devient de plus en plus un pays où l'impunité a pris le dessus sur les valeurs de la justice, de l'honneur et du respect à la vie.

Notre rapport n'a cessé de relever des cas d'injustices envers les présumés opposants politiques et d'impunité des crimes commis par les proches du pouvoir CNDD-FDD. Pour cette période, nous dénonçons le cas de deux travailleurs de la SOSUMO, Philippe Bigirimana et Nicaise Nahimana victimes d'injustice alors qu'ils n'ont commis aucun crime. Il y a lieu de dénoncer encore et toujours l'emprisonnement de ces deux travailleurs arrêtés depuis le 12 décembre 2016, accusés par le parquet de la province Rutana d' « Outrage au chef de l'État et de tentative d'assassinat ». Ils avaient été acquittés par le TGI de Rutana le 2 janvier 2017 mais ils n'ont pas été libérés. Le Ministère public a interjeté appel auprès de la Cour d'Appel de Bururi. En date du 26 janvier 2017, cette cour est venue en itinérance en province Rutana et finalement ils ont été libérés.

Des cas semblables sont courants dans notre pays où les parquets, sous le poids de la pression politique du parti CNDD-FDD au pouvoir, sont des instruments de répression contre les présumés opposants politiques.

1.7. DROIT DE FONDER UNE FAMILLE

Après le gouverneur de la province Makamba, celui de Muyinga conditionne le mariage avec sa propre maison. En date du 6 février 2017, Aline Manirabarusha, gouverneur de la province Muyinga s'est exprimé publiquement en ces termes : « un garçon qui n'est pas capable de construire sa propre maison n'a qu'à patienter ». Les jeunes de la province Muyinga doivent désormais remplir certaines conditions pour penser aux mariages. Il s'agit de se construire sa propre maison et un bon matelas pour passer par après juste à la période de fiançailles.

Certains des jeunes qui ont entendu les propos du gouverneur lors de son discours à l'occasion de la célébration du 26^{ème} anniversaire de la proclamation de la charte de l'unité nationale indiquent qu'un tel discours ne tient pas compte de la situation de misère actuelle.

« Certains ne parviennent pas à se marier suite à la pauvreté par manque des frais liés aux cérémonies de mariage et voilà que s'ajoute une maison » s'inquiète un des jeunes de Muyinga qui dit que même ses parents n'ont pas encore leur propre maison.

Le gouverneur de Muyinga se réfère à la politique qui était en vigueur à la 2^{ème} république où le garçon devrait montrer une plantation du café, des champs de manioc, de patate douce avant de se présenter à l'Etat civil, s'inquiète notre source. Ce discours a été aussi prononcé par le gouverneur de la province Bubanza.

1.8. DROIT A L'EDUCATION

MARS 2017

Suspension des cours à l'UB, Mairie de Bujumbura

En date du 30 mars 2017, les étudiants de l'UB ont suspendu les cours. Les examens des étudiants des BAC III et des autres classes n'ont pas eu lieu. Des sources sur place indiquent

qu'ils réclament la libération des 2 camarades en détention pour reprendre les cours. Les étudiants détenus sont Élysée Dushime, délégué dans le département des finances et comptabilité de la faculté d'économie et Audace Nkunzimana, vice-délégué général de l'IPA. Ils sont détenus dans un des cachots du SNR, selon des sources policières.

Les abandons scolaires sont très inquiétants au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2016-2017 au cycle fondamental comme au post fondamental et les causes sont la pauvreté, les grossesses non désirées et les mariages précoces.

Quelques cas illustratifs :

En province de Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 mars 2017 nous indique que des abandons scolaires à l'école secondaire sont de plus en plus nombreux. Selon la DPE, 456 élèves sur 34.509 élèves de l'école secondaire ont déjà abandonnés les études.

Commune	Nombre d'abandons
Bururi	140
Matana	54
Mugamba	99
Rutovu	87
Songa	53
Vyanda	23

Au premier trimestre, un taux d'abandons de 2% est déjà enregistré selon la DPE. Compte tenu du nombre croissant d'abandons, le taux pourrait passer à 4% à la fin du 2^{ème} trimestre, selon la DPE. Cette dernière donne des estimations à la fin de l'année de 5%.

Les cas sont répartis comme suit: la pauvreté avec 60 cas enregistrés, le déménagement avec 77 cas enregistrés, les grossesses non désirées avec 23 cas enregistrés, le décès avec 6 cas enregistrés, les maladies avec 30 cas enregistrés, mariages précoces avec 18 cas enregistrés et 240 cas enregistrés pour autres causes.

En province Cibitoke

Au total dans toute la province de Cibitoke, on a 8812 cas d'abandons.

Classement d'abandons par commune au niveau d'enseignement primaire et secondaire

Communes	Primaires	Secondaires
Mabayi	3321	25
Rugombo	2754	336
Mugina	871	131
Murwi	511	69
Buganda	358	19
Bukinanyana	337	80
Total	8152	660

La cause principale de ces abandons est la pauvreté. Les enfants manquent de quoi mettre sous leurs dents préférant abandonner l'école. Pour les communes de Rugombo et Buganda, le PAM nourrit les enfants dans certaines écoles avec le projet des cantines scolaires. Selon nos sources, certains directeurs ne donnent pas des données objectives à leurs supérieurs pour montrer qu'ils encadrent mieux les enfants.

Grève des enseignants en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 13 mars 2017, les enseignants de l'ECOFO Gitwa, commune Kayogoro, province Makamba ont arrêté les cours. Selon des sources sur place, ces enseignants réclament le renforcement de leur sécurité après qu'un groupe de jeunes armés de machettes s'est introduit dans les salles de classe. Ces jeunes ont menacé de tuer un enseignant qui avait puni un élève fautif. La police a dû intervenir mais les agresseurs arrêtés ont été par la suite relâchés. Plusieurs éducateurs affirment avoir subi des menaces de mort de la part de ces élèves et ont demandé la tenue d'une réunion pour trouver une solution à ce problème.

Répression à coups de feu d'une manifestation d'élèves et une dizaine de blessées en commune Rutovu, province Bururi

Dans la matinée du 7 mars 2017, en zone Muhweza, commune Rutovu, province Bururi, les élèves du Lycée communal de Bigomogomo ont fait une grève-manifestation contre les autorités de cet établissement. Selon des sources sur place, ils ont barricadé la route menant de la pyramide à Muhweza. Il a fallu l'intervention musclée des forces de l'ordre de cette localité pour calmer la situation. Ces derniers ont tiré sur eux des balles réelles et une dizaine d'élèves a été grièvement blessée. Les mêmes sources nous indiquent que le motif est la hausse du minerval au milieu du 2^{ème} trimestre. La direction a décidé de revoir le coût du minerval au

cours du 2^{ème} trimestre qui est passé de 11.000 à 13.500 fbu. Une hausse que les parents et les élèves trouvent injustifiée. Selon des sources à Rutovu, le conseil communal n'a pas été associé à cette hausse. Le DPE Bururi déclare avoir délégué le DCE pour résoudre cette question.

Dans la même commune de Rutovu, les élèves du Lycée technique de Kamembe avaient suspendu les cours réclamant des ordinateurs et ceux du Lycée Tora de la commune Mugamba de la même province Bururi avaient observé un mouvement de grève pour revendiquer de la nourriture suffisante, après que la direction du Lycée Tora ait décidé de réduire de moitié la quantité habituelle de nourriture.

Mauvais traitements des enseignants de l'ECOFO Bwica, en commune Muyinga

L'information parvenue à la Ligue Iteka au cours de ce mois de mars indique que des mauvais traitements sont signalés à l'endroit des enseignants de l'ECOFO Bwica, en zone Cumba, commune et province Muyinga. Selon des sources sur place, ces enseignants sont victimes de ne pas être membres du parti CNDD-FDD et travaillent dans des conditions différentes des autres enseignants issus du parti au pouvoir. Au moment où l'heure de travail est fixée à 8 heures du matin, ces enseignants non membres du CNDD-FDD sont obligés d'arriver au travail 7 heures 30 minutes sous peine de sanctions sévères en cas de retard. En outre, ils travaillent toute la journée au moment où leurs collègues issus du CNDD-FDD travaillent une demi-journée. Ils dénoncent ces mauvais traitements de deux poids deux mesures alors qu'ils font un trajet de plus de 10 km à pied pour se rendre au service. Selon des sources au sein du parti au pouvoir, ces mesures ont été prises en guise de forcer ces enseignants d'adhérer au parti CNDD-FDD sinon ils finiront par être licenciés ou remplacés.

FEVRIER 2017

Province Bubanza

Deux mille cinq cent trente-deux écoliers de Bubanza ont abandonné l'école à la fin du premier trimestre, selon les chiffres fournis par la DPE de Bubanza. Ce taux de plus de 2% inquiète les autorités scolaires. Selon la DPE, les écoles des communes où la pluie a été rare, ont connu un taux élevé d'abandon. En première position vient la commune de Gihanga où la production a été trop faible au cours de la saison agricole A. Les communes de Mpanda, Rugazi et Musigati comptent plus de 2.4% d'abandons. Le manque de nourriture dans les ménages est la raison majeure qui explique ce phénomène. Dans les écoles qui ont des cantines scolaires, les abandons sont peu nombreux par rapport aux écoles sans restauration: 916 écoliers contre 1616.

Selon les informations recueillies à la direction de Musigati, les écoliers qui n'abandonnent pas cherchent à se faire inscrire dans des écoles où les enfants sont restaurés et elles ne sont pas nombreuses. En tout sur 229 ECOFO, 67 ont des cantines scolaires. Les cantines sont financées par le PAM.

La DPE Bubanza estime que les cantines scolaires sont une solution pour garder les élèves et écoliers dans les classes. Une demande a été faite à l'endroit du PAM pour créer ces cantines dans les écoles qui n'en ont pas surtout celles situées dans les écoles affectées par un manque criant de nourriture.

Province Cankuzo

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 février 2017 relève quelques cas d'abandons scolaires en province Cankuzo dont 2073 cas d'abandons scolaires au niveau du primaire dans toute la province, au fondamental cas de la 7^{ème} à la 9^{ème}: 40 cas en commune Cankuzo, 57 cas en commune Cendajuru, 65 cas en commune Gisagara, 40 cas en 7^{ème} en commune Kigamba. Au post fondamental après la 9^{ème} année : 120 cas d'abandons ont été signalé. Les causes les plus citées sont la pauvreté et la faim. Ces données ne concernent que le premier trimestre.

Province Rutana

En province Rutana, les abandons scolaires au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2016-2017 sont aussi inquiétants. Voici les tableaux qui sont relevés au bureau de la DPE.

1^{er} cycle : 1^{ère} année à la 6^{ème} année

D.C.E	Garçons	Filles	Total
BUKEMBA	227	212	439
GIHARO	938	881	1819
GITANGA	204	194	398
MPINGA KAYOVE	287	228	515
MUSONGATI	267	182	449
RUTANA	262	226	488
TOTAL	2185	1923	4108

4^{ème} cycle : 7^{ème} à la 9^{ème} année

D.C.E	Garçons	Filles	Totale
BUKEMBA	63	80	143
GIHARO	131	78	209
GITANGA	52	65	117
MPINGA KAYOVE	72	86	158
MUSONGATI	62	68	130
RUTANA	48	44	92

TOTAL	428	421	849
--------------	-----	-----	-----

Post fondamental

D.C.E	Garçons	Filles	Totale
BUKEMBA	14	4	18
GIHARO	15	7	22
GITANGA	16	5	21
MPINGA KAYOVE	12	8	20
MUSONGATI	15	16	31
RUTANA	20	6	26
TOTAL	92	46	138

Les causes majeures sont la pauvreté, les grossesses non désirées et les mariages précoces.

Participation des élèves dans des activités politiques en province Makamba

Les parents d'élèves en province Makamba grognent contre l'association de leurs enfants dans des activités politiques. En effet, l'administration de la province Makamba continue à faire participer les élèves dans les activités politiques, ce que les parents de ces élèves déplorent car, disent-ils, ça risque de les distraire et de leur faire oublier la mission première de l'école qui est celle d'étudier.

Ces parents le disent ainsi après que l'administration ait obligé les directeurs des écoles de faire participer les élèves dans les manifestations organisées le 18 février 2017 et les directeurs des écoles ont exécuté l'ordre. Tous les élèves de la 7^{ème} année ECOFO de toute la province ont participé à ces marches manifestations.

Les élèves disent qu'ils devraient vaquer à leurs activités mais que tous les samedis, ils sont obligés de participer soit dans des différentes marches manifestations soit dans des différents travaux communautaires. Ils demandent que ces activités soient exercées par des personnes adultes et laisser les élèves vaquer à leurs activités scolaires.

C'est le même son de cloche chez les parents et élèves des provinces Karusi, Cibitoke, Rumonge, qui déplorent l'enrôlement de leurs enfants dans les activités du CNDD-FDD et cela par force, selon nos sources.

Confrontations élèves-éducateurs à l'ECOFO Gihanga, province Bubanza

L'enseignant Gilbert Kwizerimana a été blessé puis admis le soir du 14 février 2017 à l'hôpital de Bubanza à cause des coups et blessures qui lui ont été infligés par ses propres élèves dans l'avant midi à l'ECOFO Gihanga commune et province Bubanza.

Un motard qui tentait de faire fuir l'élève auteur de l'agression contre cet enseignant est aussi hospitalisé, il a été battu à mort par les collègues de cet enseignant. Un autre élève a quant à lui été battu par le frère de ce professeur pour venger ce dernier.

Selon le Directeur de cette école, l'enseignant Gilbert Kwizerimana a été victime d'avoir sanctionné cet élève à cause de son retard à l'école. L'élève en question s'en est pris à cet enseignant avant de le battre à coups de poings, de pieds et de bâtons. Emile Ndayishimiye directeur de cette école, a indiqué que le 15 février 2017, les activités scolaires ont été suspendues. Une délégation de la DCE à Bubanza a rencontré les enseignants de cet établissement pour apaiser la tension. Ces professeurs demandent des sanctions exemplaires contre les promoteurs.

Six élèves soupçonnés d'être les promoteurs de l'agression contre cet enseignant ont été arrêtés par la police le soir du 14 février 2017. L'élève à l'origine de ce désordre a pu s'échapper. Dans la province Bubanza, des élèves ont souvent l'habitude de s'en prendre à leurs éducateurs.

1.9.DROIT A LA PROPRIETE

Le droit à la propriété semble être menacé au Burundi. A côté des mesures de spoliations des terres pour l'emplacement des infrastructures étatiques et de la protection de l'environnement, d'autres mesures ont été prises notamment l'enregistrement des parcelles et des terres par leurs propriétaires. Cette mesure est prise au moment où des centaines de milliers des burundais sont en exil suite à la crise qui secoue le Burundi et ne peuvent revenir dans le pays.

Des cas illustratifs :

MARS 2017

Une mesure inquiétante face aux propriétaires des parcelles en Mairie de Bujumbura

La Mairie de Bujumbura a rappelé tous les propriétaires des parcelles bâties ou non bâties sises dans la ville de Bujumbura, que conformément à la loi n°1/02 du 3 mars 2017 portant réforme de la fiscalité communale au Burundi, la période de déclaration des éléments nécessaires à l'établissement de l'impôt foncier a commencé du 1^{er} janvier 2017 et se clôturera le 30 mars de cette année. Le défaut de déclaration dans les délais ou l'absence de déclaration entraîne des pénalités allant de 10 à 50% de l'impôt qui devrait être déclaré et la production d'une déclaration délibérément inexacte ou frauduleuse entraînera une majoration de l'impôt dû de 100%. Cette mesure inquiète forcément les exilés qui sont majoritairement de la Mairie de Bujumbura qui risquent de se voir pénalisés ou leurs immeubles et parcelles saisis.

Des spoliations des terres en zone Kirwena, province Rumonge

La population de la zone Kigwena dans la commune et province Rumonge dénonce la spoliation de leurs terres par les autorités provinciales. Un projet de construction d'un village de paix dans des parcelles appartenant à ces habitants est en cours d'élaboration. Les personnes qui se disent propriétaires exigent une indemnisation.

Tout a commencé au mois de septembre 2016, lorsque des habitants des collines Cabara et Mayengo de la zone Kigwena ont appris qu'un village de paix allait être construit par l'administration de cette zone dans leurs terres. Ils dénoncent une spoliation de leurs parcelles par l'administration avec à la tête, le Gouverneur de la province Rumonge, Juvénal Bigirimana.

« On a appris que c'est le Gouverneur qui veut spolier nos terres. Ces derniers jours, il a envoyé une délégation accompagnée par l'Ombudsman Edouard Nduwimana et certains élus de cette circonscription. Ils ont dit qu'une étude va être faite sur ces terres pour déterminer à qui elles appartiennent. Le résultat de cette étude a montré que ces terres appartiennent à la population, même l'Ombudsman, nous a confirmé le résultat de cette étude », confie un des propriétaires de ces terres.

En date du 18 mars 2017, des travaux communautaires y ont été effectués. Le Gouverneur a annoncé après les travaux que personne parmi les dix propriétaires de ces terrains n'avait le droit d'y effectuer des travaux champêtres.

« Le Gouverneur nous a annoncé qu'on n'a pas le droit d'effectuer des travaux champêtres ou tout autre travaux dans ces champs, alors que la délégation de l'Ombudsman qui avait confirmé que ces terres étaient les nôtres n'était pas là. Il nous a d'ailleurs averti que nos cultures seront bientôt arrachées », se plaint un des habitants.

La population de la zone Kigwena accuse le Gouverneur de la province Rumonge de vouloir spolier leurs terres sans indemnités. « L'objectif de ce projet est de s'accaparer de nos terres sans nous donner aucune indemnité. L'étude menée a prouvé que ces terres nous appartiennent, et d'ailleurs c'est nous qui exploitons ces terres depuis longtemps. Nous allons porter plainte auprès des instances habilitées », conclut la même source.

Insécurité liée aux conflits fonciers en province Ruyigi

En commune Butezi, une personne répondant au nom de Samuel Condo a mis la colline Muyange en branle. La cause est que le TGI de Ruyigi a accordé 9 km² à Samuel. Le procès devait être mis en exécution le 21 mars 2017 par le tribunal de résidence de Butezi mais il y a eu empêchement.

Selon les informations données par le Directeur de l'ECOFO Butezi, aucune autre activité n'a été faite au chef-lieu de la commune, car on attendait le grand événement. Ce qui est extraordinaire, toute la population de la colline Muyange doit quitter et ne sait pas où aller. Les ODHs constatent que le danger est imminent. Selon les mêmes sources, toutes les hautes personnalités de la province sont au courant de ce problème foncier. Samuel a obtenu cette grande étendue parce qu'il s'était attaqué au Diocèse de Ruyigi qui avait occupé une partie de cette terre et il a gagné le procès. Il s'était attaqué à d'autres personnes et là aussi il a gagné et il a tous les documents fonciers y relatifs. Le Gouverneur, le Commissaire provincial de la

police, le Procureur et les députés, ont tenu une réunion sur cette colline pour annoncer aux occupants que la propriété leur sera retirée au profit de Samuel.

Crainte de nouvelles expulsions, en Mairie de Bujumbura

Les habitants des parcelles voisines du futur palais présidentiel en construction dans le secteur de Gasenyi au nord de la ville de Bujumbura plaident pour rester dans leurs parcelles. Ils affirment qu'ils n'ont nulle part où se rendre et espèrent qu'ils ne seront pas délogés en cas d'extension des travaux. Ces habitants qui disposent des parcelles dans la proximité du lieu où est érigée la présidence de la république et les infrastructures connexes, disent qu'il y aurait un plan d'extension de ce palais jusqu'à 60 hectares.

Les habitants concernés par ce plan d'aménagement sont classés en trois catégories. Il y a ceux qui disposaient depuis longtemps des lopins de terre cultivables, les acquéreurs-acheteurs des parcelles, et ceux qui ont reçu des indemnités après insertion procédant à la construction des maisons en dur dans les périmètres un peu éloignés du site du palais.

Parmi cette dernière catégorie, beaucoup ont contacté des dettes auprès des banques commerciales pour construire leurs maisons et craignent de tomber dans le non remboursement avec toutes ces conséquences s'ils sont à nouveau délogés en cas d'extension.

Ces trois catégories ne savent plus à quel saint se vouer, alors qu'ils apprennent qu'il n'y aurait pas de nouvelles indemnisations pour tous ceux qui feront objet de déménagement.

Ils demandent au gouvernement de prendre en compte leur situation et de les laisser dans leurs parcelles, car ils craignent de se retrouver à la rue si l'extension du site du palais est confirmée.

FEVRIER 2017

Plus de 500 ménages expulsés de leurs propriétés en commune Gihanga, province Bubanza

La décision d'expulser les familles de la localité de Kagaragara, zone Buringa commune Gihanga, province Bubanza est entrée en vigueur à partir du 20 février 2017. Certains habitants avaient commencé à démolir leur maison à cause de cette menace mais disent qu'ils n'ont pas où aller. Il y en a qui affirment qu'ils vivaient à Kagaragara depuis l'époque monarchique. Les autorités provinciales déclarent que ces habitants doivent libérer ces terres proches de la réserve de Rukoko pour des raisons de protection de cette réserve et de la sécurité.

Ces habitants étaient soupçonnés par les responsables administratifs de faciliter l'infiltration des rebelles du Général Major Aloys Nzabampema qui attaque en provenance de cette réserve.

La population de Kagaragara demande au gouvernement de leur trouver d'autres terres au lieu de les laisser à leur sort. La décision a été prise par le gouverneur de la province Bubanza un mois, après une réunion des autorités administratives et des ministres ayant l'environnement, la sécurité et la défense dans leurs attributions.

En date du 18 décembre 2016, ces mêmes habitants du village de Kagaragara avaient été expulsés par des militaires qui les avaient escortés jusqu'au niveau de la RN5, la route Bujumbura-Rugombo, sur ordre du Gouverneur de province. Des femmes, des hommes, des enfants et des vieillards ont été obligés de dormir à la belle étoile devant le bureau de la zone Buringa, commune Gihanga sans assistance.

La même source indique que plusieurs décrets, le dernier datant de 2011, portant modifications de certaines dispositions du décret de 2000 portant délimitation du parc national et réserves naturelles ne les avaient pourtant pas touchés.

Six jours après, ces familles avaient été autorisées de regagner leurs ménages suite à l'intervention de l'Ombudsman Edouard Nduwimana.

L'information parvenue à notre rédaction en date du 4 mars 2017 indique que les habitants de Kagaragara, zone Buringa, commune Gihanga, province de Bubanza, vivent dans des conditions très difficiles depuis que le gouverneur de Bubanza, Tharcisse Niyongabo, les a chassés de leur site. Beaucoup parmi eux vivent à la belle étoile et beaucoup d'enfants sont hospitalisés à cause de la faim et du froid. Léopold Ndayisaba, administrateur de la commune Gihanga, dit qu'aucun bienfaiteur ne s'est encore présenté et que la question est en train d'être étudié. La même source précise que plus de 2000 personnes sont déjà chassées de ce site.

1.10.DROIT A LA SANTE

Le droit à la santé a été menacé au cours de cette période couverte par ce rapport où le gouvernement a attendu des centaines de décès et des millions de malades avant d'accepter officiellement que le pays connait une épidémie de Malaria.

Des cas illustratifs :

MARS 2017

Un cas record de paludisme en province Karusi

Selon les chiffres fournis par la province sanitaire à Karusi, une faible diminution des cas de malaria est constatée pour ce mois de mars 2017 mais la situation mérite toujours une attention particulière.

En effet, le médecin provincial explique que les mois de décembre et janvier, 20 mille cas de malaria étaient reçus chaque semaine. Depuis le début du mois mars 2017, les chiffres sont descendus jusqu'à 14 milles mais le constat est que 80% de ceux qui viennent se faire soigner souffrent du paludisme. Ce sont les examens du laboratoire qui le confirment.

Malgré cette faible régression, les autorités et l'administration renforcent et affinent les stratégies de sensibilisation et de prévention du paludisme à travers des réunions de sensibilisation et la distribution des intrants et un déploiement des prestataires de santé. La province de Karusi vient toujours en tête des provinces menacées par le paludisme.

FEVRIER 2017**Plus de 3700 cas de décès paludéens, selon l’OMS**

L’information parvenue à notre rédaction au mois de février 2017 indique que dans un rapport rendu public le 27 janvier 2017 après une étude menée dans quatre provinces du pays dont Muyinga, Ngozi, Kirundo et Gitega, les experts de l’OMS ont constaté que le paludisme est le premier problème de santé publique au Burundi. Plus de 3700 cas de décès paludéens ont été enregistrés à la fin de janvier 2017 dans les provinces du nord du pays.

Selon eux, le paludisme constitue une menace au développement sociaux-économique du pays. Ces experts affirment que l’analyse rétrospective des données épidémiologiques a montré que les seuils épidémiologiques ont été largement dépassés, comparés aux données des cinq années précédentes. Le paludisme a pris une ampleur plus accentuée dans les districts sanitaires du nord, centre et ouest d’après le rapport de l’OMS.

D’après ces experts de l’OMS, en 2014 plus de quatre millions sept cent (4 700 000) cas de paludisme ont été enregistrés. Cinq millions trois cent mille (5 300 000) cas en 2015. Tandis qu’en 2016, le nombre de personnes ayant attrapées le paludisme a dépassé sept millions huit cent milles (7 800 000) cas. Parmi elles, trois mille sept cent septante quatre (3774) sont mortes à cause de la malaria.

Cette flambée du nombre de cas de paludisme au cours de cette année est due aux changements climatiques, à l’augmentation importante du taux de malnutrition sévère, à l’insuffisance du système d’informations sanitaires ainsi qu’à la faible couverture des activités de prévention du paludisme, selon ces experts de l’OMS.

Ils recommandent la mise en place d’un plan de riposte nationale et dans chaque province. Dionise Nizigiyimana chargé de lutte contre la malaria au Ministère de la santé publique et de lutte contre le sida reconnaît que ces chiffres sont alarmants. Le paludisme continue à faire des victimes à cause de la situation socio-économique des ménages.

Ce tableau illustre des cas du paludisme des 5 premières semaines de l’an 2017 :

PROVINCES	PALUDISME	
	CAS	DECES
Bubanza	39 449	21
Bujumbura-Mairie	14 299	14
Bujumbura rural	25 211	12
Bururi	7 128	0
Cankuzo	57 024	12
Cibitoke	53 929	32
Gitega	140 255	65
Karusi	108 516	21
Kayanza	97 598	55
Kirundo	119 712	30
Makamba	40 134	4
Muramvya	33 678	35
Muyinga	118 052	56

Mwaro	31 247	28
Ngozi	91 394	51
Rutana	41 988	8
Ruyigi	66 975	27
Rumonge	14 761	0
TOTAL	1 101 350	471

Pénurie de médicaments dans les pharmacies en Mairie de Bujumbura

La santé publique est en danger dans notre pays. En effet, il s'est observé au mois de mars 2017 une pénurie de certains médicaments dans les pharmacies de la capitale et d'autres coins du pays. Ce manque s'explique par la carence des devises à la banque centrale, selon les pharmaciens contactés. Ces derniers indiquent que les médicaments les plus rares sont notamment, certaines vitamines, les médicaments traitant la goutte et les antibiotiques pour enfants. Les mêmes sources indiquent que ceux qui ont des moyens font des commandes de médicaments au Rwanda et dans d'autres pays. Signalons que cette situation de la capitale s'annonce alors que c'est cette dernière qui ravitaille les pharmacies de l'intérieur du pays.

Cette pénurie des médicaments et d'autres produits pharmaceutiques se manifeste aussi dans les hôpitaux où des malades sont opérés aujourd'hui sans les produits anesthésiants.

Le droit à la santé des détenus sous menace

Les analystes qui suivent la situation sociale des détenus burundais dénoncent le non-respect du droit aux soins de santé pour ces détenus. Le pays ne respecte pas l'article 25 de la déclaration universelle des droits de l'homme des peuples, en refusant le droit aux soins de santé à certains détenus. La loi n°1/010 du 18 mars 2005 portant promulgation de la Constitution de la République du Burundi, prévoit en son article 55 que toute personne a le droit d'accéder aux soins de santé de même que l'article 19. La Ligue Iteka, dans ses rapports a donné l'exemple des cas de Bienvenu Busuguru et d'Alexis Nimubona, deux détenus de la prison centrale de Mpimba, décédés à cause de la négligence des responsables de la prison. Il y a aussi les cas des militaires emprisonnés dans l'affaire de l'attaque controversée du camp militaire de Mukoni en province Muyinga torturés et n'ayant pas bénéficiés de soins de santé.

Le droit aux soins de santé pour les personnes détenues est consacré dans les textes internationaux, régionaux auxquels le Burundi a souscrit. Les règles en matière des soins de santé dans les prisons burundaises doivent faire l'objet d'une attention particulière. Lorsque les organes judiciaires de l'Etat décident de priver une personne de sa liberté, l'Etat doit assumer sa responsabilité en lui assurant le droit aux soins de santé adéquats. La Ligue Iteka regrette que beaucoup de prisonniers se voient refuser le droit de se faire soigner et succombent dans différentes prisons par manque de soins de santé.

Tous les responsables des prisons et de la santé publique devraient s'impliquer pour que ce problème soit résolu une fois pour toute.

L'autre évènement en rapport avec le droit à la santé concerne la pénurie du sang. Ce problème se fait toujours remarquer dans différents hôpitaux. Dans les services de maternité et chirurgie de l'hôpital Prince Régent Charles, les patients se lamentent suite au manque de sang pour la transfusion. Une mère rencontrée sur place venue faire soigner son enfant victime d'une fracture dit que l'opération a été repoussée et que la fracture risque de

s'aggraver. Un autre patient nous a relaté le cas d'un vieillard qui n'a pas pu être opéré suite à ce manque de sang. Le directeur de cet hôpital, Dr Jean Bosco Nduwarugira parle d'une situation très critique et lance un appel à tout burundais de faire un don de sang. Le Directeur de l'hôpital Prince Régent Charles demande au gouvernement de prendre des mesures d'urgence et demande à toutes les institutions étatiques de participer à une collecte de sang.

I.11.DROIT ET SECURITE AU TRAVAIL

Au cours de ce premier trimestre de l'an 2017, des travailleurs non membres du parti CNDD-FDD au pouvoir ont été victimes de répression.

A titre illustratif:

Suspension et emprisonnement du personnel du parquet de Makamba

Le personnel du parquet de la province Makamba s'insurge contre différentes mesures prises par le Procureur de la République en province Makamba, Fidèle Nyabenda. A son arrivée au poste en avril 2016, le procureur a suspendu pendant 3 mois son premier substitut, Léonard Niyukuri. Un autre substitut, Célestin Ndiokubwayo a été suspendu depuis le mois de janvier 2017. Les deux substituts sont accusés d'avoir relâché plusieurs détenus. Athanase Ciza, un employé du parquet a été suspendu et emprisonné durant un mois dans la prison centrale de Rumonge. Il était accusé d'être impliqué dans le vol du chanvre saisi. Il a été libéré par la cour d'appel de Bururi qui a trouvé que l'emprisonnement n'était pas fondé.

L'information parvenue à notre rédaction indique que Célestin Ndiokubwayo suspendu au mois de janvier 2017 a été muté au TGI Cankuzo en date du 1^{er} avril 2017 après quelques mois de suspension.

I.12. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Au cours du premier trimestre de l'an 2017, les violences basées sur le genre ont constitué une triste réalité au Burundi où les jeunes filles et les femmes ont été le plus souvent les principales victimes. Les auteurs des crimes de viol sont en général appréhendés et punis conformément à la loi au Burundi mais à une condition que l'auteur n'est pas membre ou sympathisant du parti CNDD-FDD.

Des cas illustratifs :

MARS 2017

Une personne violée en commune Mbuye, province Muramvya

M.N, élève en 8^{ème} année, à l'ECOFO Gasura, commune Mbuye, province Muramvya, a été violée par Siméon Bandyurumbugunya, de plus de 50 ans. Il est marié et réside à Murehe, commune Mbuye, province Muramvya. La plainte a été déposée le 21 mars 2017 et l'auteur a été arrêté. Siméon a accepté les faits et la prise en charge de la fille.

Une fillette violée commune Gisozi, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 avril 2017 indique qu'en date 26 mars 2017, une fillette de 4 ans 6 mois a été violée par Venant Nkurunziza sur la colline Mugeru,

zone et commune Gisozi, province Mwaro selon des sources sur place. Le présumé auteur est un domestique chez le nommé Joseph Sindayigaya, habitant sur la colline Mugeru, province Mwaro. Il a été arrêté le même jour du viol et conduit à la PJ Mwaro précise notre source.

Une victime de viol retenue à l'hôpital et son bébé décédé en province Karusi

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 mars 2017 indique qu'une jeune fille N.D de la 9^{ème} année de l'ECOFO Shinge en zone Gitanga, commune Kigamba de la province Cankuzo, qui avait été violée puis engrossée par son directeur du nom de Pierre Claver Nduwimana, a été endeuillée et retenue à l'hôpital de référence de Karusi.

Selon des sources sur place, peu après l'arrestation de l'auteur de viol, membre influent du CNDD-FDD, la jeune fille a été kidnappée par le président de la Ligue des jeunes Imbonerakure dans cette localité du nom de Léonidas Macumi en collaboration avec le président du CDD-FDD dans cette commune. Il l'ont d'abord emmené à Karusi où elle a été enfermée pendant toute une semaine, ensuite elle a été hospitalisée à Musinga, tout cela à l'insu de ses parents.

Selon notre source à Karusi, la jeune fille N.D a été encore une fois emmenée à Karusi où sa santé a commencé à se détériorer. Elle a avorté et son enfant en couveuse à l'hôpital de Karusi est décédé en date du 4 mars 2017. Le DCE Kigamba du nom de Roger Gifunuguru qui avait promis de fournir une assistance pour l'enterrement de cet enfant s'est désengagé à la dernière minute signifiant à la famille de la fille que la DCE appuie quand un élève est encore à l'école. Mais l'information parvenue à notre rédaction indique que le parti au pouvoir CNDD-FDD en province Cankuzo s'est impliqué et a pu faire libérer Pierre Claver Nduwimana, auteur du viol. Le bébé décédé était encore à la morgue de l'hôpital Karusi en date du 12 mars 2017 et la jeune fille en deuil a été retenue à cet hôpital jusqu'à trouver un bienfaiteur pouvant l'aider à enterrer cet enfant.

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 mars 2017 indique que l'enfant décédé aurait été enterré en cachette par l'Administrateur communal Marie Rose Nahimana, à l'insu de la jeune fille mère de l'enfant et de sa famille qui continue à réclamer le corps afin de l'inhumer en famille.

Une fille violée par un Imbonerakure en commune Buhiga, province Karusi

Mademoiselle I, âgée de 17 ans, habitant sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, en province Karusi a été violée par un Imbonerakure de la localité connu sous le nom de Sayidi en date du 24 mars 2017. Selon notre source sur place, Mademoiselle I a été violée au moment où elle se rendait derrière la maison pour chercher de l'herbe du bétail.

Une fille violée en province Karusi

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 mars 2017 indique que sur la colline Rwandagaru, zone Maramvya, commune Nyabikere province Karusi, une petite fille de la 1^{ère} année primaire du nom de K. a été violée par un garçon de la 7^{ème} année au Lycée de Nyabikere.

Une personne victime de VBG en province Gitega

En date du 14 mars 2017, des jeunes filles accompagnées de leurs parents sont venus assiéger le domicile de Michel Nsabimana, Directeur du Lycée de Kirimbi, commune Bugendana, province Gitega, car il est accusé par les parents d'élèves d'abuser sexuellement les élèves. N.M, une de ses victimes a eu un enfant de lui à cause de ses abus. N.M est allé vers le DCE pour chercher de l'aide, mais il n'y a eu aucun résultat. Michel Nsabimana a dit au DCE qu'il a vu pour la dernière fois N.M le jour où elle est allée voir les résultats du test. Elle est allée voir le Directeur le 13 mars 2017, et il s'est enfui. La victime demande qu'il soit puni conformément à la loi et qu'il reconnaisse l'enfant. Michel Nsabimana a une quarantaine d'années et est marié et père d'enfants.

Une fille violée en commune et province Bubanza

L'information parvenue au cours de ce mois de mars indique qu'en date du 27 février 2017, sur la colline et zone Mitakataka de la commune et province Bubanza, Thierry Niyonkuru a violé B.K âgée de 15 ans, élève de la 7^{ème}, originaire de la commune Kanyosha. Thierry Niyonkuru a été arrêté et conduit au cachot de la police de poste de Bubanza.

FEVRIER 2017

Une écolière violée en commune Bukeye, province Muramvya

En date du 5 février 2017, V.A, âgée de 15 ans, écolière à l'EP Rusha I a été violée par Dieudonné Nijimbere, âgé de 35 ans, originaire de la colline Rweteto, commune Bukeye, province Muramvya. Selon des sources sur place, l'auteur du viol a été arrêté en date du 14 février 2017.

Une fillette violée en province Rutana

En date du 22 février 2017, une fillette de 12 ans du nom d'E.M a été violée sur la colline de Bayaga, zone et commune Giharo, province de Rutana. Le présumé violeur, Jean de Dieu Bimenyimana, âgé de 37 ans, a été arrêté et détenu au cachot de poste de police de Giharo tandis que la victime a été conduite au CDS pour bénéficier des soins de santé.

Un responsable du CNDD-FDD accusé de viols en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

Dieudonné Ndinzemenshi, un responsable adjoint du parti CNDD-FDD au pouvoir est pointé du doigt par la population de la colline Nyabitsinda, province Ruyigi de commettre des viols sur les femmes de sa localité. L'exemple est celui d'une femme X avec laquelle il a été attrapé en flagrant délit le 3 février 2017. Les informations en provenance de cette population disent que ce chef collinaire s'est introduit dans une maison et a violé X. La population de la localité affirme que ce n'est pas la première fois qu'il commet de tels délits. Il avait été attrapé il y a quelques jours en train de violer une autre femme. Il a donné un pot de vin de 50 000 fbu au mari de la victime pour abandonner le dossier. Les autorités policières sont au courant de la situation, mais comme le témoigne la population, personne n'ose dénoncer cette autorité, car elle est protégée par cette même police et l'administration parce qu'il est membre influent au parti CNDD-FDD au pouvoir.

Une fillette violée en province Rutana

En date du 8 février 2017 vers 15 heures, une fillette C.M, âgée de 3 ans a été violée sur la colline de Butezi, commune Giharo, province de Rutana. Les parents de la victime l'ont dépêchée à l'Hôpital de Rutana pour les soins de santé. Le présumé auteur du viol est Félicien Ndayisenga, âgé de 35 ans.

Une fille violée en commune Bukeye province Muramvya

En date du 24 février 2017 colline Gahaga, commune Bukeye, province Muramvya, un enseignant de l'EP du nom d'Emile Nshimirimana a violé sa travailleuse domestique âgée de 15 ans, K.N.

JANVIER 2017

Seize écolières violées en commune et province Gitega

Au moins 16 écolières ont été violées à l'école primaire « la Bergeronnette » située au chef-lieu de la province Gitega. Selon des sources sur place, un enseignant de 4^{ème} année de l'école primaire, prénommé Corneille, âgé de 59 ans, est pointé du doigt comme étant l'auteur de ces viols. Dénoncé par une fillette qui avait raconté à sa mère ce qui lui était arrivé, le violeur a été arrêté par la police en date du 19 janvier 2016. Le directeur de l'école, Dominique Nininahazwe a confirmé les faits après son enquête personnelle. Les victimes sont en train d'être traités au centre Humura situé dans la même province.

Une fille violée en commune Bukeye, province Muramvya

En date du 3 janvier 2017, une fille du nom de D.J, âgée de 16 ans, a été violée, sur la colline Gahaga, commune Bukeye, province Muramvya. Selon des sources sur place, un jeune homme Célestin Habyarimana, âgé de 22 ans est l'auteur du viol. Il a été arrêté et conduit au cachot du poste de police en commune Bukeye.

Une fille violée en zone Shombo, commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date 10 janvier 2017 indique qu'une fille du nom de G.N, âgée de 13 ans, a été violée sur la colline Ruhombo, zone Shombo, commune Muramvya en date du 26 décembre 2016. L'auteur du viol le nommé Salvator Sinarinzi, âgé de 82 ans a été arrêté.

I.13. DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU BURUNDI

L'année 2017 a commencé avec des lamentations des citoyens burundais en rapport avec la cherté de la vie due à la montée des prix des produits de première nécessité.

La situation économique dans le pays est précaire et l'insécurité alimentaire en est la conséquence. La famine s'installe de temps en temps dans le pays et des milliers des burundais continuent à fuir le pays. Le gouvernement burundais avait tenté de cacher que des burundais sont en train de mourir de faim dans certains coins du pays. Aujourd'hui, il sort de

plus en plus de son silence pour avouer que la situation alimentaire des ménages burundais est grave et qu'il convient de leur venir en aide.

Des cas illustratifs:

Des mesures restrictives prises dans le pays suite à l'insécurité alimentaire

En date du 10 février 2017, le gouverneur de la province de Ruyigi Abdallah Hassan a annoncé dans un communiqué que certains produits vivriers ne peuvent plus sortir de la province sans son autorisation. Les denrées concernées sont surtout les haricots, les maniocs, la farine de manioc, le riz et les tomates. Il indique qu'il veut conserver la production pour sa population, afin d'éviter la famine. Cette province a connu des départs massifs vers la Tanzanie suite à la famine.

Des mesures similaires ont été prises dans d'autres provinces comme celles de Kirundo et Muyinga. Certains analystes déclarent que cette mesure n'est pas du tout salvatrice comme certains pourraient tenter d'y croire. Les commerçants en faillite pourraient abandonner leur travail au risque et péril des acheteurs déjà en situation grave de pouvoir d'achat. La mesure pourrait également entraîner le retour du troc traditionnel suite à l'absence de la monnaie.

Ailleurs, compte tenu de la faim qui menace des citoyens, des cas de vols dans les champs et de justice populaire sont monnaie courante. A titre d'exemple, c'est le cas du vieux Vital Nyabenda qui a été battu par la population de la colline Munyika, commune Rugombo, province Cibitoke. La victime a été attrapée avec 6 épis de maïs qu'il venait de voler dans un champ. Elle a été frappée et ligotée avant l'intervention des policiers. Selon les sources sur place, le propriétaire du champ a exigé une somme de 100 000 fbu pour dédommagement. La victime criait et demandait pardon en précisant qu'il l'avait fait suite à la faim.

Concernant la hausse des prix des produits alimentaires de base, la population burundaise dit être dépassée et ne sait sur quel pied danser. A titre d'illustration, nous en relevons quelques statistiques dans certaines provinces du pays.

En province Cibitoke, les prix des denrées alimentaires montent quotidiennement dans différentes provinces du pays. A titre d'exemple, un kg de riz vendu à 1 250 fbu il y a peu coûte désormais 2 000 fbu, le kg de haricot a augmenté de 600 fbu passant de 1200 fbu à 1 800 fbu. Ces hausses de prix inquiètent de plus en plus la population qui demande une aide d'urgence. Certains fonctionnaires affirment être dépassés par ces prix qui montent chaque jour alors que leurs salaires sont restés inchangés. Aujourd'hui, ils disent que leurs salaires sont trop bas pour supporter cette hausse généralisée des prix.

Par ailleurs, la famine se généralise de plus en plus dans le pays. D'après le rapport des autorités de la province Bujumbura rural, un enfant est mort en commune Nyabiraba à cause de la famine qui sévit dans cette province. Les CDS en commune Nyabiraba accueillent chaque jour un grand nombre d'enfants malades de la kwashiorkor, une maladie liée à la malnutrition. Le même rapport note qu'un grand nombre d'élèves ont été contraints d'abandonner l'école.

En commune Mukike de la même province, en plus de ces abandons scolaires, des jeunes filles ont eu des grossesses précoces et non désirées. Elles quittent par la suite leurs familles pour se marier précocement, croyant ainsi échapper à la famine qui frappe leurs familles.

Le prix des produits agricoles a presque doublé dans cette province, ce qui entraîne le vol dans les champs de culture. La commune Isare n'est pas épargnée. Les autorités locales, surtout de la zone Benga, affirment que la situation s'est aggravée par la sécheresse qui a frappé cette commune. Les mêmes autorités parlent de plusieurs cas de vols dans les champs. Dans la commune Kanyosha de cette même province, les agriculteurs font aujourd'hui une récolte précoce de leurs produits agricoles, pour tenter d'éviter d'être victimes de vol dans les champs.

En province Karusi, précisément en commune Buhiga, la pauvreté gagne considérablement des ménages. Les plus touchés commencent à consommer des régimes de banane destinés à la fabrication de la bière locale. Les habitants de la localité disent qu'ils sont dans une extrême pauvreté liée à la sécheresse et à la dépréciation de la monnaie burundaise.

Suite à cette famine, les différentes structures de soin de santé à Karusi accueillent plusieurs patients atteints de malaria et de kwashiorkor en grand nombre. « Les cas de malaria et de kwashiorkor sont nombreux à l'hôpital de Karusi. Le plus petit régime de banane se vend à 10.000 fbu, le kilogramme de riz à 2.000 fbu et celui du haricot à 1.800 fbu », se plaint un habitant de Buhiga.

La commune de Bugenyuzi est l'autre commune affectée par la famine. La population de cette localité se débat par tous les moyens, mais l'exercice s'annonce difficile. Une grande partie de la population se réveille à l'aube pour marcher durant deux à trois heures vers le chef-lieu de la province Karusi pour tenter de trouver de petits travaux rémunérés.

C'est principalement la population des collines Kivumvumira, Cubwa et Cambikira qui fait six heures de trajet à pied aller et retour chaque jour pour gagner 1500 fbu, une somme qui ne peut même pas leur permettre de s'acheter ne fut ce qu'un kilogramme de haricot qui coute aujourd'hui 1600 fbu dans ces localités.

Avec ce trajet laborieux chaque jour, certains habitants s'épuisent et finissent par tomber malade, surtout la malaria et la kwashiorkor. Incapables de se payer les soins de santé, l'hôpital de Karusi les garde comme des prisonniers-malades jusqu'à ce qu'ils s'acquittent de leurs dettes, expliquent des sources sur place.

Au cours d'une seule semaine du mois de février 2017, dix personnes sont mortes suite à la famine dans les communes de Gihanga et de Mpanda dans la province Bubanza. Conséquemment, plusieurs familles de cette province ont pris refuge en RDC.

Le gouvernement burundais avait tenté de cacher que des burundais sont en train de mourir de faim dans certains coins du pays. Aujourd'hui, il sort de plus en plus de son silence pour avouer que la situation alimentaire des ménages burundais est grave et qu'il convient de leur venir en aide. Le ministère en charge de la solidarité tente de venir au secours des ménages vulnérables sur des collines de la commune Rugombo mais est dépassé par le nombre de ménages en besoin d'assistance rapide en nourriture. Les provisions qu'il accorde aux ménages sont insuffisantes et ne constituent pas une solution au problème, selon des

analystes. Entre temps, des Imbonerakure en situation de faim imposent des contributions aux ménages qui préfèrent prendre le chemin d'exil vers la RDC et la Tanzanie.

Pour les DDHs qui observent la situation, le pouvoir du CNDD-FDD est plutôt interpellé à prendre des mesures plus durables de bonne gouvernance et de respect des droits humains pour mériter la confiance des partenaires financiers qui sont toujours intervenus dans des situations de crises économiques et de famine.

Le pouvoir burundais en mal de faire fonctionner ses institutions suite aux sanctions économiques et financières qui pèsent sur lui, a décidé de tout faire pour avoir des fonds. Pour alimenter son budget de fonctionnement, des taxes ont été rehaussées presque partout sur les principaux produits de consommation tels que le sucre, la bière, l'eau et l'électricité, le tarif d'appel téléphonique, le carburant, etc.

Des observateurs du contexte sociopolitique et économique burundais dénoncent l'irresponsabilité politique du pouvoir CNDD-FDD qui n'a cessé de se préoccuper des intérêts du parti au détriment des intérêts collectifs de la société burundaise. Au lieu de chercher à assainir le contexte politique, le choix politique adopté est de continuer à asphyxier le peuple burundais en difficulté de survie alimentaire depuis la crise du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

La situation de crise économique et de famine consécutive au troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza explique des départs des ménages burundais vers les pays voisins à la recherche de la survie.

En province Rutana, 18 ménages de la colline Murembera, zone Gakungu et 7 autres ménages de la colline Nkurye, en zone et commune Giharo ont quitté leurs collines et commune d'origine fuyant la famine. Selon des sources sur place, ils sont tous partis en Tanzanie pour chercher de la nourriture dans les camps de réfugiés installés sur place. Malheureusement, les autorités en République Unie de la Tanzanie refusent d'accueillir les réfugiés ces derniers jours.

Des victimes de la famine signalées dans le pays

Une personne est morte de faim le matin du 26 janvier 2017 sur la colline de Binyange, commune Rugombo et d'autres victimes ont été signalées en province Bubanza.

La famine a été à l'origine de la mort de 12 personnes dans les communes Gihanga et Bubanza en province Bubanza. Selon des informations recueillies dans cette province, la famine a déjà touché près d'un millier de familles des villages de paix de Muyange I et II, dans les communes Gihanga et Bubanza en province Bubanza et a été à l'origine de la mort d'au moins 12 personnes. Les victimes sont mortes après avoir passé des jours dans un état physique très affaibli par manque de nourriture. Elles auraient pu se rétablir si la nourriture n'avait pas manqué, selon leurs proches.

Des personnes sont enterrées tous les jours dans différents coins du pays après avoir passé dans des centres de soins curatifs où la consommation de médicaments ne peut en aucun cas remplacer la nourriture, selon différentes sources d'information recueillies dans ces structures de soins médicaux.

En date du 7 janvier 2017, le prix du carburant a été revu à la hausse avec toutes les conséquences qui en découlent. Les hausses des prix du pétrole, du mazout et de l'essence entraînent en effet celle du transport et de tous les autres prix. Le mazout et l'essence coûtent désormais 2100 fbu, le pétrole à 1800 fbu alors qu'ils coûtaient respectivement 2000 fbu pour l'essence et le mazout, 1700 fbu pour le pétrole. Daniel Mpitabakana du ministère de commerce qui a annoncé les nouveaux prix, précise que c'est une réponse à la mesure décidée par le gouvernement burundais de monter des taxes pour combler le vide dans le budget national exercice 2017.

Consécutivement à la hausse du prix à la pompe, les prix de transport ont suivis la cadence entraînant la hausse de tous les autres prix des produits de première nécessité. La BRARUDI n'a pas tardé à rehausser les prix de ses produits les plus consommés.

II. DES FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAUVRES

Au cours de ce premier trimestre du rapport, plusieurs corps sans vie ont été retrouvés, les uns ligotés, mutilés et décapités. D'autres présentaient des signes d'avoir été torturés puis tués avant d'être jetés dans des endroits différents.

Des cas illustratifs :

MARS 2017

Un cadavre retrouvé en commune Mubimbi, province Bujumbura rural

En date du 31 mars 2017, un cadavre non identifié a été retrouvé dans un sac tout près de la maison d'un nommé Nduwayo, sur la colline Muyabaga, commune Mubimbi, province Bujumbura rural. Selon nos sources, sur le sac était écrit « Mujeri Intumva » (chien errant sourd). Nduwayo a été conduit au cachot de la police de Mubimbi.

Un corps sans vie retrouvé en commune Kibago, province Makamba

En date du 30 mars 2017, un corps sans vie d'un certain François Sagahutu a été retrouvé sur la colline Murambi, commune Kibago, province Makamba. La victime était membre de l'UPRONA non reconnu par le pouvoir et aurait été assassiné par des personnes non identifiées au moment où il rentrait d'une buvette.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 27 mars 2017, un corps sans vie d'une personne connue au nom d'Innocent Niyongabo alias Maso a été retrouvé au village III, 7^{ème} avenue, zone et commune Gihanga, province Bubanza. Selon nos sources, la victime était veilleur sur une boutique dans cette localité et a été assassiné à l'aide d'un coup d'objet reçu au niveau de la tête.

Enterrement de deux cadavres en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 29 mars 2017, vers 17 heures, en zone Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza, 2 cadavres des jeunes emballés dans un bâche, ont été emmenés par un véhicule de type pick-up sans immatriculation en provenance de la capitale de Bujumbura. Selon notre source sur place, ils ont été enterrés par la police de Rugazi en complicité du colonel surnommé Gica et un OPJ à Rugazi prénommé Berchmans au cimetière de Mutara en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon la même source, au moment de l'enterrement de ces deux cadavres, 8 personnes de la commune Rugazi dont une mère prénommée Bernadette et sa fille Mariam Ndayishimiye ont été arrêtées parce qu'elles ont été témoins de la scène. Elles ont été conduites au cachot de la zone Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza. Selon les mêmes sources, dans ce véhicule, il y avait aussi des gens en tenues civiles.

Un cadavre retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 25 mars 2017, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans le lac Dogodogo, à la 3^{ème} transversale en commune Rugombo, province Cibitoke. Selon notre source sur place, ce corps a été conduit à la morgue de l'hôpital Cibitoke pour l'identification de la victime.

Un corps sans vie retrouvé en commune Butaganzwa, province Kayanza

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 27 mars 2017 indique qu'un corps sans vie de Jeanine Niyonzima, cultivatrice et mère de 2 enfants, a été retrouvé en date du 25 mars 2017 vers 14 heures, en commune Butaganzwa, province Kayanza.

Un cadavre retrouvé en province Muramvya

En date du 19 mars 2017, un cadavre d'un nommé Maurice Ndayiragije, âgé de 25 ans, fils de Gervais Bavekure et de Madeleine Nsavyimana, originaire de la colline Kavumu, commune et province Ngozi, a été retrouvé dans la zone Bugarama, commune et province Muramvya. Ce cadavre présentait une blessure sur la tête. Il était originaire de la sous-colline Kivyara, colline Kavumu, commune et province Ngozi. Il était marié et père d'un enfant. Il exerçait le métier de chauffeur de taxi moto. Il a été emmené à la morgue de l'hôpital de Muramvya par le conseiller de l'Administrateur communal et le Commissaire PJ. Le cadavre a été remis à la famille et a été enterré le 23 mars 2017 chez sa famille à Ngozi.

Un cadavre retrouvé en commune et province Kayanza

Un cadavre d'un nommé Barthélémy Miburo, âgé de 54 ans, originaire de la colline Bikaranka zone Kabuye commune et province Kayanza, a été retrouvé en date du 22 mars 2017, tout près du Lycée communal de Kabuye. Selon des sources sur place, l'incident s'est passé dans la soirée du 21 mars 2017 et le cadavre présentait des signes qui montrent qu'il a été tué à coups de machette par des gens inconnus, à quelques mètres de son domicile. Des informations en provenance de l'entourage indiquent que Miburo Barthélémy cohabitait bien avec ses voisins. Ces derniers se demandent d'ailleurs pourquoi ce sage menuisier a été sauvagement tué.

Un corps sans vie retrouvé en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 25 mars 2017, un corps sans vie de Jeanine Niyonzima, cultivatrice et mère de deux enfants a été retrouvé vers 14 heures en commune Butaganzwa, province Kayanza.

Un corps sans vie retrouvé en province Rutana

En date du 22 mars 2017, sur la colline de Kabingo de la commune de Giharo en province de Rutana, un cadavre de Garçon Manirakiza, âgé de 3 ans, a été retrouvé dans un champ tout près de la maison familiale.

Un corps sans vie d'un officier de police retrouvé en commune Ntampangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 20 mars 2017, un corps sans vie de l'OPP1 Charles Ndiokubwayo a été découvert tout près de la paroisse catholique Saint-Joseph au quartier III, zone urbaine de Ngagara, commune Ntampangwa, Mairie de Bujumbura. La victime était un employé à l'ISP Bubanza et ses collègues affirment l'avoir déposé en zone urbaine de Kinama, le soir du 19 mars 2017.

Un corps sans vie retrouvé sur la colline Mugozi, commune et province Bururi

En date du 20 mars 2017, un corps sans vie non identifié, a été retrouvé au bord de la rivière Siguvyaye, sur la colline Mugozi, commune et province Bururi. Selon des sources sur place, les circonstances de la mort ne sont pas connues et le corps de cette personne n'a pas été identifié.

Un corps sans vie retrouvé en commune Ndava, province Mwaro

En date du 22 mars 2017, vers 8 heures du matin, un corps sans vie d'Emmanuel Nisubire, âgé de 48 ans, veilleur à l'antenne de l'ONATEL sise à Gihinga, a été retrouvé sur la sous-colline Gishuha, commune Ndava, province Mwaro. Selon notre source, Emmanuel Nisubire était sorti de sa maison vers 22 heures en date du 21 mars 2017 et il n'était pas revenu. Son corps sans vie a été retrouvé pendu avec une corde sur un avocatier, selon des sources sur place.

Un corps sans vie retrouvé en province Gitega

En date du 13 mars 2017, un corps sans vie a été découvert dans la ville de Gitega au quartier périphérique de Yoba. Le corps n'a pas été identifié, mais selon Eric Manirakiza, le responsable adjoint du quartier Yoba, le corps présentait de nombreuses blessures. Selon ce responsable, la victime aurait été battue par les habitants du quartier Rukoba proche de Yoba. Ces mêmes habitants auraient jetés ce corps à l'endroit où il aurait été retrouvé. Le corps a été acheminé à la morgue de l'hôpital régional de Gitega. Il a été enterré sans identification.

Un corps sans vie retrouvé en province Ruyigi

Un corps en putréfaction a été retrouvé sur la colline Kigamba, commune et province Ruyigi. Personne n'a pu identifier ce cadavre qui a été retrouvé jonché sur un rocher et était en sous vêtement blanc seulement, selon des sources sur place.

Il a été enterré le 14 mars 2017 à l'initiative de la Croix Rouge Ruyigi. Suite à l'état dans lequel était ce cadavre, on l'a enseveli dans une bâche car il était impossible de le mettre dans

un cercueil et il a été enterré à cet endroit même où il a été découvert. C'est le fils de Raphaël Mbaziro qui a découvert ce cadavre lorsqu'il gardait les vaches.

Un cadavre retrouvé au bord du Lac Tanganyika à Kajaga, Mairie de Bujumbura

En date du 13 mars 2017, vers 18 heures, un cadavre non identifié dont une jambe coupée, a été versé par le lac Tanganyika tout près de la plage de Kajaga. Selon nos sources, le cadavre a été enterré le matin du 14 mars 2017 par la population de la localité sur ordre de l'administration locale de Kajaga.

Deux cadavres retrouvés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 16 mars 2017, vers le matin, sur la colline Vugizo, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, deux cadavres ont été retrouvés dont le prénommé Jimmy, chef des Imbonerakure de cette localité et Elie Nyandwi, son adjoint. Selon nos sources, ils ont été tués fusillés par des hommes armés en tenues militaire et policière.

Deux corps sans vies retrouvés dans la rivière Siguvyaye, province Bururi

En date du 13 mars 2017, deux corps sans vie dont un homme âgé d'environ 40 ans et un enfant âgé de 4 ans, ont été retrouvés entre les collines de Mugozi et Mudahandwa, zone, commune et province Bururi, à 4 km du centre urbain de la province. Selon des sources sur place, le cadavre de cet enfant est celui d'un petit garçon disparu le 12 février 2017. Ce dernier fait partie de la communauté Batwa de la localité. Le corps de cet homme d'environ 40 ans n'a pas été identifié. Selon les mêmes sources, ils ont été emmenés par la police vers l'hôpital de Bururi pour être identifiés, précise notre source.

Un corps sans vie retrouvée en commune Ndava, province Mwaro

En date du 15 mars 2017, le corps sans vie de Leonidas Nibogora, âgé de 40 ans, père de deux enfants, a été retrouvé sur la colline Bugera, zone Buziracanda, commune Ndava, province Mwaro, près d'un chemin.

Deux corps sans vies retrouvés en commune et province Kirundo

En date du 10 mars 2017, deux corps sans vie de Saidi Nzeyimana et Nduwayo alias Boss, résidant à Sayangana, colline Gatete, commune Busoni, province Kirundo, ont été retrouvés à côté de l'ECOFO Mwenya, à 2 km du Rwanda, dans une fosse sur la colline Mwenya, commune et province Kirundo. Selon des sources sur place, ces deux corps étaient ligotés l'un sur l'autre en état de décomposition.

Selon les mêmes sources, ces deux victimes étaient des jeunes qui avaient déjà quittés la Ligue des jeunes Imbonerakure. Les mêmes sources nous indiquent qu'ils partaient vers le Rwanda à la recherche du travail comme certains habitants qui fuient la famine mais en route, des Imbonerakure les ont arrêtés et les ont ramenés à Mwenya où ils ont été exécutés. L'administration a procédé à l'enterrement de ces deux cadavres en catimini, vers 18 heures.

Un cadavre retrouvé en commune et province Muramvya

Un corps sans vie d'un ex-FAB à la retraite du nom d'Emmanuel Bigirindavyi, âgé de 59 ans, fils de feu Marcien Muporisi et de Marguerite Nahabandi, pensionné gendarme jusqu'à la fusion des FAB et des PMPA, résidant à la colline Burambana, zone Muramvya, commune et province Muramvya, a été repêché dans la rivière Mubarazi. Selon des sources sur place, le corps de la victime avait été poignardé et ligoté. Emmanuel Bizindavyi se rendait au marché de Mubarazi le 10 mars 2017. La famille de ce dernier dit qu'elle a attendu son retour en vain. Il laisse derrière lui 6 orphelins et une veuve du nom de Gèneviève Gakobwa.

Deux cadavres retrouvés en commune Burambi, province Rumonge

En date du 8 mars 2017, vers 7 heures du matin, un corps sans vie d'un nommé Masabo, ex-FAB à la retraite, résidant sur la colline Mwire, a été retrouvé sur la colline Kiri, zone Mariza, commune Burambi, province Rumonge. Adélaïde Nduwimana, administrateur de la commune Burambi, a confirmé l'identité de la victime.

La même source précise que les circonstances de sa mort, les auteurs et le mobile ne sont pas encore élucidés mais certaines sources indiquent qu'il venait de retirer de l'argent dans une des banques de la ville de Rumonge.

Un autre cadavre de Diomède Bigirimana, lui aussi ex-FAB à la retraite, a été retrouvé en date du 8 mars 2017 non loin de son domicile sur la colline Buhinyuza, zone Mariza, commune Burambi, province Rumonge. L'administration a aussitôt obligé son enterrement le même jour dans l'après-midi. Le conseiller technique de l'administrateur de la commune Burambi chargé du développement a affirmé que le corps de la victime était dans un état de décomposition.

D'après un voisin qui a participé à l'inhumation de ce retraité, la victime avait reçu un coup de poignard à son œil droit qui a percé sa tête. Sa famille dit qu'il était porté disparu depuis le 3 mars 2017. Elle pense qu'il a été tué dans un autre endroit avant de déplacer son cadavre pour le déposer près de son domicile.

Diomède Bigirimana était parti chercher un crédit à la micro finance des militaires, CECAD, située au centre-ville de la province Rumonge. Son téléphone portable, une houe, une lampe torche et des piles radios qu'il avait achetés, ont été retrouvées près de son corps.

Un cadavre retrouvé en province Gitega

Un corps sans vie de Nestor Nibizi, a été retrouvé sur la colline Masango, commune Mutaho, province Gitega, en date du 9 mars 2017. Ce père de 8 enfants, a été retrouvé pendu sur un avocatier près de son ménage.

Un cadavre retrouvé en province Gitega

En date du 7 mars 2017, un corps sans vie de Raphaël Barumbanze a été retrouvé dans un fossé, tout près de l'ECOFO de Kibuye, en commune Bukirasazi, province Gitega. Il était porté disparu depuis le 3 mars 2017. Selon des sources sur place, le 3 mars 2017, il s'était rendu à Gitega pour percevoir son salaire mensuel du mois de février 2017. Il travaillait dans un projet de sécurité alimentaire dans la province de Gitega.

Un cadavre retrouvé en province Gitega

En date du 2 mars 2017, un cadavre d'un homme non identifié a été retrouvé à la périphérie du quartier de Shatanya, commune et province de Gitega. Selon Eugène Manirakiza, chef du quartier de Shatanya, la victime était un handicapé vivant de la mendicité. La police chargée de la protection civile a récupéré le cadavre.

Un corps sans vie retrouvé en province Ruyigi

Un corps sans vie d'un plombier qui travaillait à la REGIDESO en province Ruyigi a été retrouvé en date du 2 mars 2017 dans une maison où il habitait dont le propriétaire est Clavera Ntakarutimana. Selon des sources sur place, la victime a été enterrée en date du 3 mars 2017 par sa famille venue du Rwanda. La même source indique que Clavera Ntakarutimana a par la suite subi des menaces des Imbonerakure de la localité du fait qu'ils ont vu des rwandais chez elle. En outre, ils l'ont accusée de continuer à collaborer avec Marguerite Barankitse, car elle fut une employée de la maison Shalom.

Un corps sans vie retrouvé en commune Nyabikere, province Karusi

Un corps sans vie d'un prénommé Désiré a été retrouvé dans sa maison sur la colline Ruvumu, zone Gatonde, commune Nyabikere, province Karusi en date du 1^{er} mars 2017.

FEVRIER 2017

Un cadavre retrouvé en commune et province Gitega

Un corps sans vie d'une femme, âgée de 60 ans, a été découvert en commune et province de Gitega, dans la matinée du 22 février 2017. Les informations recueillies sur place font savoir que le corps de Générose Ntabangana a été trouvé dans la vallée de Gasenyi et était couvert de blessures au niveau de la tête. Les mêmes sources ont précisé que cette femme a été assassinée au moment où elle se rendait dans la commune Makebukoko de la même Province Gitega. Générose Ntabangana laisse derrière elle quatre enfants.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

Un cadavre d'un certain Séverin Manyeri, de la composante sociale twa, a été retrouvé le matin du 22 février 2017 sur la colline Butamuheba de la commune et province Gitega. Selon le chef de zone du nom Chrysostome Dushime, les mobiles qui ont fait que cet homme perde la vie ne sont pas encore connus. Son corps a été retrouvé pendu sur une corde à l'intérieur de sa chambre. Manyeri, agriculteur, était marié et père de huit enfants.

Un cadavre retrouvé au bord du lac Tanganyika, Mairie de Bujumbura

En date du 18 février 2017, vers le matin, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé à Kajaga au bord du lac Tanganyika, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, le cadavre était allongé sur le sable au bord du lac.

Un cadavre d'un nouveau-né retrouvé en commune Bukeye, province Muramvya

En date du 13 février 2017, un cadavre d'un nouveau-né a été retrouvé dans un marais d'une rivière à Busangana, commune Bukeye, province Muramvya.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

Un corps sans vie de Thacien Baruta, un retraité de la REGIDESO, résidant au quartier Rango, de la zone et commune Gitega, a été retrouvé mort, pendu sur un arbre à la rivière Ruvubu. Selon des sources de sa famille, ce père de six enfants a été vu la dernière fois le 26 février 2017 au quartier Rango de la commune et province Gitega. Il a dit à ses voisins qu'il se rendait voir son fils qui était malade.

Trois corps retrouvés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 13 février 2017, trois cadavres non identifiés ont été retrouvés tout près de l'embouchure de la rivière Rusizi et le lac Tanganyika située en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon nos sources, les trois corps ont été enterrés par la population sous l'ordre de l'administration, sans procéder à aucune forme d'enquête pour l'identification des victimes.

Quatre cadavres découverts en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 14 février 2017, un cadavre décapité et amputé de ses oreilles, bras et jambes ligotés d'un nommé Gérard Ntikazohera, âgé de 35 ans, a été retrouvé dans des plantations de cannes à sucre entre la 8^{ème} et la 9^{ème} transversale, en commune Gihanga, province Bubanza. Selon nos sources, la victime était veilleur de nuit à la société Tanganyika Business Company et était originaire de la commune Taba, province Gitega. La victime avait été enlevée vers 20 heures, en date du 12 février 2017 par des hommes non identifiés, selon les mêmes sources. A la 9^{ème} transversale, 3 autres cadavres y ont été découverts le même jour. L'administration communale et la Croix Rouge ont enterrés ces cadavres.

Un cadavre retrouvé en commune Busiga, province Ngozi

Un cadavre d'un homme a été retrouvé en date du 6 février 2017 en zone Mparamirundi, colline Musivya, commune Busiga, province Ngozi. Selon des sources sur place, les blessures qui apparaissent sur le corps montrent que la victime est morte suite à des coups de poignards. La même source indique que visiblement la victime avait été tuée ailleurs et que ses bourreaux sont venus déposer le corps là où il a été retrouvé. Le cadavre a été évacué à une morgue proche de l'endroit.

Un cadavre retrouvé entre les provinces Gitega et Mwaro

En date du 1^{er} février 2017, le cadavre d'un homme non identifié a été retrouvé dans la rivière Ruvyironza, entre les communes de Giheta province Gitega et Nyabihanga province Mwaro. Selon l'administrateur de la commune Nyabihanga, Adrien Ntunzwenimana, l'homme serait parmi les fabricants de la boisson prohibée "Kanyanga". Ce qui n'a pas convaincu les ODHs.

Deux corps sans vie retrouvés en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 3 février 2017, sur la colline et zone Mugeru, commune Mishiha, province Cankuzo, deux corps sans vie dont une femme du nom d'Eugénie Bagenera et son enfant ont été retrouvés dans une maison. Selon nos sources, la femme a été frappée au niveau de la tête par un gourdin et son enfant a été étranglé. Cela s'est passé après un appel vibrant lancé par le gouverneur de la province, Désiré Njiji à l'endroit des administrateurs communaux d'exécuter toute personne soupçonnée être voleur. Au moins 5 cas d'assassinats ont déjà été signalés dans la commune de Mishiha dans une période d'un mois. Anaclet Bizimana, l'administrateur communal de Mishiha est le principal auteur de ces exécutions.

JANVIER 2017

Trois corps sans vie retrouvés en Mairie de Bujumbura

En date du 29 janvier 2017, un corps sans vie d'un homme non identifié, a été retrouvé au quartier X de la zone urbaine Ngagara, en Mairie de Bujumbura.

Selon des sources sur place, cet homme était déshabillé de la partie supérieure et tué par balle au niveau de la tête. Ce cadavre a été évacué par la police de protection civile. Deux autres corps sans vie ont été repêchés dans le lac Tanganyika, au niveau du quartier Kibenga, précisément dans les eaux des plages communément appelées « La Costa Beach et Saga Vodo », situés en zone urbaine Kinindo, Mairie de Bujumbura. L'administration s'est précipitée de confirmer qu'il s'agissait des corps des pêcheurs de Gatumba sans avoir fait d'enquêtes. Ces cadavres sont retrouvés dans un contexte où le pays enregistre de plus en plus de personnes victimes de disparitions forcées inquiétantes. L'administration publique se hâte d'enterrer ces corps pour cacher le crime devenu un secret de polichinelle.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 21 janvier 2017, un cadavre sans vie d'une personne non identifiée a été retrouvé en état de décomposition sur la colline Makangara, commune Mishiha, province Cankuzo, tout près de l'endroit où deux personnes Remy Bigirimana et Léonidas Nahimana, ont été tuées sauvagement et enterrées en date du 11 janvier 2017 sur ordre de l'administrateur Anaclet Bizimana et l'OPJ Bucumi. Selon nos sources, la victime a été tuée aussi sauvagement amputé de la tête. Le cadavre a été enterré à la sauvette sous l'ordre de l'administrateur communal de Mishiha, Anaclet Bizimana.

Un corps sans vie retrouvé en commune Kabezi, province Bujumbura rural

Un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur la colline Ramba, zone Ramba commune Kabezi, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, le cadavre était allongé sur la route à côté d'un petit pont situé sur cette colline.

Une personne égorgée en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 10 janvier 2017, une vieille femme du nom de Kameteri, a été retrouvée égorgée dans sa maison se trouvant sur la sous-colline Makangara, commune Mishiha, province

Cankuzo. Des sources sur place disent qu'il s'agit d'un règlement de compte suite aux conflits fonciers avec ses voisins, mais personne n'a été arrêté pour enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Cankuzo

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 janvier 2017 indique qu'en date du 31 décembre 2016, un corps sans vie d'une personne non identifié a été retrouvé dans un ruisseau sur la colline Kabeza, commune et province Cankuzo. Selon des sources sur place, la cause de cet assassinat reste inconnue de même que les auteurs.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bubanza

En date du 14 janvier 2017, vers 6 heures du matin, un corps sans vie d'un jeune adolescent de 14 ans, connu sous le nom de Joseph Vyizigiro alias Kizemba, fils de Diomède Sindarubaza, résidant sur la colline Ruvumu, zone et commune Bubanza a été retrouvé au centre Bubanza, zone, commune et province Bubanza. Une personne du nom de Nsabimana a été arrêtée par la police et conduit dans le cachot du commissariat provincial de Bubanza pour des raisons d'enquêtes, selon nos sources.

Des cadavres retrouvés à Ruziba, Mairie de Bujumbura

En date du 8 janvier 2017, plusieurs cadavres dont certains en décomposition ont été retrouvés à Ruziba, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Les sources administratives donnent un effectif de 6 cadavres tandis les sources sur place révèlent un nombre inquiétant de plusieurs cadavres. Les administratifs ont intimé l'ordre d'enterrer les cadavres sans procéder à leur identification.

Un cadavre retrouvé en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 8 janvier 2017, un cadavre d'un homme connu sous le nom de Cyrille Habonimana, menuisier, âgé de 55 ans, originaire de la colline Nyaruhongoka, zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, a été retrouvé pendu dans une vieille maison sise à la 1^{ère} avenue, tout près du petit marché en zone urbaine Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, les bras de la victime étaient amputés au niveau de l'avant-bras, ce qui avait prouvé que la victime avait été tuée. Cet endroit était gardé par des Imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD.

Un cadavre retrouvé en zone urbaine Kamenge, Mairie de Bujumbura

En date du 7 janvier 2017, un cadavre d'un homme non identifié a été retrouvé dans un endroit appelé « Kuwinterekwa » tout près du bar « Iwabo w'abantu » en zone urbaine de Kamenge, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, ce cadavre présentait beaucoup de blessures au niveau de la tête, ce qui montre que la personne avait été jetée à cet endroit après avoir subi des tortures.

Un corps sans vie retrouvé au bord du lac Tanganyika

En date du 4 janvier 2017, un corps d'un homme du nom de Donatien Ndereyimana, âgé de 40 ans, résidant le quartier Mutanga Nord, Mairie de Bujumbura, a été retrouvé sur les rives du lac Tanganyika tout près de la BRARUDI. Ce corps était en état de décomposition. Selon notre source, la victime a été tabassée avant d'être tuée et jetée dans le lac Tanganyika. La victime était allée partager un verre avec ses amis le 31 décembre 2016 mais n'était pas revenue à la maison, selon des sources de sa famille. Elle était originaire de la commune Mbuye, province Muramvya.

II.2. ATTAQUE ARMEE

Au cours de ce premier trimestre de l'an 2017, des attaques armées ont été signalés dans différents coins du pays. Les unes ont été attribuées aux jeunes de la milice Imbonerakure du parti CNDD-FDD et les autres aux différents groupes armés non identifiés.

Des cas illustratifs :

MARS 2017

Une personne blessée en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 26 mars 2017, vers 20 heures, sur la colline Mugaruro, quartier V, commune Mpanda, province Bubanza, une personne connue au nom de Karenzo a été grièvement blessée par des hommes armés non identifiés munis de pistolets. Selon nos sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Mpanda.

Une personne blessée en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 26 mars 2017, vers 20 heures, sur la colline Mugaruro, quartier V, commune Mpanda, province Bubanza, une personne connue au nom de Karenzo a été grièvement blessée par des hommes armés non identifiés munis de pistolets. Selon nos sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Mpanda.

Un militaire blessé en commune Gihanga, province Bubanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 mars 2017 indique qu'un militaire a été grièvement blessé par un groupe des hommes armés qui venaient de voler 50 vaches sur la colline et zone Karwema, commune Gihanga, province Bubanza en date 26 mars 2017. Selon nos sources, des militaires qui étaient sur une position dans ce lieu, les ont empêchés et ce groupe de bandits s'est replié vers la forêt de la réserve de la Rukoko.

Une personne tuée en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 27 janvier 2017, vers le soir, Bonaventure Ntakabanyura a été blessé par une grenade puis tué à coups de poignard sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro. Selon des sources sur place, un groupe d'hommes armés non identifié est entré de force dans son enclos à l'aide d'une grosse pierre. Ils sont entré dans sa chambre, ont fait sortir son épouse et l'ont ligoté. Ils ont lancé une grenade dans sa chambre et ont achevé

Bonaventure Ntakabanyura à coups de couteaux. Les voisins n'ont pas pu intervenir car ils avaient fermés toutes les portes de la maison.

Deux personnes tuées et quatre autres blessées en commune Bukemba, province Rutana

En date du 25 février 2017, vers 23 heures, Emmanuel Dushimwe, employé à l'hôpital Gihofi, en province Rutana, a été fusillé et blessé par un groupe d'hommes armés non identifiés. La victime venait du cabaret appelé chez Nondo, se trouvant à Gihofi. Dans la même nuit vers 21 heures, une famille du prénommé Joseph, vivant sur la sous colline Bareremba, colline Gihofi, a été attaquée par des personnes armées non identifiées, sa femme et son enfant ont été blessés. Les victimes ont été conduites à l'un des hôpitaux proches de la localité.

Selon des sources sur place, le lendemain de cette attaque armée, en date du 26 février 2017, trois personnes dont Eric et Japhet qui venaient d'être libérés de la prison de Rutana suite à la grâce présidentielle, ont été battus par la population avant d'être remis dans un état critique à la police. Ils ont été accusés par cette population de la localité d'avoir été parmi ceux qui ont fait ces attaques du 25 février 2017. L'information parvenue à la Ligue Iteka indique que parmi les trois personnes battues, Eric et Japhet ont succombé à leur blessure en date du 27 février 2017 et une autre était dans un état critique.

Une personne tuée et huit autres arrêtées lors d'une attaque armée en province Gitega

En date du 22 mars 2017, vers 22 heures, un vieux du nom de Jacques Bukobero, qui vivait sur la colline Gasenyi, commune Nyarusange, province Gitega, a été tué. Des inconnus armés ont glissé une grenade dans sa chambre à travers la fenêtre et il est mort sur le champ. Il vivait seul. Ces inconnus ont volé beaucoup de biens à l'intérieur de sa maison, selon des sources sur place. La victime est le père d'un homme d'affaire influent du CNDD-FDD, Vénérand Ntikazohera. Le lendemain, des hauts gradés de la police se sont rendus sur place, mais l'administrateur communal, Ferdinand Nkurikiye, a dit que les criminels étaient des voleurs. Suite à cet assassinat, des militants du FNL aile d'Agathon Rwasa ont été la cible des arrestations aveugles. Huit militants de ce parti ont été arrêtés dont Sylver Simbagije, président du FNL dans la commune de Nyarusange. Les collines ciblées sont Gasenyi, Ruhororo, Biziya toutes de la commune Nyarusange, province Gitega.

Une personne blessée en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 19 mars 2017, vers 21 heures, sur la colline, zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Aster Kantungeko surnommé Gasongo a été grièvement blessé, poignardé par des hommes armés qui tentaient de l'enlever. L'attaque s'est produite près de l'étable de bétail situé en zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza. Beaucoup de coups de feu qui opposaient les militaires et ces hommes armés ont été entendus. Selon nos sources, la victime a été vite évacuée vers l'un des hôpitaux de la Mairie de Bujumbura la même nuit. Ce groupe se serait replié dans la réserve naturelle de la Rukoko frontalière de la zone Buringa.

Deux personnes blessées en commune Bisoro, province Mwaro

En date du 18 mars 2017, vers minuit, un groupe de 10 malfaiteurs armés de machettes a envahie le domicile d'une veuve du nom de Léocadie sur la colline et zone Kanka, commune Bisoro, province Mwaro. Léocadie et son enfant ont été grièvement blessés. Selon des

sources sur place, Léocadie avait vendu une de ses parcelles et le groupes de ses malfaiteurs voulaient voler son argent. Les deux victimes ont été hospitalisées à l'hôpital de Kibumbu, précise notre source.

Une personne blessée en province Kayanza

En date du 14 mars 2017, Salvator Nzobonimpa, un habitant de la colline de Nyabibuye commune Butaganzwa, province Kayanza, a été attaqué le 14 mars 2017. Il était membre du FNL aile d'Agathon Rwasa. On lui a porté plusieurs coups à l'aide d'une machette. Blessé à la tête et au bras, Nzobonimpa a été admis dans un centre de soins.

Une personne tuée en commune Bukemba, province Rutana

Emmanuel Dushime, résidant à Gihofi, commune Bukemba, province Rutana a succombé à ses blessures à l'hôpital de Kibuye où il était en train d'être soigné en date du 27 février 2017. La victime avait été grièvement blessée, fusillé par des hommes armés dans la nuit du 25 février 2017 au moment où il quittait le bar chez « Nondo » à Gihofi, commune Bukemba, province Rutana, selon une source sur place.

Deux personnes tuées en commune et province Kirundo

En date du 26 février 2017, deux personnes ont été tuées, lors d'un vol armé qui aurait mal tourné au domicile d'Ézéchiel Cishahayo, sur la colline Rambo commune et province Kirundo. Selon des proches, Cishahayo a succombé à ses blessures après avoir été conduit à l'hôpital. Il a été blessé en tentant d'empêcher des individus qui s'apprêtaient à commettre un vol dans sa maison. Un des présumés voleurs a également été tué, par ses compagnons qui l'auraient confondu avec Cishahayo, selon les sources sur place. Trois autres ménages de la même colline ont été aussi attaqués.

FEVRIER 2017

Une personne blessée en commune Gihanga, province Bubanza

Le nommé Richard Irakoze a été blessé en date du 12 février 2017 en commune Gihanga, province Bubanza. Des témoins indiquent que la victime a été fusillée par un policier nommé Edouard Nibizi qui intervenait lors des affrontements entre 2 familles en conflits fonciers. Elle a été évacuée vers l'Hôpital de Gihanga où elle a été hospitalisée.

Une personne tuée sur l'axe Ngozi-Muyinga

En date du 12 février 2017, Moussa Nsabimana, résidant à Gasorwe, chauffeur de Taxi a été tué vers 18 heures, sur l'axe Ngozi-Muyinga lorsqu'il se rendait dans un endroit où il devait déplacer des produits de commerce. Selon son patron qui était avec lui mais qui a réussi à s'échapper, la victime a été fusillée par la personne qui se disait être client. Après l'incident, l'auteur de ce crime est parti avec ce véhicule de type probox. Le véhicule a été retrouvé trois jours après dans une parcelle sise en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura. Les auteurs présumés du crime n'ont pas été connus mais les observateurs se demandent comment

le criminel à bord du véhicule a pu échapper à la vigilance des nombreux policiers de la sécurité routière de Muyinga jusqu'en Mairie de Bujumbura.

Deux personnes tuées et une autre arrêtée en Mairie de Bujumbura

En date du 7 février 2017, un homme a été tué par un groupe d'hommes armés non identifiés, dans la zone Kamenge, commune urbaine Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, des coups de feu avaient été entendus dans le quartier Mirango I. Un de ces hommes armés a été tué en étant arrivé dans le quartier Gituro, zone Kamenge et un autre homme a été arrêté, selon des sources policières. La réalité autour de cette attaque demeure floue, selon un habitant de la localité.

Deux personnes blessées en province Rumonge

En date du 7 février 2017, vers 23 heures, une personne du nom de Noel Ntakizonkiza alias Gacacari, a été grièvement blessée à coups de couteaux. L'attaque s'est déroulée chez lui dans la zone Kizuka, commune et province Rumonge. Son ménage a été attaqué par des Imbonerakure, munis d'armes blanches, selon des sources sur place. Ils l'ont obligé de donner de l'argent qu'il avait eu en vendant son champ de palmiers. Ils l'ont blessé grièvement avec des coups de couteaux, quand il a refusé de donner son argent. Ces hommes ont lancé une grenade sur les voisins qui intervenaient et ont blessé un enfant du voisinage.

Une personne blessée en commune Mishiha, province Cankuzo

Dans la soirée du 4 février 2017, une personne a été blessée par balle sur la colline Mwiruzi, commune Mishiha, province Cankuzo. Des sources sur place indiquent qu'un homme armé de fusil a attaqué le ménage de la victime et a tiré beaucoup de balles qui l'ont blessée. Selon ces mêmes sources, cet homme armé avait été commandité par un voisin de la victime avec qui cette dernière avait un conflit foncier. Une intervention rapide des forces de l'ordre a eu lieu mais le criminel n'a pas été arrêté et a réussi à prendre fuite. Les balles tirées par les forces de l'ordre ont touché plutôt les vaches de la victime. Une vache a été tuée et une autre a été blessée.

Deux personnes tuées et huit autres enlevées en commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural

En date du 5 février 2017, vers 21 heures, sur la colline Kigwati I et II, en zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, des hommes armés non identifiés en tenues militaires et policières, en provenance de la forêt de la Rukoko, ont pillé dans des ménages et des boutiques. Selon les sources sur place, lors de leur retour dans la forêt de Rukoko, des tirs nourris ont été échangés entre les forces de l'ordre et ces hommes. Parmi ces derniers, deux personnes ont été tuées par balle et ont été enterrées sous l'ordre de l'administration.

Deux personnes dont Gédéon Niyonkuru et un surnommé Vares enlevées lors de cette attaque, ont été retournées en date du 22 février 2017 vers 9 heures du matin. Selon nos sources, ils ont profité une occasion de s'échapper lorsque les rebelles les ont envoyés puiser de l'eau à la rivière Rusizi pendant la nuit du 21 février 2017. La police et les Imbonerakure

les ont ensuite arrêtés puis conduits au cachot de la police de la zone Rukaramu. L'information parvenue à la Ligue Iteka indique qu'ils ont été détenus au cachot de la brigade de Gatumba. Le pasteur Japhet Ndamuzeye qui avait été enlevé lui aussi en date du 5 février 2017, aurait été tué au moment de leur enlèvement dans la forêt de Rukoko.

Dans la même nuit, une autre attaque a été opérée sur la colline Vugizo, zone et commune Mutimbuzi. Ces malfaiteurs ont enlevé 5 personnes et volé des biens dans les ménages. Selon notre source, ces personnes enlevées sont revenues puis arrêtées et ont été détenues au cachot de la brigade de Gatumba.

Un couple blessé en commune et province Muramvya

Dans la nuit du 1^{er} au 2 février 2017, la famille du prénommé Jérémie a été attaquée par des personnes non identifiées sur la colline Gatwaro, zone Shombo, commune et province Muramvya. Au cours de l'attaque, Jérémie et son épouse Pascaline ont été blessés et ont été hospitalisés à Kirinzi.

JANVIER 2017

Trois personnes tuées en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 14 janvier 2017, vers 20 heures, Serges Mpawenimana, finaliste à l'ETS Kamenge et Vincent, fonctionnaires de l'Etat, tous Imbonerakure du parti CNDD-FDD, ont été abattus par des hommes armés en tenues policières sur la colline Kavumu, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural. La 3^{ème} victime est un enfant qui venait d'une boutique de la place et qui a succombé à ses blessures après avoir été touché par des tirs. Les victimes seraient quittés le parti CNDD-FDD pour réintégrer au parti FNL aile d'Agathon Rwaswa.

Une personne blessée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 9 janvier 2017, vers minuit le nommé Mission Bamparuhaye, a été blessé lors d'une attaque à la machette sur la colline Gikangaga, zone Ruyaga, commune Kanyosha. Ses agresseurs lui ont aussi volé de l'argent avant de s'éclipser dans la nature. La victime a été conduite au CDS Ruyaga où elle a reçu des soins de santé.

Une personne tuée en commune Matana, province Bururi

En date du 8 janvier 2017, vers 21 heures, Charles Ndizeye, commerçant, a été fusillé par des personnes armées non identifiées dans sa boutique sur la colline Bihanga, zone et commune Matana en province Bururi. Selon les sources sur place, la victime a succombé à ses blessures.

II.3.AUTRES FAITS RAPPORTES

MARS 2017

Une personne assassinée en province Cankuzo

Une fille du nom de Rukundo, d'environ 30 ans, originaire de la colline Nyuro, en commune Gisagara, province Cankuzo, a été assassinée au quartier Ruzira du centre urbain de Cankuzo

en date du 26 mars 2017. Selon Henri Frère Manisha, OPJ et Leonard Sindayigaya, procureur de la République à Cankuzo, le présumé auteur serait un militaire de grade sous-officier du camp Mutukura. Ils se sont basés sur le fait que ce militaire était ensemble avec la fille la journée du 26 mars 2017 et que la CNI de ce militaire a été trouvée le lendemain dans ce quartier. La fille aurait été tuée après des actes de viols selon ces autorités.

Une personne tuée en commune Mbuye, province Muramvya

Dans la nuit du 29 mars 2017, une femme du nom de Concilie Mvuyekure, a été tuée à coup de machette sur la colline Murehe, commune Mbuye, province Muramvya. Des personnes dont Pacifique Munezero ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

Une personne tuée en commune Mishiha, province Cankuzo

La nommée Ndarangavye, âgée de 97 ans, a été tuée par ses voisins à l'aide des bâtons et gourdins, sur la colline Mugera, commune Mishiha, province Cankuzo en date du 13 mars 2017. A la suite de cet incident, deux fils de la victime Ndarurerere et Nyandwi ont été arrêtés et retenus au cachot de Mugera pour des raisons d'enquête, selon nos sources. Stany Nahimana, chef de colline Mugera, a été limogé de ses fonctions, accusé de ne pas avoir porté secours à la victime et de ne pas rapporter ce cas dans une réunion de sécurité qui se tient chaque lundi. L'administrateur communal de Mishiha a exigé son remplacement par un autre qui était à la cinquième position sur la liste des élus collinaires.

Deux personnes battus en province Cankuzo

En date du 31 mars 2017, Albéric, un mineur de 13 ans et sa mère, ont été tabassés par le député Anglebert Ngendabanka accusant cet enfant d'avoir volé sur son chantier des fers à bétons. L'enfant a été attrapé au marché.

Impunité des crimes commis par des agents du SNR en province Rutana

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 mars 2017 indique que Gordien Nzeyimana et Bosco Kwizera, gardes de corps de Jovin Cishahayo responsable du SNR à Rutana, ont été relaxés par le parquet de Rutana tandis que leur chef a été muté en province de Makamba, selon nos sources. Ces mêmes sources indiquent que ces personnes ci-haut cités ont causé la mort de Zachée Niyomwungere, âgé de 34 ans, un agent du SNR dans les commune Bukemba et Rutana, enseignant à l'ECOFO Bukemba et décédé à l'hôpital de Gitega en date du 14 mars 2017 suite aux tortures subies de la part de son patron et ces deux gardes du corps. Les présumés auteurs de cet assassinat jouissent de la protection du parti au pouvoir CNDD-FDD.

Epouse du journaliste Jean Bigirimana sous menaces, en Mairie de Bujumbura

En date du 27 mars 2017, l'épouse du journaliste Jean Bigirimana du journal Iwacu disparu depuis le 22 juillet 2016, s'est réveillée en découvrant un message écrit à l'aide du sang « Keba » (trancher en français) sur le mur de sa maison sise en zone urbaine de Kamenge, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura.

Des discours d'incitation à la violence et justice populaire en province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 mars 2017 indique que Désiré Njiji, gouverneur de la province Cankuzo, a prononcé un discours d'incitation à la violence et d'appel à la justice populaire. Au cours de multiples visites à travers toutes les communes de

ladite province, il s'est exprimé ainsi : « celui qui sera attrapé en train de voler, ou accusé de sorcellerie ou de faiseur de pluie, tuez-le, ne l'amenez pas chez l'administrateur communal ou chez le gouverneur ». Ce discours est souvent répété et soutenu par l'administrateur de la commune Mishiha, Anaclet Bizimana et aussi par l'administrateur de la commune Cendajuru, Beatrice Nibitanga, selon nos sources.

Selon les mêmes sources, ceci risque de dégénérer les cas de règlements de compte sur base d'une simple suspicion ou d'un prétexte contre toute personne soupçonnée être l'opposant du pouvoir CNDD-FDD.

Des lamentations sur des activités de la CVR en province Cankuzo

En date du 30 mars 2017, des lamentations des membres des partis de l'opposition ont été manifestées du fait qu'ils n'ont pas été associés aux activités du CVR organisées en province Cankuzo. Seuls les membres du parti CNDD-FDD et ceux de l'UPRONA proche du parti au pouvoir, ainsi que des associations mises en place par ces derniers, selon nos sources.

Contribution forcée en province Muramvya

En province Muramvya, depuis le 27 mars 2017, l'administrateur communal de Kiganda, Céline Ndadubaha en complicité avec l'adjoint du représentant du parti au pouvoir en province de Muramvya, prénommé Daniel, font une collecte forcée auprès des commerçants de la localité pour la construction d'une salle. Le montant exigé est de 10 000 fbu. Celui qui refuse de payer cette somme sera obligé d'arrêter son commerce.

Une maison d'un présumé rebelle détruite en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 31 mars 2017, sous les ordres de l'administrateur de la commune Nyanza-Lac et le commandant du camp Nyanza-Lac ont ordonné la destruction d'une maison d'un certain Bède Nahayo se trouvant sur la colline Buheka, zone Kazirabageni, commune Nyanza-Lac, province Makamba. Des tôles, des fenêtres, des portes et le mobilier ont été enlevés et emportés vers le camp Nyanza-Lac par ces autorités.

Une fillette morte en zone Gisenyi, commune Busoni, Province Kirundo

En date du 20 mars 2017, une fillette du nom d'Emelyne Niyokwizera, élève à l'ECOFO Kibonde en 9^{ème} année, fille d'un prénommé Evariste alias Directeur, un commerçant de Kabaniro, zone Gisenyi, commune Busoni, s'est pendu avec une corde vers 14 heures alors qu'elle était en période des examens du 2^{ème} trimestre. Selon des sources sur place, la fille a demandé la permission de rentrer à la maison parce qu'elle était malade. Arrivée à la maison, cette dernière s'est pendue et elle est morte sur le champ, précise notre source.

Une personne tuée en commune et province Gitega

En date du 10 mars 2017, une personne non identifiée a été victime de justice populaire à Masanganzira, commune et province Gitega. Selon des sources sur place, tout a commencé quand un certain Albéric Bavumiragiye était dans un bar situé à l'extrémité de la ville de Gitega, communément appelé « Ku masangazira » au moment où il se dirigeait vers le lieu d'aisance, une personne armée d'une machette est venu derrière lui pour le décapiter. Il n'y est pas parvenu car un ami d'Alberic du nom de Ciza est intervenu. Les amis d'Alberic ont

frappé à mort cet homme. Albéric s'était opposé à ce qu'on lui bat. Le lendemain la police est venue l'arrêter l'accusant d'avoir tué une personne.

Justice populaire en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 13 mars 2017, sur la colline Butaramuka, commune Mugina, province Cibitoke, Devenge Bitangimana a battu violemment sa femme. Selon nos sources, cette dernière aurait accusé son mari d'adultère et de gaspiller les biens de la famille en faveur d'autres femmes. Les voisins sont intervenus pour corriger le mari. N'eut été l'intervention de la police, Devenge Bitangimana aurait été lynché, selon les mêmes sources.

Une personne tuée en commune Mugina, province Cibitoke

Le nommé Phenias Barakamfitye a été tué dans la nuit du 10 au 11 mars 2017 en zone Buseruko, commune Mugina, province Cibitoke. Selon nos sources, il a été accusé de sorcellerie.

Une personne tuée en commune Isare, province Bujumbura rural

En date du 15 mars 2017, en zone Kibuye, commune Isare, province Bujumbura rural, le nommé Ntugwanayo a tué sa femme prénommée Domine parce qu'elle venait d'une réunion du parti CNDD- FDD. Selon nos sources, l'homme est du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa. La victime laisse 3 enfants et l'homme a pris le large.

Une femme tuée en commune Vugizo, province Makamba

En date du 17 mars 2017, Gaspard Ndayirata a tué son épouse Daphrose Nzeyimana, sur la colline Karonge, commune Vugizo, province Makamba. Le mari venait de rentrer de la Tanzanie où il s'était réfugié vers la fin de l'an 2015. Les motifs de ce meurtre ne sont pas encore connus et le présumé auteur reste toujours introuvable.

Tentative d'assassinat en province Rutana

En date du 13 mars 2017, Protais Kwizera, âgé de 37 ans, enseignant à l'ECOFO Gitanga et membre du parti MSD, a échappé de justesse à des balles tirées par un policier de poste de police de Gitanga au moment où il était dans un bar. Selon notre source sur place, ce policier n'a pas été inquiété.

Un nouveau-né enterré vivant en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 15 mars 2017, une jeune fille a mis au monde et a tout de suite enterré son nouveau-né sur la colline Rusara, commune Bwambarangwe, province Kirundo. Ce bébé a été déterré après presque 6 heures et il était toujours en vie. L'administrateur de la commune Bwambarangwe avait récupérer le bébé.

Deux enfants brûlés en zone urbaine Musaga, Marie de Bujumbura

En date du 19 mars 2017, OPP1 Jean-Marie Nahimana, chef de poste de police à Kanyosha, habitant tout près de l'église catholique de Musaga, a voulu frapper son épouse qui par après

a réussi à s'échapper. Il a par la suite brûlé ses 2 enfants en incendiant le matelas sur lequel ils dormaient. Ils ont été conduits au CMCK pour être soignés. Il a fallu des coups de feu de la police pour pouvoir l'arrêter, selon notre source sur place.

Affrontement de deux groupes d'Imbonerakure en province Bujumbura rural

Dans la nuit du 12 au 13 mars 2017, en zone Matryazo, commune Mubimbi, province de Bujumbura rural, des Imbonerakure de cette zone, commandés par les prénommés Jacques et Jérémie, se sont battus avec des Imbonerakure de la localité de Kugwavu, sur la colline Muyange à la limite de la commune Mubimbi et Mutimbuzi. Selon nos sources, ces Imbonerakure possédaient des lances, machettes, couteaux et des gourdins. Deux Imbonerakure dont Karegeya et Sindimwo se sont gravement blessés et sont conduits au CDS de Matryazo. Le bras de Sindimwo a été cassé. Le combat s'est déroulé en présence du chef de colline Kigunga de la commune Mubimbi, le prénommé Emmanuel. Selon les mêmes sources, le motif de ce combat est le malentendu dans le partage de l'argent rançonné auprès des vendeurs des boissons prohibés dans cette localité.

Une personne tuée en commune Gihogazi, province Karusi

En date du 9 mars 2017, une personne identifiée comme originaire de la colline Nyangungu, zone Rwisabi, commune Mutaho, province Gitega, venue acheter des métaux usés à Karusi, a été tuée par grenade sur la colline Kizingoma, zone Munanira, commune Gihogazi, province Karusi. Selon notre source, des armes de petits calibres sont nombreuses dans cette province.

Deux pêcheurs tués à la frontière rwando-burundaise, en province Kirundo

En date du 7 mars 2017, vers minuit, deux pêcheurs non identifiés ont été tués à la frontière des communes de Bugabira et Kirundo par des militaires rwandais. D'après des sources sur place, ces pêcheurs burundais résidant sur la colline Nyamabuye, commune Bugabira, se seraient introduits dans les eaux rwandaises. Selon les mêmes sources, le troisième qui était avec les deux victimes n'a pas été touché et a réussi à s'enfuir.

Un homme tué en commune Gatete, province Rumonge

En date du 9 mars 2017, Isidore Niyonkuru, le petit frère d'un responsable à la base sur la colline Makombe a été tué. Poignardé par Claver Niyonkuru, la victime réclamait d'être payée après le déchargement d'un camion qui transportait une aide alimentaire de 2,6 tonnes de riz. Ils devraient recevoir 120 kg de riz retranché sur cette aide en guise de paiement en nature. Mais la promesse n'a pas été tenue. Immédiatement, le frère de ce responsable administratif où était stocké l'aide leur avait demandé d'attendre la matinée du 10 mars 2017 expliquant que la nuit tombait. Il a aussitôt reçu un coup de poignard et est mort sur le champ.

Quatre personnes retrouvées mortes en province Kirundo

Quatre corps sans vie d'un homme du nom de Venant Gasasira, âgé de 50 ans, son épouse du nom de Nzeyimana, âgée de 35 ans et ses deux enfants l'un de 7 ans et l'autre de 3 ans, ont été retrouvés dans leur maison sur la colline Gisitwe, commune Ntega, province Kirundo en date du 1^{er} mars 2017. Le corps de Venant avait une corde au niveau du cou et celui de sa

femme était découpé à la machette. Des enquêtes policières ont indiqué que Gasasira a tué sa femme et les enfants que cette dernière a eu d'une autre union et après, il s'est donné la mort.

Une personne tuée en commune et province Muyinga

En date du 3 mars 2017, Moussa Ntakarutimana, âgé de 65 ans, résidant sur la colline Nyamirambo, zone Cumba, commune et province Muyinga, a été tué par son fils en complicité avec sa femme puis jeté dans une latrine.

Une personne tuée en province Gitega

Le nommé Ciza, âgé de 60 ans, qui faisait la garde d'une boutique a été tué dans la nuit du 10 au 11 mars 2017, sur la colline Rutegama en commune et province Gitega. Il a été tué à la machette par un groupe d'hommes non identifiés. Son corps a été acheminé à la morgue de Gitega.

Une grenade lancée en commune Mpanda, province Bubanza

Dans la nuit du 9 au 10 mars 2017, vers 3 heures, sur la colline Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, des gens armés non identifiés ont lancé une grenade sur un veilleur du nom de Mutamene, dans un champ de palmiers appartenant à Mathias. Selon nos sources, ce veilleur a échappé à la mort et ces malfaiteurs ont pris le large après avoir volé une vache.

Des actes d'intimidations des Imbonerakure dans le pays

Des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD jouissent de l'impunité et continuent à semer la terreur à l'encontre de tous ceux qu'ils considèrent être contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des cas illustratifs :

En province Muyinga, des jeunes Imbonerakure de la colline Ruzo en commune Giteranyi, ceux de la colline Kamaramagambo, en commune Butihinda et ceux de Murama en commune Muyinga, se sont réunis dans la nuit du 9 au 10 mars 2017. Ils ont organisé un défilé nocturne en direction du chef-lieu de la province Muyinga, pour accueillir le président de la Ligue des jeunes Imbonerakure au niveau national, Sylvestre Ndayizeye, en visite dans cette province.

Selon notre source sur place, ces Imbonerakure scandaient des chansons et des slogans humiliant et injuriant tous ceux qui ne sont pas du parti CNDD-FDD, des OSCs, les NU et la Tanzanie qui avait accueilli les soi-disant putschistes lors des récentes négociations inter-burundais. Arrivés en pleine nuit dans le quartier Mukoni, qui est accusé d'être contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza et d'abriter des tutsi ex-FAB, ces Imbonerakure ont scandé des chansons avec des sifflets à l'appui encourageant le viol contre les filles et les femmes tutsi où ils disaient « *vous Imbonerakure, engrossez d'avantage ces filles et femmes tutsi afin qu'elles mettent au monde des Imbonerakure* », ce qui a provoqué une peur panique aux habitants de ce quartier qui s'attendent à tout moment à des violents massifs. Ce qui est étonnant, c'est que les militaires du camp militaire de Mukoni situé dans ce quartier ont laissé ces jeunes Imbonerakure continuer ces défilés nocturnes sans les arrêter.

Le président de la Ligue des jeunes Imbonerakure en province Muyinga, Shabani Nimubona, qui est en même temps le chef de zone Cumba, commune et province Muyinga, a tenu une réunion en zone Munagano où il a mis en garde les habitants de cette localité que celui qui sera dénoncé ou soupçonné être contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, son sort sera comme celui de ceux qui ont attaqué le camp militaire de Mukoni, affirmant publiquement qu'ils les a corrigé.

En province Bururi, des Imbonerakure de la commune Matana, province Bururi sont pointés du doigt par la population comme étant des auteurs des troubles lors des patrouilles nocturnes. Comme l'indiquent les habitants de la commune Matana, ces Imbonerakure commencent ces patrouilles à des heures avancées entre 22 heures et 23 heures. Logés dans l'une des maisons appelée « Escale » située dans cette commune, ces Imbonerakure pillent et frappent quiconque rencontré à leur passage. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure se sont substitués aux forces de sécurité. Certains noms sont cités dont Kaya, président des Imbonerakure au niveau communal, Célestin, DCE à Matana, Ndikumwe, Clément, Nelly, Makwaza et Nyegeri. Ceux qui sont arrêtés par ces Imbonerakure sont relâchés moyennant paiement d'une rançon. La population de la commune Matana demande aux administratifs de prendre la question en main.

Des jeunes Imbonerakure des provinces de Bururi et Rumonge arrêtent, emprisonnent, fixent des amendes et tabassent les passants au vu et au su de l'administration communale et provinciale. Ces actes barbares s'observent fréquemment dans la province de Bururi, sur la sous-colline Kiremba et dans la commune de Matana au centre urbain sur les collines de Rubanga, Gisarenda et Gasibe.

En province Mwaro, une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 mars 2017 nous indique que des jeunes Imbonerakure des communes Nyabihanga et Ndava ont faits des manifestations contre tous ceux qu'ils qualifient être contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, incitant tous les jeunes d'adhérer aux associations pour se préparer à lutter contre les ennemis du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza. Tous les jeunes participent dans ces manifestations de peur d'être considérés comme ennemis du pouvoir.

En province Ruyigi, des Imbonerakure se sont substitués aux agents de l'OBR. Ils arrêtent des gens, les rançonnent ou saisissent leurs biens surtout ceux qui proviennent de la Tanzanie. Ce phénomène s'observe en commune Gisuru et à Rusengo en commune Ruyigi, selon des sources sur place.

En province Cibitoke, des mesures d'acheter de nouveaux gilets ont été prises et concernent seulement les conducteurs de taxi moto non membres de la Ligue des jeunes Imbonerakure. Ces derniers ont été obligés d'acheter ces gilets de couleur bleu à 40.000 fbu en remplacement des gilets de couleur verte. Selon nos sources, celui qui n'en a pas doit payer une amende de 50.000 fbu. La même source indique que ce marché appartient à Eugène Bizindavyi, commissaire provincial de police à Cibitoke et à Déo Nsabimana, représentant des démobilisés ex-PMPA dans cette province.

Des marches manifestations des membres du CNDD-FDD dans le pays

En province Muyinga, le pouvoir du CNDD-FDD a organisé samedi le 4 février 2017 des marches manifestations publiques dans plusieurs coins de la province Muyinga. L'objectif de ces manifestations était de fustiger le rôle de la Tanzanie qui a accueilli lors des récentes négociations d'Arusha, ceux qu'ils appellent des « putschistes » et de dénoncer la décision de refus d'adhésion du Burundi à la SADC, toujours à l'initiative de la Tanzanie, selon les responsables du CNDD-FDD. Nos rapporteurs sur place ont dénoncé des slogans et des injures au cours de ces manifestations, qui incitaient à la haine et à la révolte contre des partis d'oppositions et des organisations de droits de l'homme.

En province Rutana, en date du 4 mars 2017, au chef-lieu de la province, des jeunes Imbonerakure de la commune Rutana, ont scandé des slogans glorifiant le Président Pierre Nkurunziza. Selon des sources sur place, ces jeunes avaient aussi des écrits sur des banderoles qui expriment le soutien du pouvoir en place et dénonçant les rapports des NU, qu'ils considèrent biaisés.

L'intimidation d'un membre du FNL aile d'Agathon Rwaswa en commune Mpanda, province Bubanza

Enock Nkundayesu, membre du FNL aile d'Agathon Rwaswa et membre du conseil communal en commune Mpanda, province Bubanza, vit dans une peur panique suite aux intimidations des membres du parti CNDD-FDD dont le prénommé Melchior, chef de zone Musenyi. Selon nos sources, les membres du CNDD-FDD l'intimident dans le but de le contraindre d'adhérer au parti CNDD-FDD.

Douze familles battues par des Imbonerakure en province Kirundo

En date du 20 mars 2017, douze familles en provenance de la commune Bugabira, province Kirundo ont fait un sit-in au chef-lieu de la province de Kirundo. Selon des sources sur place, les douze familles affamées s'étaient rendus au chef-lieu de la province pour demander de la nourriture auprès des autorités. Elles ont été tabassées par des Imbonerakure et ont été contraintes de rentrer chez elles.

Menaces et intimidations aux déplacés du site de Ruhororo, en province Ngozi

Dans la nuit du 23 au 24 mars 2017, des jeunes de la milice Imbonerakure ont organisé des entraînements paramilitaires dans le site des déplacés de Ruhororo en province Ngozi en scandant des chansons d'intimidation et d'avertissement comme quoi « ils vont les corriger sérieusement ».

Selon les habitants de ce site, le but de ces démonstrations paramilitaires est de les intimider. Ces déplacés de guerre du site de Ruhororo ont alors compris que les mises en garde administratives indiquant que des groupes rebelles allaient attaquer ce site. Ils évoquent une pure distraction car en réalité ceux qui vont exécuter ce plan d'attaque seront les mêmes Imbonerakure. Ces déplacés du site de Ruhororo craignent aussi pour certains d'entre eux qui seraient sur une liste confectionnée par les Imbonerakure, étant donné qu'ils ont déjà reçu des menaces et des avertissements allant dans le même sens et cela à maintes reprises.

Selon la même source, ils ont remarqué que pendant la nuit, tous les policiers quittent leur position pour laisser la place aux Imbonerakure alors qu'ils devraient plutôt renforcer la sécurité étant donné qu'ils prétendent être au courant de ces soi-disant attaques des groupes rebelles. L'autre remarque inquiétante est que les forces de l'ordre n'interviennent pas lorsque des Imbonerakure menacent ou agressent les déplacés de ce site et ces derniers se disent inquiets vu que même certains administratifs continuent de déclarer qu'ils veulent que ces déplacés regagnent leurs collines d'origine.

Fouille d'une fosse commune en province Mwaro

La CVR a entamé en date du 27 février 2017 un travail scientifique d'exhumation des ossements à Makamba dans la commune de Rusaka, province Mwaro. Une équipe d'experts est à l'œuvre. Elle a commencé à délimiter la zone où les ossements ont été découverts. Cette équipe technique est accompagnée par une anthropologue légiste française, Tania Delabarde, consultante auprès du Comité International de la Croix-Rouge. La fosse commune de Rusaka a été découverte lors de la construction des fondations d'une école d'enseignement des métiers. Selon Clotilde Niragira, secrétaire générale de la CVR, des fouilles seront aussi réalisées dans d'autres provinces comme Rumonge et Muramvya.

Les habitants préoccupés par des contributions forcées dans le pays

En province Rumonge, des cultivateurs doivent payer 2000 fbu par ménage, des fonctionnaires publics et privés doivent payer une somme de 5000 fbu et des commerçants doivent payer une somme de 10.000 fbu. Des habitants de cette commune dénoncent des recouvrements forcés dont ils sont victimes chaque jour du marché.

Ils affirment que l'accès au marché du chef-lieu de la commune Buyengero et de Kabumburi est conditionné par la présentation d'un reçu de paiement de cet argent. Des agents communaux sont mobilisés sur ces marchés pour contraindre la population à payer ces contributions.

Les autorités administratives de cette commune reconnaissent l'existence de cette contribution, mais le conseiller technique de l'administrateur de la commune Buyengero chargé du développement nie le forçage de l'administration. Laurent Nduwayo affirme que la commune Buyengero a bénéficié d'une promesse d'une école de métier en zone Muzenga dont la participation à sa construction est un devoir pour toute la population de cette commune.

D'après les prévisions communales, la population de la commune Buyengero doit participer à hauteur de 26 000 000 de fbu. Actuellement, de nombreux ménages de cette commune sont confrontés à la pauvreté. Il est difficile pour elles de s'acquitter de cette contribution sans oublier aussi de faire face à la montée des prix due à la hausse des taxes sur les produits agricoles.

En province Kirundo, tous les enseignants de la DPE Kirundo ont été contraints de payer des contributions forcées d'une somme de 5 000 fbu pour la construction de la permanence du parti du CNDD-FDD. Selon les sources sur place, ce sont les directeurs des écoles qui collectent cette somme avec des menaces que ceux qui ne vont pas payer cette cotisation n'auront pas droit à des documents administratifs. Les mêmes sources nous indiquent qu'au

mois de février 2017, il y avait eu une contribution de 5000 fbu exigée aux enseignants en soutien aux gens affamés mais l'argent collecté à contribuer au paiement des Imbonerakure de la province.

En province Muyinga, au cours du mois de mars 2017 indique qu'une contribution forcée du parti CNDD-FDD est en train d'être collectée au sein du corps enseignants. Selon des sources sur place, c'est Asha Kankindi, femme influente à la Ligue des femmes du CNDD-FDD, enseignante à l'ECOFO Gasenyi au chef-lieu de la province Muyinga, qui a été chargée de collecter ces contributions forcées avec intimidation. Elle leur exige de s'enregistrer en indiquant que ceux qui ne seront pas sur la liste des contributions se verront muter plus loin, voire licenciés de leur fonction. Ce qui a étonné les enseignants non membres du CNDD-FDD qui ne comprennent pas cette mesure car certains sont apolitiques d'autres sont dans d'autres partis.

FEVRIER 2017

Deux personnes tuées en commune et province Ruyigi

Dans la nuit du 26 au 27 février 2017, deux personnes Nestor Manirakiza, natif de la colline Rangi, zone et commune Ruyigi et Ramazani, natif de la commune Cankuzo, ont été tuées par la population de Ruyigi. Selon des sources sur place, ces victimes ont été accusées de voler des matelas et postes de radio chez un certain Prime Ndaruzaniye de la colline Rangi de la zone et commune Ruyigi. Attrapés en flagrant délit, ils ont été lynchés sur le champ. Les auteurs de cette justice populaire n'ont pas été inquiétés, selon les mêmes sources.

Des départs massifs inquiétants dans la province Ruyigi vers la Tanzanie

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 février 2017 indique que des départs massifs pour la Tanzanie sont enregistrés sur la sous colline Kibembwe, colline Nyarunazi, province Ruyigi. La même information nous révèle que la plupart des maisons de cette sous colline sont vides d'hommes. Les noms suivants sont des exemples de ceux qui sont partis mais la liste est longue.

Il s'agit des ménages de Ndere(8), Jérémie Ntibarutaye(2), Bugege(7), Nabiyumva(5), Raphaël(4), Ntahonganyira(2), Budende(3), Anastasie, Kumana(4), Hakiza(5), Gafunegeri(3), Ndayisaba(8) et Kazoya(5). Les chiffres entre parenthèses précisent la taille de chaque famille partie.

Manifestations des femmes en province de Gitega

Au moins une centaine de femmes, membres du parti au pouvoir réunies au sein du Forum Permanent des femmes, sont descendues dans les rues de la ville de Gitega en date du 25 février 2017, pour dire non à la participation des soi-disant putschistes dans les négociations d'Arusha. Une dizaine de policières ex-PMPA en tenue policière, issu du parti CNDD-FDD avait rejoint le groupe de manifestants. Cette marche dite pour la paix s'est transformée en un meeting du parti au pouvoir. Des slogans d'injures étaient scandés contre les opposants du régime en place.

Ces cérémonies avaient été rehaussées par Evariste Ndayishimiye, secrétaire général du parti CNDD-FDD au niveau national.

Vol à main armée en commune Rutovu, province Bururi

Dans la soirée du 18 février 2017, un groupe de bandits armé de fusils a ciblé la famille de Magiro de la colline Musenyi, commune Rutovu, province Bururi où cinq vaches ont été volées. L'administration et la police interrogées sur ce sujet disent qu'ils sont en train de faire des enquêtes. La police serait complice car l'intervention est venue tardivement alors que la position était à quelques centaines de mètres.

Une personne tuée en commune Bukeye, province Muramvya

En date du 17 février 2017, Donatien Nyandwi a été tué par son frère Maxime Ntirampeba, à Nyarucamo, commune Bukeye, province Muramvya. Selon des sources sur place, un conflit foncier est lié à ce meurtre.

Une personne tuée en commune Musongati, province Rutana

En date du 13 février 2017, vers 4 heures du matin, Méthode Ndikumana, natif de la zone Ngoma, âgé de 62 ans, a été tué sur la route Ngoma-Musongati, en province Rutana. Selon des sources sur place, la victime a été fusillée sur sa jambe avant que ses bourreaux ne l'achèvent avec des coups de poignard. La victime s'était réveillée très tôt le matin et se rendait à Musongati pour récupérer de l'engrais chimique. Elle est morte à l'hôpital de Rutana où elle avait été évacuée en état d'agonie.

Des rondes nocturnes attribuées aux Imbonerakure en province Bururi

Selon des sources sur place, des Imbonerakure organisent des patrouilles nocturnes qui font peur aux habitants de la province Bururi plus précisément au quartier Kigwati et sur les collines Gasibe, Rubanga, Sakinyonga en commune Matana. D'après des informations reçues de la part des habitants de ces localités, ils lancent des mots incitants à la haine, aux menaces et intimidations qui visent les familles des opposants politiques pour que ces dernières puissent quitter les lieux. Les plus visés sont les familles des retraités ex-FAB et celles des membres des partis d'opposition. Tous ces actes se font au vu et au su de l'administration locale et provinciale. Les habitants de ces localités vivent la peur au ventre et craignent des attaques armées ciblées.

Fouille perquisition à la prison centrale de Mpimba, Mairie de Bujumbura

La police a opéré une fouille perquisition à la prison centrale de Mpimba le matin du 17 février 2017. Au cours de cette opération, 41 téléphones mobiles et leurs chargeurs ont été saisis ainsi que 31 bouteilles de bière, une cartouche de fusil de type kalachnikov, un laissez-passer rwandais expiré et dix-huit CNI burundaises. Plus de vingt kilos de sucre et un paquet de levure qui servirait dans la fabrication de boissons prohibées ont été également saisis, selon le porte-parole adjoint de la police, Moise Nkurunziza.

En date du 16 février 2017, une fouille perquisition avait été opérée au dispensaire de cette même prison qui héberge aujourd'hui des militaires accusés d'avoir participé à une pseudo

attaque du camp militaire de Mukoni à Muyinga. L'objectif de cette fouille était la saisie des téléphones portables à l'origine de la diffusion sur internet des images des détenus torturés.

Ces militaires ont en effet été violemment torturés après leur arrestation au mois de janvier 2017, avant d'être alités au dispensaire. Ils ont peur de subir à nouveau des tortures et craignent constamment pour leur sécurité, selon des sources à la prison centrale Mpimba.

Selon les mêmes sources à la prison centrale de Mpimba, les deux détenus étaient particulièrement visés à cause de photos diffusées sur la toile, lesquelles photos montrent des images des traces de tortures subies par ces détenus. Ces images contredisent en effet les propos de la Ministre de la Justice burundaise, Aimée Laurentine Kanyana, qui a nié publiquement toute forme de torture contre ces détenus. Le directeur de la prison centrale de Mpimba, Déo Bigirimana, qui pourtant devrait assurer la sécurité des détenus sous sa responsabilité, assiste sans rien faire.

La veille en date du 15 février 2017, une autre fouille avait été opérée à la prison centrale de Gitega, et une trentaine de téléphone ont été saisis dans les quartiers qui hébergent les prisonniers accusés d'avoir voulu renverser le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza en 2015.

Marches manifestations du CNDD-FDD dans plusieurs endroits du pays

En date du 18 février 2017, des manifestations ont été organisées dans presque toutes les provinces du pays. En mairie de Bujumbura, des taxis motos, des conducteurs de vélos et des jeunes du parti au pouvoir ont été mobilisés pancartes et écrits dans les mains.

Sur ces écrits, on pouvait lire « nous contestons énergiquement les soi-disant médiateurs comme Benomar, déjà refusé par le gouvernement burundais et Ibrahima Fall dans le dialogue inter burundais ». Ces manifestants demandaient l'arrestation des opposants au pouvoir du Président Nkurunziza en l'occurrence Alexis Sinduhije, Jean Minani, Bernard Busokoza, Pacifique Ninahazwe, Onésime Nduwimana, Pie Ntavyohanyuma, Gervais Rufyikiri et l'ex-président Pierre Buyoya.

Certaines de ces personnalités visées par les manifestants sont accusées par le pouvoir CNDD-FDD comme étant des putschistes du 13 mai 2015. Le gouvernement a décidé de bouder les négociations d'Arusha ouvertes par le facilitateur Benjamin Mkapa depuis le 16 février 2017 prétextant qu'il ne peut pas s'asseoir sur une même table avec des putschistes. Des manifestations pareilles ont été aussi organisées dans d'autres provinces du pays.

Intimidation contre les déplacés de guerre du site de Mutaho, en province de Gitega

En date du 13 février 2017, lors des travaux d'ouverture d'une ECOFO en commune Bugendana, en province Gitega, le premier vice-président de la République Gaston Sindimwo a confirmé la politique de fermeture des sites des déplacés de guerre au Burundi.

Cette haute autorité du pays n'est pas d'accord qu'il y ait encore un site des déplacés de guerre à Bugendana alors que le pays n'est plus en guerre. Ce qui a blessé les habitants de ce site de Bugendana qui pensaient avoir une occasion pour dénoncer les actes d'intimidations commis par les jeunes Imbonerakure. Ils ont compris que ces Imbonerakure sont soutenus par les autorités du pays. Le site des déplacés de Bugendana s'est formé lors de la crise de 1993

sur la colline Mukoni et en 1996 ce site a été attaqué par des rebelles du CNDD-FDD où plus de 320 personnes ont été massacrées en une seule journée.

Un projet d'amendement de la Constitution en cours au Burundi

Le premier point à l'ordre du jour du conseil des ministres tenu en date du 15 et 16 février 2017 concerne la révision de la Constitution du Burundi de 2005. Le projet de décret portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la commission chargée de proposer le projet d'amendement de la Constitution du Burundi a été présenté le 15 février 2017 par la ministre de la justice et garde des sceaux Aimé Laurentine Kanyana.

L'analyse de ce projet de loi portant révision de la constitution est intervenue une journée avant le début du round des négociations inter burundais qui a eu lieu à Arusha du 16 au 18 février 2017. L'un des points de discorde entre le pouvoir Nkurunziza et son opposition est le respect des Accords d'Arusha et de la Constitution.

L'opposition burundaise accuse le président Nkurunziza de vouloir modifier la Constitution pour concrétiser son vœu de rester éternellement au pouvoir en supprimant les mandats présidentiels. De son côté, le gouvernement explique qu'il veut mettre en application les recommandations issues du dialogue intérieur pourtant controversé, organisé par la CNDI.

La question du non-respect des mandats présidentiels est à l'origine de la crise que traverse le Burundi depuis 2015. Une campagne dénommée « Halte au troisième mandat » a vu le jour le 26 avril 2015 après l'annonce de la candidature du président Nkurunziza aux élections de 2015.

Tracts en province Cankuzo

La population de la commune Mishiha en province Cankuzo se dit préoccupé par des tracts trouvés en date du 15 février 2017 sur lesquels se trouvent des listes des membres du parti CNDD-FDD à abattre. La population considère cela comme un montage du pouvoir qui consiste à trouver des alibis pour traquer tous les opposants au 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Suite à ces tracts, une peur panique règne dans cette province.

Recrudescence de vol dans les ménages en province Ruyigi

Des informations recueillies en province Ruyigi font état de recrudescence de vol dans les ménages avec ou sans armes blanches en province Ruyigi. À titre d'exemple, en date du 12 février 2017, dans le quartier Sanzu II, chez maman Nisi (Espérance), les voleurs ont tous pris dans sa maison sauf les fauteuils lorsqu'elle était à la messe en pleine journée. Une autre dame prénommée Chantal s'est fait voler à main armée une somme de 300 000 fbu en date du 16 février 2017, vers 17 heures. L'argent se trouvait dans son sac à main au moment où elle rentrait du service. Madame Marie Rose Kwizera a failli être tuée en date du 16 février 2017 par un voleur vers 14 heures en rentrant du service. Un voleur armé d'un long couteau a physiquement agressé cette dame. En se défendant, elle a crié au secours mais le voleur a réussi à lui voler le téléphone portable. La cause de cette recrudescence de vol est liée à la récente libération des prisonniers, qui dans la prison centrale de Ruyigi, sont au nombre de 173, selon des sources sur place.

Il y a aussi lieu de signaler le cas de trois voleurs à bord d'une voiture probox appréhendés en date du 12 février 2017, vers 14 heures, dans la commune Butaganzwa, province Ruyigi. Il s'agit de Claver Niyongabo, originaire de la zone Kinama, Mairie de Bujumbura, Désiré Bizimana, ressortissant de Muremera à Giheta et résidant au quartier Twinyoni en Mairie de Bujumbura et un autre qui a immédiatement pris fuite. Dans le procès du 13 février 2017, Claver a été accusé de port illégal d'arme à feu de type pistolet et une peine de 10 ans de prison ferme et une amende de 2 millions fbu lui ont été infligées alors que Désiré, le chauffeur a été blanchi. Claver a été conduit dans la prison centrale de Ruyigi et avait été libéré de la prison centrale de Gitega au mois de décembre 2016. La 3^{ème} personne a réussi à prendre fuite avec la complicité des policiers qui ont reçu un pot de vin de sa part, selon des sources sur place.

Des tirs nourris entendus au chef-lieu de la province Cankuzo

En date du 17 février 2017, vers 11 heures, des tirs ont été entendus au chef-lieu de la province Cankuzo. Selon des sources sur place, un policier a tiré en l'air pour arrêter un détenu au cachot du commissariat de police en province Cankuzo, nommé Sebugomba accusé de vol de vaches. Ce dernier a réussi à s'évader.

Fouille perquisition à la prison centrale de Mpimba

En date du 11 février 2017, une fouille perquisition a été opérée dans la prison centrale de Mpimba. Les détenus se sont retrouvés envahis par des policiers et des Imbonerakure qui travaillent pour le SNR accompagnés par le Directeur de la prison Déo Bigirimana. Ils disaient qu'ils venaient chercher des téléphones portables. Les détenus ont été scandalisés de voir des policiers et des Imbonerakure emporter de l'argent ainsi que leurs vivres à défaut des téléphones. Les détenus demandent que seuls les objets non admis à la prison soient saisis. Ils réclament leur argent et leurs biens volés auprès de la direction et que ces policiers qui volent et pillent soient punis. La police dit avoir saisi au moins 46 téléphones portables, 156 paquets de chanvre et 240 litres de boisson prohibée.

Découverte d'un fusil en commune Burambi, province Rumonge

En date du 10 février 2017, un fusil de type kalachnikov a été découvert dans une cachette sur la colline de Gisenyi, commune Burambi, province Rumonge. La police de la commune a aussitôt récupéré ce fusil après avoir été alertée par les habitants de cette colline.

Selon le commissaire provincial de la police à Rumonge, le détenteur de cette arme n'a pas été identifié. Il affirme que ce fusil aurait été caché à cet endroit par des hommes armés. Ce responsable policier indique que la police a déjà saisi plusieurs armes qui étaient aux mains de la population et des groupes depuis 2016 dans la province Rumonge mais il a refusé de préciser le nombre.

La zone Maramvya était à plusieurs reprises le théâtre des affrontements entre les forces de l'ordre et groupes armés en 2016. Des habitants de cette zone étaient également la cible des attaques. Ces habitants affirment qu'en début de cette année 2017, la commune Burambi connaît un peu d'accalmie.

Grève des transporteurs en province Gitega

Dans l'après-midi du 7 février 2017, la circulation en province Gitega a momentanément été perturbée. Les transporteurs ont cessé leur activité pour protester contre le paiement de taxes. Les percepteurs de taxes de la commune de Gitega avaient érigé une barrière à la sortie de la ville, ce qui a provoqué le mécontentement des transporteurs. Les voyages vers Bujumbura ont été retardés. La police est intervenue et a rétabli la circulation qui avait été perturbée pendant une heure. Selon des sources sur place, la commune exige des frais mensuels de parking aux transporteurs de bus et autres véhicules de transport en commun. Selon les mêmes sources, les minibus doivent payer 21 000 fbu, les voitures 15 000 fbu et les bus comme les "coasters" doivent payer une somme de 30 000 fbu. Pour les transporteurs, les sommes réclamées sont inacceptables et énormes. Le représentant de l'ATRABU, Hassan Mohammed, a expliqué que ses membres se retrouvent parfois taxés deux fois, à Bujumbura et à Gitega. L'administrateur de la commune Gitega, Valentin Nahimana est venu lui-même pour tranquilliser ces transporteurs.

Manifestation contre les NU en province Gitega

En date du 11 février 2017, une marche-manifestation publique a été organisée en province Gitega pour encore une fois protester contre le rapport des experts des NU sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Selon des sources sur place, le nombre de manifestants était estimé entre 600 et 1 000 personnes. Après les manifestations, il y a eu des travaux communautaires. Pour l'administrateur de la commune de Gitega, Valentin Nahimana, l'objectif de cette marche manifestation était de dire non aux experts des Nations Unies qui, selon lui, ont publié de faux rapports, pleins de mensonges sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Selon l'administrateur, les experts en question ont collaboré avec ceux qui ont tenté de renverser les institutions en mai 2015. Il a aussi déclaré qu'il s'oppose à l'envoi d'enquêteurs des Nations Unies sur le territoire Burundais. L'administrateur a aussi visé les rapports d'OCHA qui selon lui, donne des informations mensongères. L'OCHA affirme dans ses rapports que 500 personnes fuient chaque jour le Burundi à cause des violations des droits humains, selon l'administrateur de la commune Gitega. Des manifestations semblables ont été organisées en province Rutana, cette même date du 11 février 2017.

Une barrière illégale des jeunes « Imbonerakure » levée en commune Nyanza-lac, province Makamba

Les habitants de la zone Mukungu en commune Nyanza-lac de la province Makamba se disent soulagés que les mauvais traitements infligés par les jeunes Imbonerakure aient diminués depuis quelques jours. Ce soulagement émane du fait que le chef de cette zone Mukungu ait été giflé publiquement par un policier, alors que ce chef Imbonerakure et son groupe malmenaient les habitants depuis plusieurs semaines.

L'incident rapporté par nos sources a eu lieu le 3 février 2017 dans la localité de Muguruka de la zone Mukungu. Le chef de zone Mukungu accompagné par les jeunes du parti CNDD-FDD Imbonerakure avaient pris l'habitude d'ériger une barrière pour arrêter les passants et les véhicules dans le but d'extorquer de l'argent.

Ces mêmes Imbonerakure s'étaient arrogé ce droit soi-disant pour « vérifier » s'il y aurait des personnes qui n'auraient pas encore contribué pour la construction du stade de Makamba. « Malheur à celle qui n'avait pas sur elle une quittance qui justifie le paiement », rapporte une source.

Que ce soit les piétons, les personnes à bicyclettes ou les automobilistes, personne n'était épargnée par ces Imbonerakure.

En date du 3 février 2017, ces jeunes du parti présidentiel avaient arrêtés un homme à bicyclette pour lui exiger de montrer ses quittances. En plein milieu des discussions, précisent des témoins, un véhicule de type minibus Hiace est arrivé à la barrière. Le conducteur a demandé vainement aux Imbonerakure de le laisser continuer la route.

Tentant de forcer la barrière faite d'une simple corde, un rétroviseur de son véhicule a été cassé par un des Imbonerakure. Le même conducteur a demandé au chef de zone Mukungu et à son groupe de jeunes zélés du parti au pouvoir de régler cet incident à l'amiable, et de lui donner 10.000 fbu pour la réparation, mais sa requête n'a pas été entendue.

Les mêmes sources indiquent qu'au lieu d'être indemnisé, le conducteur a été hué, injurié et agressé par les membres du parti CNDD-FDD. Ils disaient qu'il ne peut aller nulle part pour porter plainte, car ce sont eux qui font la pluie et le beau temps, poursuivent nos sources.

Constatant qu'il était menacé, le chauffeur a appelé de l'aide de son téléphone mobile. Dix minutes après, des policiers dirigés par un officier sont arrivés sur place. Cet officier a giflé publiquement le chef de zone Mukungu, révèlent nos sources. Après avoir constaté l'humiliation que venait de subir leur chef, ces jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir se sont volatilisés dans la nature. Cet officier de la police que nos sources ne sont pas parvenus à identifier, a aussi intimé l'ordre au chef de zone Mukungu de verser la totalité de son salaire pendant trois mois au chauffeur du minibus afin de payer le rétroviseur endommagé. Le même chef de zone Mukungu devra veiller à ce que le propriétaire du vélo qui se trouvait là au début de ce conflit ne soit jamais inquiété, rapportent nos sources.

La population de la zone Mukungu se réjouit parce qu'il n'y a plus de barrière sur la route, les jeunes Imbonerakure ayant eu peur de subir le même sort que leur chef mais elle craint que ces Imbonerakure vont adopter un autre plan afin de rançonner les habitants de Mukungu.

Le mouvement d'exil des burundais vers les pays voisins

Dans un communiqué rendu public en début du mois de février 2017, le HCR indique que des centaines de réfugiés burundais continuent d'affluer dans les pays voisins du Burundi, le HCR demande aux gouvernements qui les accueillent de mettre à disposition davantage de terrains pour leur donner un abri et éviter une détérioration dramatique de leurs conditions de vie.

Selon le HCR, le nombre des exilés a augmenté dans les premières semaines de 2017, ce qui renforce le besoin de terrains supplémentaires dans les pays d'accueil, notamment en Tanzanie, au Rwanda et en RDC. La majorité des réfugiés sont des femmes, des enfants et des personnes ayant des besoins particuliers.

Le communiqué du HCR évoque un effectif de 386 493 réfugiés burundais jusqu'au début de février 2017. Les projections du HCR pour 2017 indiquent que le nombre de réfugiés franchira la barre du demi-million. Actuellement, la Tanzanie, le Rwanda et la République démocratique du Congo accueillent respectivement 222 271 ; 84 866 et 32 650 réfugiés.

Pour cette organisation onusienne, si ces pays ne mettent pas à disposition de nouveaux terrains pour accroître la capacité d'accueil dans les camps ou construire de nouveaux camps, ils auront du mal à fournir suffisamment d'abris et à assurer les services vitaux dans les camps. Elle évoque l'exemple du camp de Nduta en Tanzanie, le seul camp à accepter de nouveaux arrivants, a largement dépassé sa capacité initiale d'accueil de 100 000 personnes. Les organisations humanitaires peinent à fournir les services de base et craignent l'émergence de crises sanitaires si le surpeuplement s'aggrave et si les installations n'arrivent pas à suivre le rythme.

Pour le HCR, les arrivants sont restés nombreux en janvier 2017, avec une moyenne de presque 600 personnes par jour. La pression est grande sur tous les camps qui hébergent des réfugiés.

Au Rwanda, le camp de Mahama accueille actuellement plus de 53 000 réfugiés, alors que sa capacité initiale d'accueil est de 50 000, avec plus de 160 nouveaux arrivants par semaine en janvier. La RDC se heurte à un manque de terrains au camp de Lusenda, où la population a presque doublé l'année dernière, elle atteignait 25 000 personnes à la fin de 2016. En janvier, on a enregistré environ 1 040 burundais. L'Ouganda compte 44 000 réfugiés.

Le même communiqué du HCR rappelle aux pays donateurs d'accroître leur aide et leur financement. L'année dernière, le HCR a recueilli 96,1 millions de dollars pour la crise au Burundi, soit 53 % de la somme demandée.

La fuite de la répression du pouvoir par des militaires burundais

Des militaires burundais qui viennent d'achever leur mission en Centrafrique et en Somalie pour le compte de la MINUSCA et de l'AMISOM préfèrent aujourd'hui désertir au lieu de rentrer au pays, de crainte des actes de torture et autres mauvais traitements qu'ils subissent à leur retour. C'est le cas du Capitaine Epitace Nimbona, un officier ex-FAB qui venait de la RCA, mais qui a fui le Burundi avec sa famille. Ce Capitaine dit qu'il a choisi de fuir son pays suite aux menaces reçues alors qu'il était encore en mission de maintien de la paix en Centrafrique.

« Je fais partie de ceux qui ont reçu des menaces depuis que l'on a quitté le Burundi pour la République Centrafricaine. Avant de partir en mission, j'étais affecté dans l'un des quartiers dits insurrectionnels. Quand j'ai pris l'avion pour la RCA, les tortionnaires s'en sont pris à ma famille. La police fouillait ma maison au moins 3 fois par semaine. Mon enfant a été traumatisé jusqu'à refuser de retourner à l'école », explique l'officier.

Le Capitaine Nimbona dit qu'il est victime du fait qu'il s'est interposé entre la population et les policiers, quand ces derniers voulaient tirer à balles réelles sur des civils manifestants contre le 3^{ème} mandat de Pierre Nkurunziza. Quand cet officier s'est envolé pour la RCA, les menaces n'ont pas cessés pour autant.

« Même étant en RCA, j'ai été menacé au quotidien. Des gens suivaient toujours les mouvements de ma famille et prenaient à chaque fois des photos. Un jour, un frère d'armes

m'a prévenu et m'a même montré les photos qu'ils avaient prises de ma famille qui se trouvait à Bujumbura. J'ai demandé un congé comme les autres, mais en un laps de temps, ils l'ont annulé. C'est là que j'ai finalement senti le danger qui me guettait », poursuit le Capitaine Nimbona.

Conscient du danger, l'officier en a informé ses chefs hiérarchiques. Toutefois, ces derniers n'ont jamais répondu, ni réagi à ses alertes. Cette inertie l'a poussé à vite chercher comment évacuer sa famille qui était en danger.

« J'ai envoyé une correspondance au Ministre de la défense, une copie au Chef d'état-major général de notre armée, à l'auditorat militaire, au G1 et au responsable chargé de la mission de maintien de la paix. Au lieu de me porter secours, ils ont plutôt convoqué ma femme, l'accusant d'être rebelle. C'est ainsi qu'elle s'est cachée pour quelques temps, avant de parvenir à quitter le pays », témoigne l'officier.

A la fin de sa mission au sein de la MINUSCA, le Capitaine Epitace Nimbona a décidé de s'exiler au lieu de rentrer au Burundi. Il indique qu'il ne pouvait pas se rendre dans un filet comme un poisson car il savait qu'il était attendu par des tortionnaires qui allaient l'assassiner.

Cet officier de l'armée burundaise conseille aux militaires qui sont restés au Burundi de toujours rester en alerte et être conscient de leur engagement, en cette période où l'armée burundaise est politiquement divisée.

Le cas du Capitaine Epitace Nimbona n'est pas isolé. Avant lui, un bon nombre d'autres militaires et policiers burundais, officiers supérieurs et subalternes, ont refusé de retourner au pays à la fin de leur mission, préférant s'exiler de crainte pour leur sécurité et celle de leurs familles.

C'est aussi le cas du Colonel Adolphe Manirakiza, qui était porte-parole du contingent burundais pour la MINUSCA en Centrafrique. D'autres continuent à demander refuge auprès du HCR à partir des pays où ils étaient affectés en mission.

Depuis le début de la crise qui secoue le Burundi, plusieurs formes de répressions ont été observées. Ces dernières visaient en premier les civils, accusés d'avoir participé aux manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, puis certains membres des corps de défense et de sécurité, particulièrement ceux issus des ex-FAB.

Aujourd'hui, certains militaires et policiers choisissent de fuir le pays, de peur qu'ils soient tués sauvagement par le pouvoir de Bujumbura. Beaucoup ont été arrêtés lors de leur descente d'avion avant même qu'ils rencontrent leur famille. C'est le cas de l'Adjudant Major Elysée Nduwumukama, un militaire ex-FAB arrêté à l'aéroport international de Bujumbura en date du 21 janvier 2017 puis conduit vers une destination inconnue. Selon des témoins, des agents du SNR l'ont intercepté au moment où il était de retour de sa mission de maintien de la paix en RCA.

Une décision embarrassante de destruction de toutes les clôtures de fortune érigées en Mairie de Bujumbura

En date du 9 février 2017, les habitants du quartier de Bwiza au centre-ville de Bujumbura qui possèdent des clôtures en roseaux, planches et tôles ont reçus l'ordre de les détruire. Depuis le 8 février 2017, ils ont décidé eux même de détruire ces clôtures sans attendre l'intervention de l'administration. Des maisonnettes sont à visage découvert suite à cette décision. Cela a provoqué des grognes des habitants de ce quartier qui se disent être sans protection de banditisme et des policiers en patrouille qui profitent la nuit pour s'introduire dans leurs maisons pour voler ou exiger de l'argent. Un des habitants nous a révélé : « Je ne sais pas si je peux dormir dans ma maison sans protection car une fois que les voleurs viendraient, ils seraient directement devant ma chambre », s'inquiète une vieille maman.

Selon la Mairie de Bujumbura, cette décision va dans le sens de garantir l'hygiène des quartiers populaires. Pour les habitants, il fallait une période de grâce pour se préparer sinon ça été une surprise alors qu'ils n'avaient pas de moyens pour ériger des clôtures en matériaux durables.

Une grenade retrouvée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural

En date du 8 février 2017, vers 10 heures du matin, des élèves de l'ECOFO Jenda I, en récréation scolaire, ont vu une grenade sur le terrain de football situé au centre Jenda, zone Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural. Ils ont informé leurs enseignants qui ont appelé la police du poste Rwibaga pour venir la récupérer. Le chef de poste du nom de Surwavuba est vite intervenu et a pris une photo avant de la ramasser.

Une personne tuée en commune Busiga, province Ngozi

En date du 5 février 2017, une personne de la composante sociale Twa, habitant la colline Musivya, a été décapitée en zone Mparamirundi, commune Busiga, province Ngozi. Selon des sources sur place, la victime a été tuée par des veilleurs de l'usine à café de Kazibaziba. Elle a été accusée d'avoir volé du maïs tout près de l'usine. Les auteurs de ce crime ne nient pas les faits et ont été arrêtés.

Neuf policiers blessés par leur collègue en Mairie de Bujumbura

En date du 2 février 2017, un policier de la PSR du nom de Samuel Nduwimana a ouvert des coups de feu sur ses collègues et en a blessé au moins huit. Quatre étaient dans un état critique, selon des sources sur place. Pierre Nkurikiye, le porte-parole de la police, précise que l'auteur des coups de feu dormait avec les victimes au dortoir de la PSR lorsque soudain il s'est réveillé et a commencé à tirer. Nkurikiye indique que l'auteur a tenté ensuite de se suicider. « Il présentait des signes de problèmes mentaux depuis quelques jours », a-t-il ajouté.

Tentative de meurtre au chef-lieu de la province Muramvya

Dans la nuit du 1^{er} au 2 février 2017, vers 22 heures, au chef-lieu de la province Muramvya, dans un cabaret communément appelé « Mu Kinogo » chez Denis, le sous commissaire PSI du nom de Jean Claude Ntukamazina a tiré sur le responsable du SNR en commune Bukeye prénommé Etienne. Il n'y a pas eu de dégâts.

Pénurie d'eau en commune Kabezi, province Bujumbura rural

Les habitants de la commune Kabezi, province Bujumbura rural, se plaignent de pénurie d'eau potable dans leur commune. Selon des sources sur place, plusieurs collines de cette commune qui surplombent le lac Tanganyika, connaissent une pénurie d'eau depuis plusieurs jours. Cette pénurie fait suite à des coupures continues d'eau de robinet. Pour y faire face, les habitants vont s'approvisionner dans les rivières comme celles de Kanyamazi et Nyabisogi. L'administrateur de la commune Kabezi, Renilde Ndayishimiye, indique que le manque d'eau est dû à la coupure d'une ligne principale d'eau captée à partir des hauteurs de la commune Mutambu, province Bujumbura rural.

La révolte des prisonniers en province Rumonge

En date du 3 février 2017, des prisonniers ont défoncé les portes de leurs cellules pour manifester contre le manque d'assistance alimentaire. Des informations recueillies auprès des prisonniers indiquent que des détenus n'avaient pas été nourris durant trois jours. Selon les responsables de la prison, les stocks étaient épuisés, les fournisseurs ayant suspendu les livraisons de denrées suite aux retards de paiement. De nombreux policiers ont été déployés autour de l'établissement pour gérer la situation.

L'extradition forcée des Burundais réfugiés en RDC

La crainte reste entière pour les familles de plus de 100 burundais extradés de la RDC et remis aux autorités burundaises le 31 janvier 2017. Officiellement, les autorités congolaises ont affirmé que ces burundais n'étaient pas des rebelles, mais l'autorité publique burundaise indexent les personnes arrêtées comme étant des rebelles formés dans les pays voisins. Marcellin Cishambo, gouverneur de la province du Sud-Kivu qui avait accompagné ces burundais pour les remettre au pouvoir de Bujumbura, avait pourtant déclaré aux médias que ces personnes n'étaient pas des rebelles.

Malgré ces propos, la ministre burundaise de la justice Aimée Laurentine Kanyana n'est pas de cet avis et annonce des enquêtes pour les identifier clairement. « Nous ne connaissons pas les identités de ces burundais arrêtés en RDC. Mais comme on vient de nous les remettre, nous allons faire nos enquêtes pour savoir pourquoi ils ont quitté le pays, voir comment et pourquoi ils ont été arrêtés. C'est à partir des résultats que nous saurons quoi faire de ces personnes », a-t-elle déclaré à la frontière de Gatumba au moment de l'arrivée des personnes extradées.

Pourtant, le gouverneur du Sud-Kivu avait affirmé haut et fort qu'il s'agissait des burundais qui ont exprimé leur volonté de rentrer chez eux, après plusieurs mois de détention en RDC.

« Ces burundais étaient arrêté chez nous et mis en prison. Quand ils ont manifesté la volonté de rentrer, je devais le leur permettre. C'est le principe de retour, un retour volontaire. Nous avons eu la chance que le gouvernement burundais a mis son accord pour que ses citoyens puissent rentrer », a déclaré Marcellin Cishambo.

Ce dossier des burundais extradés semble cacher des non-dits. Bien que le gouverneur du Sud-Kivu ait annoncé que ces burundais étaient volontaires pour rentrer, des informations recueillies parmi les proches et les extradés eux-mêmes réfutent les propos de cette autorité congolaise.

« J'ai été arrêté pour un dossier qui n'est pas le mien. Mon mari a vendu un filet de pêche et on est venu l'arrêter alors qu'il n'était pas là. On a changé les éléments de charge, et on a dit que mon mari vend des armes. Je me suis vu arrêtée à sa place et voilà qu'on me conduit au Burundi. Je ne voulais pas rentrer chez moi, je ne me sens pas sécurisée. Je ne comprends pas pourquoi on me fait rentrer de force, moi et ma famille », a déclaré une femme au moment d'être embarquée par la police burundaise à la frontière.

Un autre burundais a expliqué les circonstances de son arrestation : « Un ami à moi avait été arrêté et il m'a appelé, me demandant de lui apporter de l'argent pour qu'il puisse être libéré. Quand je suis arrivé, les forces de l'ordre m'ont arrêté aussi, et m'ont accusé d'être un rebelle. Je n'ai jamais appartenu à ce genre de groupes. Je ne sais même pas comment manipuler un fusil. J'ai essayé de fournir des explications autant que je pouvais, mais ils ont refusé ».

Malgré les affirmations du gouverneur du Sud-Kivu aux médias, cette autorité congolaise qui dirigeait l'opération d'expulsion des burundais a fait une toute autre déclaration à la délégation burundaise venue recueillir et arrêter ces burundais. « J'ai même une lettre de demande de pardon que ces burundais m'ont envoyés, et ils reconnaissent avoir été induis en erreur par certains politiciens burundais », a déclaré Marcellin Cishambo.

Le fait que le gouverneur du Sud-Kivu fait des déclarations contradictoires et que la ministre de la justice burundaise annonce des enquêtes et ne tranquillise pas les familles de toutes ces personnes arrêtées et extradées par force, puis conduites dans la prison centrale de Mpimba. Les uns pensent même à un coup monté par le pouvoir de Bujumbura en collaboration avec certaines autorités de la RDC.

Selon un expert en droit pénal international, l'opération de remise des burundais au pouvoir de Bujumbura n'a respecté aucune loi et convention internationale. Si l'une ou l'autre personne est un réfugié formellement en RDC, la convention de Genève de 1951 interdit de rapatrier de force un réfugié vers le pays qu'il a fui. Si on accuse le réfugié d'avoir commis un crime dans le pays d'origine avant de fuir son pays, là, ce crime peut être celui du droit commun. Dans ce cas, il faut vérifier qu'il y a existence d'une convention d'extradition entre les deux pays (la RDC et le Burundi) et on applique cette convention.

Il y a une coutume internationale qui interdit à un pays d'extrader vers un autre pays une personne qui a fui son pays pour des raisons politiques. D'après le même expert, les burundais arrêtés en RDC sont seulement soupçonnés d'appartenir aux groupes armés. Rien n'a été signalé qu'ils auraient commis un crime ou une infraction avant de fuir le Burundi. Donc, si on part de cette hypothèse qu'ils seraient liés aux groupes armés, cela signifie que jusqu'à présent ils n'ont pas à proprement parler commis un crime sur le sol burundais. C'est une remise hors normes par rapport aux conventions internationales ».

La crainte des détenus de la prison centrale de Rumonge face à des listes d'éventuels transferts

En date du 2 février 2017, un climat de suspicion règne dans la prison centrale de Rumonge suite à une liste confectionnée contenant les noms des prisonniers qui vont être transférés dans d'autres prisons. Cette liste était à ce moment au sein de la Direction générale des affaires pénitentiaires. Elle serait l'œuvre de certains prisonniers. Les prisonniers politiques sont principalement la cible. Selon des informations recueillies au sein de la prison centrale de Rumonge, ce climat de suspicion date du 2^{ème} trimestre de l'année 2016.

La situation s'est aggravée au milieu du mois de décembre 2016, quand un officier de police détenu à Rumonge, Michel Nurweze connu sous le sobriquet de « Rwembe » a été attrapé en flagrant délit en possession de chanvre dans cette prison. Cette lourde faute devait en principe être sanctionnée par sa mise en isolement dans un milieu communément appelé « chambre de correction », poursuivent nos sources.

Cependant, les responsables de cette prison centrale de Rumonge ont ignoré le cas. Depuis cet incident, les responsables de la prison en collaboration avec certains prisonniers affiliés au parti CNDD-FDD, ont commencé à malmener ceux qui sont soupçonnés d'être opposants au pouvoir de Bujumbura parmi les détenus de Rumonge. Leur plan, selon les mêmes sources, viserait à « infiltrer » ces prisonniers pour enlever ceux qui sont ciblés sans aucune entrave.

Dans cette perspective, selon les mêmes informations, certains prisonniers considérés comme menaces dans l'accomplissement de ces enlèvements, seraient inscrits sur cette liste. Leurs noms auraient été transmis à la Direction générale des affaires pénitentiaires afin que ces prisonniers soient transférés ailleurs.

C'est l'ancien commissaire-adjoint de police de Gitega, l'officier Michel Nurweze surnommé « Rwembe » qui a remis la liste au Directeur-adjoint de cette prison Jean-Claude Niyomwungere. Ce dernier l'a à son tour acheminée à la Direction générale des affaires pénitentiaires, selon toujours nos sources.

A l'heure actuelle, une peur panique règne au sein des prisonniers, en particulier ceux qui sont accusés être de l'opposition et ceux qui ont manifesté contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza en 2015. Ils craignent pour leur sécurité si jamais le plan de leurs transferts est exécuté.

Mouvements inquiétants de population vers la Tanzanie

En province Cankuzo, des mouvements inquiétants de population vers la Tanzanie sont signalés. Selon des sources sur place, certains parlent de la famine tandis que d'autres parlent de l'insécurité qui règnent dans cette province. Au mois de février 2017, en moins d'une semaine, au moins 60 personnes sont parties en commune Mishiha. Cinq personnes voisines de ces personnes ont été arrêtées par le parquet pour enquêter sur les motifs de départ de ces personnes en masse, selon nos sources. L'administration craint qu'ils aillent se faire enrôler dans des groupes rebelles.

JANVIER 2017

Des marches manifestations organisées dans plusieurs coins du pays

Le pouvoir du CNDD-FDD a organisé samedi le 28 janvier 2017 des marches manifestations publiques dans plusieurs coins du pays. L'objectif de ces manifestations était de fustiger les rapports de droits de l'homme produits par des ONGs nationales et internationales, surtout la récente résolution prise par le parlement européen qui recommande au conseil de sécurité des Nations Unies et à la CPI à mener des enquêtes fouillées sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Nos rapporteurs sur place ont dénoncé des injures et des slogans qui incitaient à la haine et à la révolte contre des partis d'oppositions et des organisations de droits de l'homme en l'occurrence la ligue Iteka, la FIDH et HRW.

Il y a eu des manifestations publiques notamment en Mairie de Bujumbura, en province Makamba où le président du sénat était présent, dans les rues du chef-lieu de province Cankuzo, au chef-lieu de la commune Matana, province Bururi mais aussi en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural.

Une personne blessée en commune Ndava, province Mwaro

En date du 23 mars 2017, Manassé Bigirimana, de la colline Rango, commune Ndava, province Mwaro, appartenant à la composante sociale Twa, s'est introduit dans la maison de son père avec une lance et machette avec objectif de tuer les personnes vivant dans cette maison. Il a essayé de se battre avec son père et sa marâtre mais c'est Manassé qui a été blessé à la machette au niveau du visage, des côtes et des jambes. Il a été évacué à l'hôpital de Fota. Le père de Manassé et sa marâtre ont été arrêtés pour des raisons d'enquête. Selon des sources sur place, des conflits fonciers sont à l'origine de cet incident.

Un enfant tué en commune Rugombo, province Cibitoke

Dans la nuit du 4 mars 2017, vers 22 heures, à la 9^{ème} transversale, dans le secteur Rusiga de la zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, un enfant du nom de Ciza âgé de 14 ans a été égorgé par des hommes non identifiés.

Des séances de formation paramilitaires en commune et province Rutana

Des séances de formation paramilitaires ont été dénoncées dans beaucoup de coins de notre pays par des organisations de droits de l'homme. Après des opérations de formations paramilitaires en commune Giharo, des informations recueillies sur place nous indiquent que des séances de formations des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir ont été observées en date du 21 janvier 2017, vers 10 heures, sur le terrain de football situé en zone Gitaba, commune et province Rutana tout près de la rivière Muyovozi.

Menaces et intimidations au site des déplacés de Mutaho, province de Gitega.

Le lendemain de l'incident de Mukoni en province Muyinga qui a été suivie par une vague d'arrestations de plusieurs militaires, la police et les Imbonerakure ont fait circuler des rumeurs que ceux qui ont attaqué à Muyinga provenaient du site des déplacés de Mutaho. Le matin du 25 janvier 2017, les habitants de ce site se sont retrouvés ceinturés par la police du commissariat de Gitega qui disait être à la recherche des rebelles. Ces déplacés de guerre de 1993 à majorité de la composante sociale Tutsi dénoncent des intimidations dont ils sont victimes et préviennent un probable plan d'extermination en préparation. Plusieurs sites de déplacés de guerre dans le pays subissent des menaces d'extermination de la part des Imbonerakure et des policiers.

Fouille perquisition en zone urbaine Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 24 janvier 2017, le quartier de Mutakura, Mairie de Bujumbura, a été encerclé par des policiers qui ont procédé par après à la vérification des cahiers de ménages. La population de ce quartier dénonce le fait que ces cahiers sont exigés seulement aux habitants des quartiers dits contestataires du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Elle est lassée par ce genre d'opérations qui sont devenues comme une forme d'intimidation policière, ce qui fait

grandement peur aux victimes qui pensent qu'un plan d'exécutions sommaires serait en préparation.

Une journaliste empêchée de travailler en province Karusi

En date du 24 janvier 2017, Raissa Liliane Inamahoro, journaliste à la VOA et Elsa Kagwiza, stagiaire de la même radio ont été obligées de quitter la province sur ordre du gouverneur de Karusi, Carinie Mbarushimana. Les journalistes étaient parties pour faire des reportages sur la famine et l'impact des pluies torrentielles qui se sont abattues dans plusieurs localités de cette province.

Fouille perquisition au centre urbain de Cankuzo

En date du 20 janvier 2017, très tôt le matin, une fouille perquisition policière a eu lieu au quartier Kigwati IV du centre urbain de la province Cankuzo. Sur ordre policière, personne n'avait le droit de quitter sa maison. Des enfants qui allaient à l'école ont été forcés de retourner chez eux, selon des sources sur place. La circulation a dû reprendre peu de temps après vers 8 heures. Partout dans le pays, la police burundaise soupçonne des combattants qui se prépareraient à des attaques.

Des ONGs et confessions religieuses sommées de se faire enregistrées à la Mairie de Bujumbura

Dans un communiqué daté du 19 janvier 2017 et signé par le conseiller principal du Maire de la ville de Bujumbura Ramadhan Nkurikiye, toutes les ONGs tant nationales qu'internationales, associations sans but lucratif et les confessions religieuses agréées, œuvrant dans la ville de Bujumbura sont obligées à retirer les formulaires pour se faire enregistrer auprès des services municipaux au plus tard le 31 janvier 2017. Ce communiqué a surpris ces organisations qui sont pourtant connues et enregistrées dans les livres du ministère de l'intérieur et de la formation patriotique.

Les concernés comprennent mal le but de la mesure et dénoncent des intentions camouflées de la Mairie de Bujumbura qui vont dans le sens de trouver des voies et moyens de collecter de l'argent pour le compte du parti au pouvoir. Des responsables de la Mairie de Bujumbura dont le Maire de la ville lui-même en excès de zèle, prennent souvent des mesures pour mériter la confiance de leur parti qui leur exige des contributions énormes pour son fonctionnement, selon des informations recueillies auprès des membres du personnel de la Mairie de Bujumbura.

Ce n'est pas la première fois que le Maire de Bujumbura arrête des mesures controversées. Dernièrement, en collaboration avec l'association des taxis vélos, il avait instauré une mesure concernant des plaques pour les taxis vélos et les vélos privés, une mesure qui a été par la suite annulée par le ministère ayant le transport dans ses attributions.

Une personne tuée en commune et province Muramvya

En date du 9 novembre 2017, un élève de 6^{ème} année à l'ECOFO Gishubi, âgé de 14 ans du nom de Norbert Nduwimana, a été tué à la grenade sur la colline Gishubi, commune et province Muramvya. D'après des sources sur place, la grenade a explosé lorsque l'enfant la

manipulait. Cette même source indique que la grenade se trouvait dans la maison et que le père de la victime est un ancien gardien de la paix qui ne s'était pas débarrassé de son engin.

Intimidation en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 11 janvier 2017, lors d'une réunion entre les administratifs et la population de Mukungu, commune Nyanza-lac, province Makamba, les policiers ont reçu l'ordre, de la part du chef de colline Mukungu, de tirer sur toute personne qui sera attrapée en train d'abattre un arbre dans les domaines forestiers de l'Etat. Cela a provoqué une peur panique au sein de la population qui pense que les policiers risquent d'abuser et de régler leur compte sur base de cette décision. Le chef de colline dit que les personnes qui sont mécontentes de cette décision devraient plier bagage et rejoindre les réfugiés de Nyarugusu en république Tanzanienne. La population dénonce une mesure hors la loi car la peine de mort a été abolie dans notre pays.

Une fosse commune découverte en commune Rusaka, province Mwaro

Une fosse commune a été découverte en date du 10 janvier 2017 sur la colline Makamba, commune Rusaka, province Mwaro. Des sources sur place précisent que six crânes et d'autres ossements humains étaient dans une fosse commune sur un chantier où la province était en train de préparer pour y construire un centre de métiers. D'après Jean-Marie Nyakarerwa, le gouverneur de la province Mwaro, personne n'est en mesure pour l'heure d'apporter des précisions sur cette découverte.

Néanmoins, certaines sources disent que cette fosse commune était connue et contiendrait des restes des corps des jeunes opposants au 3^{ème} mandat de Pierre Nkurunziza, arrêtés, enlevés puis tués avant d'être enterrés à la sauvette dans des fausses communes tandis que d'autres disent que ce sont des personnes tuées en 1972. Le phénomène de découverte d'ossements humains dans des chantiers n'est pas nouveau, il s'accroît ces derniers temps et révèle l'existence de plusieurs autres fosses communes dans le pays.

Des informations variées disent que ce n'est pas par hasard que ces fosses communes sont découvertes, c'est plutôt les auteurs de ces massacres qui cherchent à en effacer les traces et manipuler l'information.

Ces ossements humains ont été inhumés à la hâte sans aucune forme d'enquête. Le pouvoir public ne laisse pas le temps d'une expertise médicale pour que la vérité soit connue, précise notre source.

Un jeune homme enlevé et torturé en zone urbaine de Rohero, Mairie de Bujumbura

En date du 7 janvier 2017, des témoins ont rapporté avoir vu un jeune homme ligoté dans les pieds des policiers à bord d'un véhicule de type hilux double cabine policier immatriculé A263PN sur l'avenue Musinga. Ces mêmes sources disent que la victime qui n'a pas été identifiée, était en état critique après avoir subi des scènes de tortures graves. Elle a été conduite vers une destination inconnue.

Un prisonnier sorti illégalement de la prison en Mairie de Bujumbura

Un détenu de la prison centrale de Mpimba du nom d'Aaron Arakaza alias « commando » a été sorti de cette prison dans la mi-journée du 3 janvier 2017. Selon des témoins sur place, la victime a été conduite au cachot du SNR. Elle avait reçu beaucoup d'appels qui l'intimidaient dans la matinée de ce même jour. Ces appels lui parlaient d'armes saisies dans la zone de

Kiyenzi en commune Kanyosha et l'accusaient d'en savoir l'origine. Elle a été retournée à la prison centrale de Mpimba le même jour.

Appel à une justice populaire en province Cankuzo

Selon une information parvenue à notre rédaction en date du 28 janvier 2017, Béatrice Nibitanga, administrateur de la commune Cendajuru, province Cankuzo a appelé à une justice populaire contre des voleurs pris en flagrant délit dans sa commune. Selon notre source, il l'a déclaré au cours d'une réunion qu'il a tenue à l'intention des cadres et leaders des communautés, chefs de collines et autres fonctionnaires. Elle a publiquement incité les gens à tuer tout voleur qui sera attrapé en flagrant délit. Les gens qui participaient à cette réunion ont été bouleversés par ces déclarations en murmurant dans la salle que de tels discours ne devraient pas sortir de la bouche d'un administrateur ou d'une autorité qui que ce soit.

Pour certains, les autorités administratives sont impliquées dans la complicité des gens qui sont tués par leurs voisins ou par les Imbonerakure, soi-disant qu'ils sont des bandits, des faiseurs de pluie ou sorciers ou soit qu'ils sont simplement des opposants politiques. Ces discours sont inquiétants dans un contexte politique où les opposants politiques sont accusés de « voleurs à mains armées », selon des DDHs.

Une personne battue en province Muramvya

Un jeune Imbonerakure surnommé Yuyu a été fortement battu par la population sur la colline Muramvya, commune Ndago, province Muramvya, en date du 15 janvier 2017. Selon des sources sur place, la victime a été attrapé en flagrant délit de vol de moutons chez une vieille dame du nom de Mayugi ,vers 23 heures, alors qu'il faisait partie du groupe des jeunes Imbonerakure qui faisait une patrouille nocturne dans cette localité. La police avait refusé d'arrêter la victime en mauvais état de santé et avait exigé qu'il soit d'abord soigné à l'hôpital.

Des entraînements paramilitaires signalés en province Karusi

Des entraînements paramilitaires sont signalés en province Karusi où des jeunes Imbonerakure en compagnie des autorités locales font des entraînements nocturnes et des défilés d'intimidations. Le cas illustratif est celui des communes Gihogazi, Bugenyuzi et Nyabikere.

Selon des sources sur place, les armes utilisées dans ces activités en commune Bugenyuzi sont conservés chez un militaire en fonction prénommé Léopold. Les mêmes sources indiquent que nombreux membres du FNL aile d'Agathon Rwasa ont été intimidés et contraints d'adhérer au parti CNDD-FDD ou fuir le pays. Beaucoup des FNL ont accepté d'adhérer au CNDD-FDD afin de sauver leur peau tandis que d'autres ont déjà fui le pays à destination de la Tanzanie.

III. DES PHENOMENES RECURRENTS

Dans ce rapport, les phénomènes récurrents observés sont les suivants :

1) Identité des victimes :

Trois catégories de victimes reviennent souvent : Les présumés opposants au troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza, les militaires et policiers ex-FAB en fonction ou en retraite et les membres des partis de l'opposition.

2) Les moyens utilisés :

Les violations et allégations de violations de droits de l'Homme rapportées ont été commises avec des armes à feu dans un certain nombre de cas. Le phénomène de cadavres, parfois dans des rivières et de manières générales torturés avant d'être tués, est préoccupant. Certains cadavres sont enterrés sans aucune enquête pour les identifier. On retrouve ici et là dans le pays des fosses communes.

3) Les lieux :

La plupart des allégations et de violations des droits de l'homme touchent particulièrement les quartiers et communes contestataires du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza principalement les quartiers urbains de la Mairie de Bujumbura à savoir Musaga, Cibitoke ainsi que les provinces Bujumbura rural, Cankuzo, Ngozi, Kirundo et Makamba.

4) Les auteurs présumés :

Dans la plupart des cas, il s'agit des jeunes affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir les Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers, des militaires ainsi que des hommes armés en uniformes militaires ou policières.

IV. DES INSTRUMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Le Burundi a pris de nombreux engagements en matière de protection des droits de l'Homme et le pays étant moniste, tous les textes ratifiés font partie intégrante de la constitution burundaise en vertu de l'article 19. Le Burundi a ratifié le Pacte International des Droits Civils et Politiques (PIDCP) qui protège le droit à la vie (en son article 6), la liberté et la sécurité de toute personne en prohibant l'arrestation et la détention arbitraire (en son article 9).

Il a également ratifié la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) qui protège aussi le droit à la vie en son article 4. Enfin, la constitution burundaise protège également le droit à la vie en son article 24. Elle protège le droit à la liberté de sa personne, le droit à l'intégrité physique et psychique, la liberté de mouvement et prohibe les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en son article 25.

Il faudrait souligner que les enlèvements suivis de disparitions forcés se multiplient au moment où le pays traîne à ratifier la convention sur les disparitions forcées.

V.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évolution de la situation sécuritaire et des droits de l'homme au Burundi est toujours marquée par des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas de tortures, des cas de traitements cruels, inhumains ou dégradants, des cas d'arrestations arbitraires et illégales, des attaques armées, des violences basées sur le genre, à une justice équitable, d'une impunité inquiétante et d'une sécurité alimentaire qui se dégrade suite à la crise socio-politique qui a asphyxié l'économie des ménages et du pays en général.

Le phénomène de cadavres enterrés à la sauvette par l'administration publique et l'existence de fosses communes montrent l'intention de l'administration publique de cacher la vérité sur de nombreux crimes commis dans le pays, ce qui témoigne leur implication ou leur complicité. Les différentes allégations de violations et de violations des droits de l'Homme et autres faits sécuritaires évoqués dans ce rapport sont donc révélatrices de la situation toujours préoccupante au Burundi.

Les différentes allégations de violations et des violations des droits de l'homme enregistrées mettent en exergue, en effet, une situation sociale et politico-sécuritaire toujours malsaine qui devrait interpeller les différents protagonistes pour s'atteler à la recherche de solutions durables, afin de restaurer la sérénité dans le pays.

Au vu de l'évolution de la situation, la Ligue ITEKA recommande ce qui suit :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre en avant le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi ;
- De trouver une solution durable et consensuelle face aux problèmes des instituts publics et Université du Burundi ;
- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant effectivement la sécurité de la population et la protection de ses droits conformément aux textes nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme qu'il a ratifiés ;
- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, militaires, des jeunes de la ligue Imbonerakure et des agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme ;
- De faire respecter la loi dans son entièreté et notamment le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;

- D'être sensible à la situation économique des ménages burundais en proie à une hausse vertigineuse des prix des produits de première nécessité et de prendre des mesures politiques qui visent le soulagement de la population.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations ;
- De revoir minutieusement son système de paiement des militaires burundais en mission de paix afin de ne pas continuer à financer un gouvernement responsable de graves violations des droits de l'Homme.

D) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

E) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des centaines des femmes et filles violées;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

F) A l'PEAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la médiation.

G) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

H) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.